

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE – N° 2025-007

« COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA PLAINE DE L'AIN »

L'an 2025, le jeudi 20 février, à 18h00, le Conseil de Communauté de Communes de la Plaine de l'Ain, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à Chazey-sur-Ain, sous la présidence de Jean-Louis GUYADER, Président.

Date de convocation : jeudi 13 février 2025 - Secrétaire de séance : Eric BEAUFORT

Nombre de membres en exercice : 84 - Nombre de présents : 52 - Nombre de pouvoirs : 16 - Nombre de votants : 68

Etaient présents et ont pris part au vote : Philippe DEYGOUT, Daniel FABRE, Christian de BOISSIEU, Liliane FALCON, Daniel GUEUR, Aurélie PETIT, Thierry DEROUBAIX (*jusqu'à la délibération n°2025-020*), Jean-Marc RIGAUD, Joël GUERRY, Mohamed ABBES, Gisèle LEVRAT, Lionel MANOS, Laurent BOU, Sylvie RIGHETTI-GILOTTE, Marie-Françoise VIGNOLLET, Daniel MARTIN, Bernard PERRET, Jean-Louis GUYADER, Joël BRUNET, Jean PEYSSON, Françoise GARIBIAN, Christian LIMOUSIN, Gérard BROCHIER, André MOINGEON, Alexandre NANCHI, Lionel KLINGLER, Viviane VAUDRAY, Jean-Pierre GAGNE (*jusqu'à la délibération n°2025-006*), Thérèse SIBERT (*jusqu'à la délibération n°2025-006*), Jean MARCELLI, Elisabeth LAROCHE, Frédéric TOSEL, Marie-José SEMET, Daniel ROUSSET, Denis JACQUEMIN, Laurent REYMOND-BABOLAT, Nathalie MICOLAS, Pascal PAIN, Valérie CAUWET DELBARRE, Jehan-Benoît CHAMPAULT, Béatrice DALMAZ, Lionel CHAPPELLAZ (*jusqu'à la délibération n°2025-014*), Marie-Claude REGACHE, Sylviane BOUCHARD, Gilbert BOUCHON, Patrick MILLET, Marcel JACQUIN, Nazarello ALONSO, Agnès OGERET, Daniel BEGUET, Gaël ALLAIN, Estelle BARBARIN, Françoise VEYSSET-RABILLOUD, Eric BEAUFORT.

Etaient excusés et ont donné pouvoir : Jean-Pierre BLANC (à Christian de BOISSIEU), Stéphanie PARIS (à Liliane FALCON), Patrick BLANC (à Jean MARCELLI), Claire ANDRÉ (à Daniel FABRE), Joël MATHY (à Gérard BROCHIER), Dominique DALLOZ (à Alexandre NANCHI), Cyril DUQUESNE (à Jean-Louis GUYADER), Stéphanie JULLIEN (à André MOINGEON), Jean-Pierre GAGNE (à Marcel JACQUIN) *à partir de la délibération n°2025-007*, Franck PLANET (à Lionel CHAPPELLAZ), Jean-Luc RAMEL (à Frédéric TOSEL), Jean-Alex PELLETIER (à Elisabeth LAROCHE), Pascal COLLIGNON (à Valérie CAUWET DELBARRE), Josiane CANARD (à Gilbert BOUCHON), Roselyne BURON (à Béatrice DALMAZ), Bernard GUERS (à Eric BEAUFORT).

Etait excusé et suppléé : Patrice MARTIN (par Daniel ROUSSET).

Etaient excusés : Vincent MANCUSO, Dominique DELOFFRE, Frédéric BARDOT, Maud CASELLA, Emilie CHARMET.

Etaient absents : Sylvie SONNERY, Patricia GRIMAL, Ludovic PUIGMAL, Serge GARDIEN, Walter COSENZA, Maël DURAND, Régine GIROUD, Mohammed EL MAROUDI, Jean ROSET, Fabrice VENET.

Objet : Débat d'Orientations Budgétaires 2025 - Rapport d'orientations budgétaires

VU l'avis favorable de la commission finances et mutualisations du 6 février 2025 ;

VU l'avis favorable du Bureau communautaire du 10 février 2025 ;

M. Jean-Louis GUYADER, président, rappelle que la tenue du Débat d'Orientations Budgétaires s'impose dans un délai de dix semaines précédant l'examen du budget primitif, lequel est prévu le 26 mars 2025.

En accord avec le Bureau communautaire et la commission finances, budget et mutualisations, Mme Elisabeth LAROCHE, vice-présidente, présente les orientations budgétaires fixées pour l'exercice 2025 concernant le budget principal de la Communauté de communes, et les budgets annexes « aménagement zones économiques » et « immobilier locatif économique », conformément au rapport d'orientations budgétaires et au document détaillé remis en annexe.

Au terme du débat, le Conseil communautaire, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- PREND ACTE du rapport relatif à l'égalité hommes-femmes.
- PREND ACTE du rapport d'orientations budgétaires.

.../...

- DONNE ACTE au président que le Débat d'Orientations Budgétaires 2025 a eu lieu.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus, pour extrait conforme,

Le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de la présente délibération,

Transmise en Sous-Préfecture de Belley, le 25 février 2025

Publiée le **26 FEV. 2025**

Le Président, Jean-Louis GUYADER



Communauté de Communes de la Plaine de l'Ain

RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2025

PREAMBULE

L'année 2025 constitue le neuvième exercice budgétaire de la CCPA dans son nouveau périmètre.

Selon les données de l'INSEE, la population légale est passée de 81.249 à 82.840 habitants, soit une évolution de la population de + 1.591 habitants en un an. 42 des 53 communes ont vu leur population augmenter.

Par sa population, elle est la 5^e communauté de communes de France (sur 990). Par son nombre de communes, elle se classe 80^e. Pour l'INSEE, la communauté de communes de la plaine de l'Ain est considérée comme à dominante urbaine¹.

La tenue du Débat d'Orientations Budgétaires s'impose dans un délai de dix semaines précédant l'examen du budget primitif, lequel est prévu le jeudi 26 mars 2025.

Au fil des dernières années, de nombreux textes ont précisé le contenu minimal du rapport d'orientations budgétaires accompagnant ce débat.

Selon l'article L2312-1 du CGCT, il est précisé que ce rapport doit présenter :

- Les orientations budgétaires,
- Les engagements pluriannuels, la structure et la gestion de la dette,
- La structure des dépenses et des effectifs,
- L'évolution prévisionnelle et l'exécution de dépenses de personnel,
- Les rémunérations,
- Les avantages en nature,
- Le temps de travail.

Depuis la loi de programmation des finances publiques 2018-2022, le rapport doit aussi préciser les objectifs d'évolution des dépenses réelles de fonctionnement et du besoin de financement.

Le rapport doit par ailleurs être précédé de deux rapports préalables :

- l'article L. 2311-1-2 du CGCT prévoit que, dans les EPCI regroupant plus de 20.000 habitants, préalablement aux débats sur le projet de budget, le président présente un rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes intéressant le fonctionnement de la collectivité, les politiques qu'elle mène sur son territoire et les orientations et programmes de nature à améliorer cette situation.
- l'article L. 2311-1-1 du CGCT prévoit que, dans les EPCI de plus de 50.000 habitants, préalablement aux débats sur le projet de budget, le président présente un rapport sur la situation en matière de développement durable intéressant le fonctionnement de la collectivité, les politiques qu'elle mène sur son territoire et les orientations et programmes de nature à améliorer cette situation.

¹ Pour l'INSEE : 175 communautés de communes sont à dominante urbaine, 360 rurales périurbaines et 457 rurales.

Enfin, l'article 107 de la Loi NOTRe (Loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République précisée par le décret n°2016-841 du 24 juin 2016) a modifié les modalités de transmission du Débat d'Orientations Budgétaires.

De même que les DOB des communes de plus de 3.500 habitants doivent être transmis au président de l'EPCI, ce dernier doit transmettre le DOB intercommunal aux communes membres dans un délai de quinze jours suivant leur examen en conseil communautaire. Il doit être mis à la disposition du public au siège de l'EPCI et dans chaque mairie, et mis en ligne sur le site internet de la communauté de communes.

Il faut noter par ailleurs deux évolutions sur la présentation des comptes :

La communauté de communes applique à compter du 1^{er} janvier 2025 le compte financier unique (CFU) qui réunit le compte administratif et le compte de gestion.

Les comptes administratifs, à partir de celui de 2024, comprennent une nouvelle annexe obligatoire : la contribution aux objectifs de transition écologique des dépenses d'investissement de certains articles². Cette annexe couvrira toutes les dépenses d'investissement à compter du compte administratif 2025. Le même type de « cotation » reste facultatif au niveau de la dette.

² Article 191 de la loi du 29 décembre 2023, complétée par le décret du 16 juillet 2024

RAPPORT SUR LA SITUATION EN MATIERE D'EGALITE **ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES**

1) Introduction

Dans l'objectif de répondre aux attentes réglementaires sur la thématique, et de prendre en charge ces enjeux dans son fonctionnement et sa politique RH, la CC de la Plaine de l'Ain actualise son diagnostic et plan d'action relatif à l'égalité professionnelle hommes-femmes. Ce diagnostic, se base sur de nombreux indicateurs et intègre un regard rétrospectif, permettant à la collectivité de se doter d'un outil de suivi et d'évaluation de l'égalité et des actions associées.

Il permet de définir un plan d'action, à partir d'objectifs pour renforcer l'égalité professionnelle hommes-femmes, accompagnés d'indicateurs de suivi.

2) Diagnostic

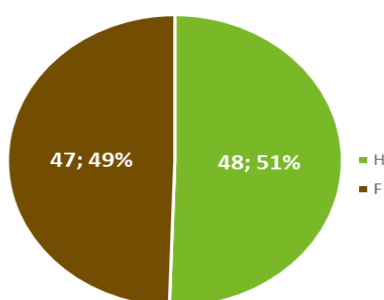
2.1) Diagnostic de l'égalité hommes-femmes - Méthodologie

Le présent diagnostic a été réalisé à partir des données de l'année 2024 fournies par le département des ressources humaines.

L'étude porte sur les 95 agents de la communauté de communes de la Plaine de l'Ain, présents le 31/12/2024. Elle vise à comparer la situation des hommes et des femmes au regard de plusieurs critères :

- Leur répartition dans les effectifs et sur les postes de direction
- L'équilibre dans les rythmes de travail
- L'égalité de la rémunération
- Le recours à l'action sociale
- L'accès à la formation

Répartition des effectifs par genre



Chiffres nationaux FPT

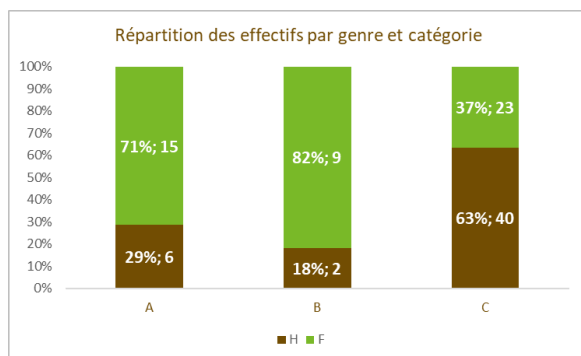
39% d'hommes et 61% de femmes

2.2) Diagnostic de l'égalité hommes-femmes - Répartition des effectifs par catégorie

L'équilibre global de genre des effectifs est moins visible à travers une répartition par catégorie. Cela représente la polarisation importante de genre dans les métiers de la collectivité.

Par exemple, les effectifs de C sont majoritairement issus du service « Gestion des déchets », en grande majorité masculin (à 85%).

A contrario, les métiers à dominante administrative sont plus présents en B et C, avec une féminisation importante. Par exemple, le service « Ressources » quasiment exclusivement féminin, ou le service « Maison France Services ».



Chiffres nationaux FPT

Catégorie A (13%) : 69% de femmes et 31% d'hommes

Catégorie B (15%) : 64 % de femmes et 36% d'hommes

Catégorie C (72%) : 59 % de femmes et 41% d'hommes

2.3) Diagnostic de l'égalité hommes-femmes - Répartition des effectifs par filière

Les filières sont très marquées par la polarisation des métiers.

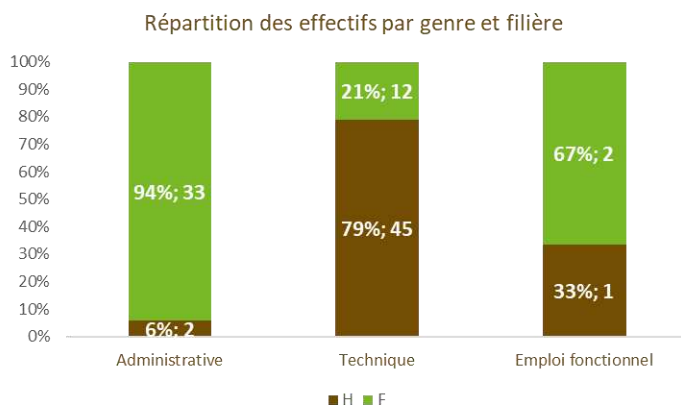
La filière administrative est essentiellement composée de femmes et la filière technique essentiellement d'hommes.

La polarisation des genres sur les métiers se retrouve dans l'analyse des caractéristiques des postes davantage administratifs ou technique :

- Service Maison France Service : 100% féminin
- Service Ressources : 91% féminin
- Service Gestion des déchets : 85% masculin
- Pôle Attractivité et développement économique : 70% féminin
- Pôle technique (GDV et bâtiment) : 67% masculin

Ces constats sont directement liés aux métiers et à la taille des effectifs de la collectivité.

L'équilibre des emplois fonctionnels est lui aussi très lié à des profils et situations individuelles, au regard du peu d'agents concernés.

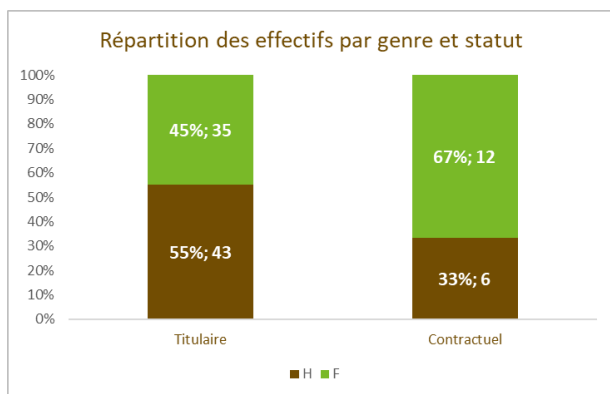


2.4) Diagnostic de l'égalité hommes-femmes - Répartition des effectifs par statut

Une féminisation des contractuels est notable notamment par rapport aux titulaires pour lesquels le rapport est plutôt équilibré.

Cela peut en partie être lié à la féminisation importante de la catégorie A, et de postes à dominante administrative ; groupes dans lesquels la proportion de contractuels est importante.

Cela peut s'expliquer par la volonté de limiter le recours aux contractuels sur les catégories C afin de limiter la précarité.



Chiffres nationaux FPT

Dans la fonction publique territoriale, 76 % des agents sont fonctionnaires et 24% contractuels

2.5) Diagnostic de l'égalité hommes-femmes Pyramide des âges

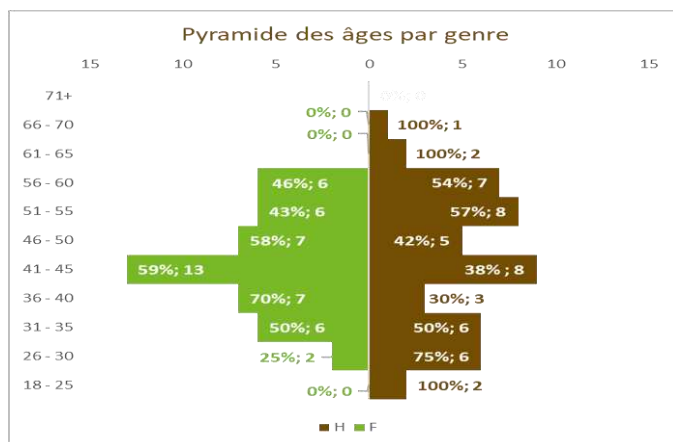
La pyramide des âges des femmes est plus concentrée que celle des hommes, pour lesquels les âges varient entre 21 et 68 ans (entre 29 et 60 ans pour les femmes).

La répartition des âges pour les hommes, appelle à une vigilance quant au renouvellement des effectifs et à la pénibilité sur les métiers.

Exemple : 40% des agents du service « Gestion des déchets » ont 50 ans ou plus.

La grande majorité des agents hommes de plus de 50 ans sont positionnés sur des métiers techniques : chauffeur de camion-benne, éboueur, etc.

La collectivité pourrait être amenée à prendre en compte cette donnée dans une future démarche d'aide au reclassement.



Chiffres nationaux FPT

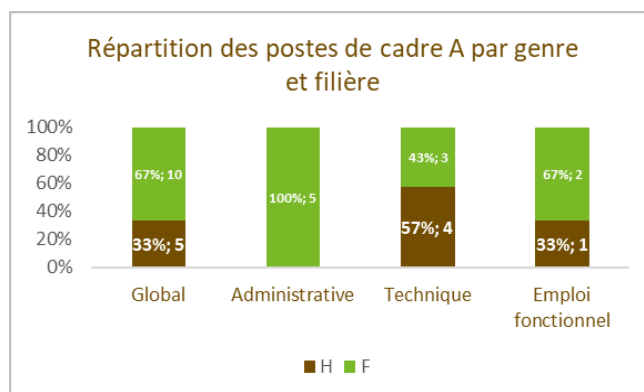
44% des agents de la FPT ont 50 ans et plus

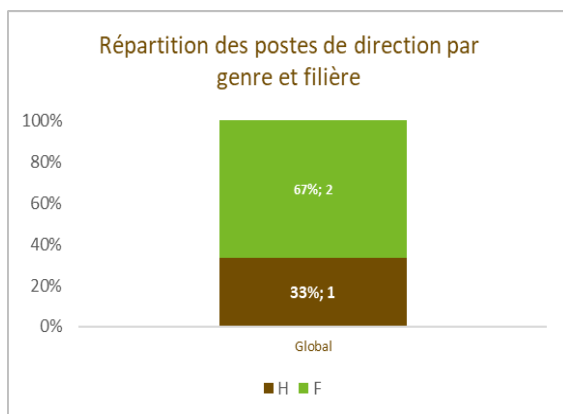
44% des femmes de la FPT ont 50 ans et plus

2.6) Diagnostic de l'égalité hommes-femmes - Répartition des postes de cadres et de direction

Les données présentées montrent qu'il n'y a pas de difficultés d'accès des femmes aux postes de cadres, notamment de management. Au contraire, elles représentent 67% des postes de cadres de catégorie A. Ce chiffre s'explique principalement par la nature des métiers, majoritairement visible sur les postes à domination administrative.

Par ailleurs, les femmes occupent 66% des postes d'encadrants (15 postes).





Seuls 3 postes de direction existent au sein de la collectivité. Par conséquent, au gré des mobilités, le portrait présenté peut changer assez rapidement.

Actuellement, le rapport est favorable aux femmes, montrant également l'accessibilité de ces postes.

Chiffres nationaux FPT

Depuis 2022, la fonction publique territoriale est marquée par un recul de 32% en France pour les DGST femmes

2. 7) Diagnostic de l'égalité hommes-femmes - Répartition des rythmes de travail

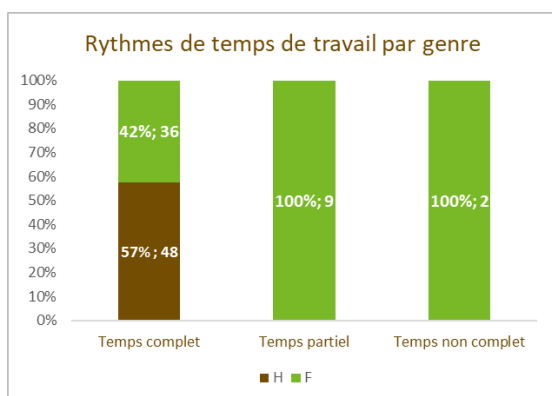
Dans la collectivité, ce sont exclusivement des femmes qui ont recours au temps partiel, représentant 19% des effectifs féminins et 23,4% en comptabilisant également les temps non complets.

Cette donnée est par conséquent cohérente avec les chiffres nationaux.

Le recours au temps partiel et au temps non complet se retrouve essentiellement entre les catégories B et C avec une répartition égale.

La collectivité donne la possibilité à ses agents de travailler sur 4,5 jours par semaine après accord de la direction et en fonction des contraintes de service.

De plus, les cycles de travail sont variables de 37h à 39h par semaine en fonction des catégories, avec RTT.



Chiffres nationaux FPT

Au sein de la fonction publique territoriale, 25% des agents (fonctionnaires et contractuels) sont à temps partiel.
Au sein de la fonction publique, 26% des femmes sont à temps partiel, contre 9% des hommes.

2.8) Diagnostic de l'égalité hommes-femmes - Comparaison des niveaux de rémunération

Les montants affichés dans cette partie ont été calculés à partir de la rémunération ordinaire et régulière des agents de la CCPA. A ce titre, les rémunérations variables liées aux heures supplémentaires ont été retirées du calcul.

Le montant perçu au titre du CIA a été inséré dans le calcul de la rémunération mensuelle à hauteur de 1/12.

En résumé, les montants mensuels (en brut) affichés ci-dessous comprennent :

- Le traitement brut indiciaire (TBI)
- La prime de responsabilité des emplois administratifs de direction (PREAD)
- La nouvelle bonification indiciaire (NBI)
- Le supplément familial de traitement (SFT)
- L'indemnité de fonction, de sujétion et d'expertise (IFSE)
- L'indemnité compensatoire de hausse de CSG
- Le CIA

2.9) Diagnostic de l'égalité hommes-femmes - Rémunération par genre et catégorie

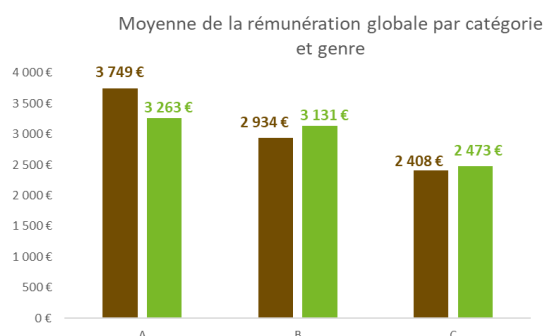
Les écarts de rémunération sont variables d'une catégorie à l'autre.

L'écart est particulièrement marqué dans la catégorie A (486€), bien qu'il soit à relativiser car les hommes y sont moins nombreux (30% d'effectif masculin), la rémunération de la direction générale des services y prend donc plus de poids.

Sans les postes de direction, la moyenne pour les femmes est de 2920€ et de 2746€ pour les hommes, ce qui s'explique par la présence de davantage de poste d'encadrement chez les femmes que chez les hommes.

L'écart au sein de la catégorie B (197€) est à relativiser également du fait du peu d'agents (11) dont seulement 2 hommes.

L'écart au sein de la catégorie C est limité.



Chiffres nationaux FPT

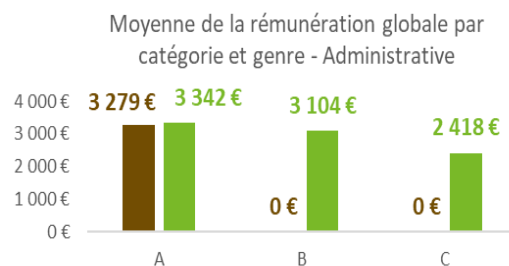
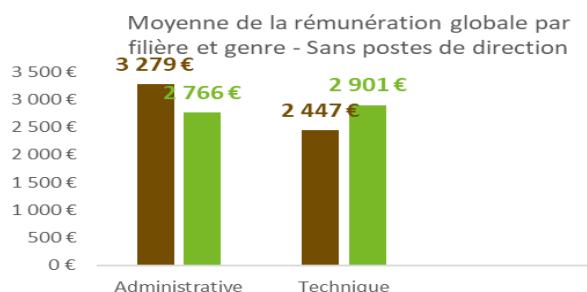
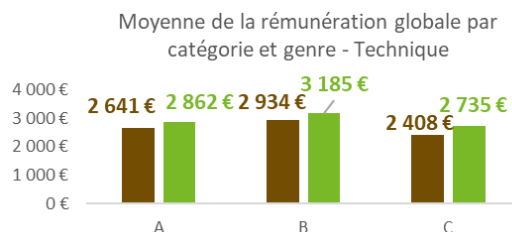
Au sein de la fonction publique territoriale, l'écart de salaire femmes hommes, est de 7,8%

2.10) Diagnostic de l'égalité hommes-femmes - Rémunération par genre et catégorie / filière

Au sein de la filière Technique, l'écart de rémunération est marqué en faveur des femmes :

- 2447 € pour les hommes
- 2901 € pour les femmes

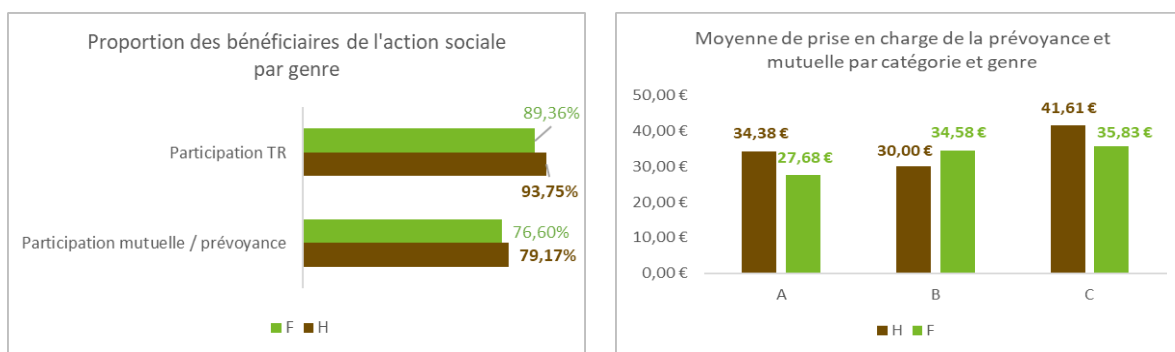
Cet écart peut s'expliquer notamment par la présence de de davantage de postes avec de l'encadrement occupés par des femmes, visibles dans les écarts de rémunération des catégories A (221€) et B (251€). L'écart au sein de la catégorie B est renforcé par le peu d'agents présents dans cette catégorie (11) dont seulement 2 hommes.



2.11) Diagnostic de l'égalité hommes-femmes - Répartition du recours à l'action sociale

Les graphiques montrent de très faibles écarts quant au recours à l'action sociale en fonction du genre. Les montants de prévoyance et de mutuelle sont néanmoins plus élevés chez les hommes (40,54€ en moyenne) contre 35,29€ en moyenne chez les femmes.

Les femmes y ont également bien moins recours (17 femmes sur l'année) contre 37 hommes.



2.12) Diagnostic de l'égalité hommes-femmes - Répartition des jours de formation

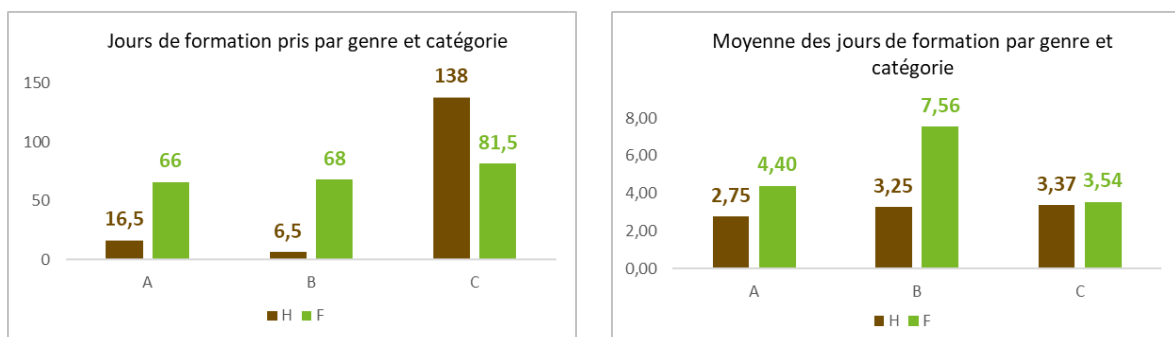
L'accès à la formation est essentiel, pour continuer à développer des compétences et structurer l'évolution de carrière.

Il est notable que les jours de formation ne sont pas utilisés de la même manière et que les écarts sont très marqués entre les genres.

Au global, 161 jours ont été pris par des agents hommes et 215 jours par des agents femmes.

Pour la catégorie C, le nombre de jours de formation réalisés par les hommes (138) au regard de celui des femmes (81,5) peut s'expliquer par le fait que les hommes représentent 80% de l'effectif de cette catégorie. Cela se retrouve dans le graphique suivant sur les moyennes des jours de formation par genre et par catégorie. Ou l'écart entre homme et femme est négligeable.

En moyenne, pour les catégories A et B, les femmes ont suivi deux fois plus de formation en 2024 que les hommes.

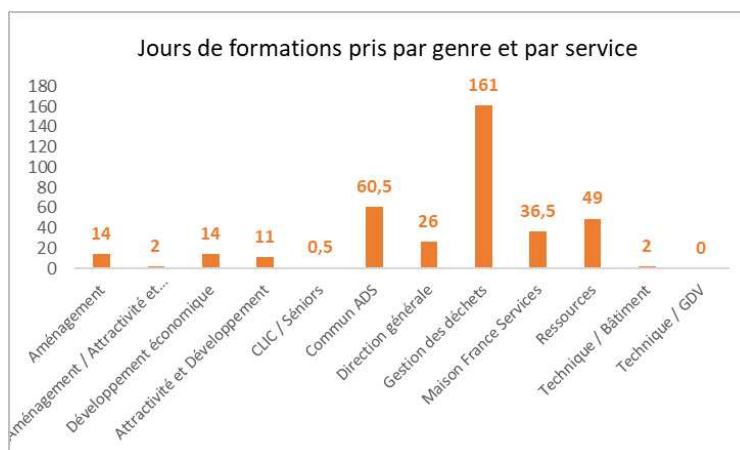


2.13) Diagnostic de l'égalité hommes-femmes - Répartition des jours de formation

Les chiffres précédents sont illustrés de manière complémentaire et essentielle à travers l'analyse par service.

Il apparaît qu'une partie importante des jours de formation sont concentrés sur le service « Gestion des déchets » (42% des jours). Cela est cohérent avec la proportion des agents dans la collectivité, représentant 46,8% des effectifs.

Une attention particulière doit néanmoins être portée sur l'incitation à la formation pour l'ensemble des métiers. Certains métiers n'ont suivi aucun ou très peu de jours de formation en 2024 (cf le graphique ci-dessous).



Moyenne des jours de formation par genre et par service



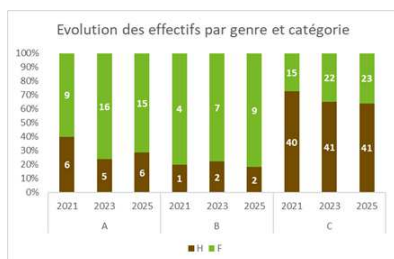
3) Synthèse des éléments principaux du diagnostic

Les différentes variables étudiées mettent en lumière des écarts de genre, qui semblent néanmoins moins pointer des politiques RH inégalitaires que des effectifs réduits et faiblement mixtes sur les postes. Les éléments saillants suivants ressortent du diagnostic :

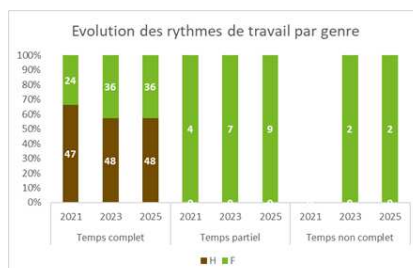
- Des écarts présents, n'étant pas toujours en faveur des hommes, marqués par certains postes à responsabilité, dont l'accès est ouvert comme en témoignent les emplois fonctionnels
- Une rémunération cohérente au vu de la nature des postes et des responsabilités, ne montrant pas d'inégalité à situation égale et comparable (même poste, même ancienneté, etc.) entre hommes et femmes.
- Des rythmes de travail peu diversifiés, avec un recours au temps partiel uniquement féminin, non atypique au vu des tendances nationales, mais ouvrant à la voie à des réflexions sur la thématique
- Quelques actions correctives à mener au niveau de l'action sociale et de la formation, pour inciter tous les agents à recourir à ces dispositifs.

4) Pour aller plus loin - Un regard rétrospectif

La démarche d'analyse rétrospective permet d'avoir un regard de suivi sur les actions engagées :



L'évolution des effectifs montre certaine constance dans l'équilibre entre les effectifs masculins et féminin sur l'ensemble des catégories, mais avec tout de même une féminisation plus marquée. visible : un doublement des effectifs féminin en catégorie B et une augmentation importante en catégorie A et C.



La pratique autour du temps partiel se développe doucement avec deux fois plus de cas qu'en 2021. Les temps non complets restent en revanche constants entre 2023 et 2025. Il n'y a néanmoins pas eu d'évolution du point de vue du genre sur la question.



L'analyse montre une baisse des rémunérations marquée sur les catégories A et plus légère sur les catégories C par rapport à 2023. Les écarts sont néanmoins moins importants entre les hommes et les femmes pour chacune des catégories. Ces écarts peuvent être le signe de changements au niveau des effectifs plutôt qu'une évolution des pratiques de rémunération.

RAPPORT SUR LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2025

SOMMAIRE

1° - Contexte général – données macro-économiques	10
2° - L'activité économique et l'emploi en France et dans l'Ain.....	13
3° - Le contexte démographique.....	19
4° - Le contexte financier et social en France	20
5° - L'état des finances publiques	26
6° - Le contexte budgétaire 2025 pour la CCPA	30
6-1 Dotations et péréquations.....	32
6-2 Fiscalité.....	38
7° - Orientations budgétaires	51
8° - Perspectives Ressources Humaines et mutualisations.....	59
9° - Perspectives relatives à la dette	61

1° - Contexte général – données macro-économique

Ce Débat d'Orientations Budgétaires (DOB) relatif au budget 2025 s'inscrit dans un contexte très particulier :

- l'interruption du déroulé normal d'adoption d'une loi de finances par la censure du gouvernement le 4 décembre dernier et l'adoption finale d'une loi de finances le 6 février 2025
- des incertitudes qui demeurent quant au contexte macro-économique, des difficultés économiques accrues en Europe et en France par rapport à l'année dernière

Les prévisions macro-économiques sont les suivantes : pour le Monde, la croissance serait de l'ordre de +3,2% en 2024, avec une tendance stable ou en légère hausse. La Chine devrait voir son PIB croître de +4,8% en 2024, une croissance un peu plus faible qu'en 2023.

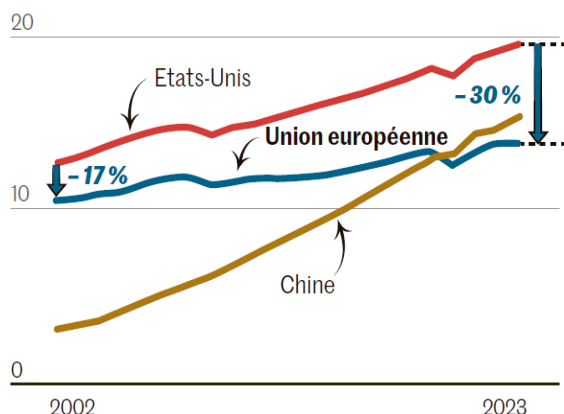
Aux Etats-Unis, La croissance du PIB avait été de +2,5% en 2023 et elle devrait être de + 2,8% en 2024.

La zone euro a évité la récession en 2023 avec une croissance de +0,4% en 2023, estimée à + 0,8% en 2024 et une prévision à + 1,3% en 2025.

L'économie espagnole a été vigoureuse, tandis que l'activité en Italie et en Allemagne est à l'arrêt.

Après une récession de -0,3% en 2023, le gouvernement allemand table sur une nouvelle récession de -0,2% en 2024 et une prévision de +1,1% en 2025. L'économie allemande connaît toujours des difficultés importantes, du fait notamment du prix de l'énergie et de la baisse des exportations

La zone euro apparaît donc en décrochage des grandes économies mondiales, même si les perspectives s'améliorent légèrement.



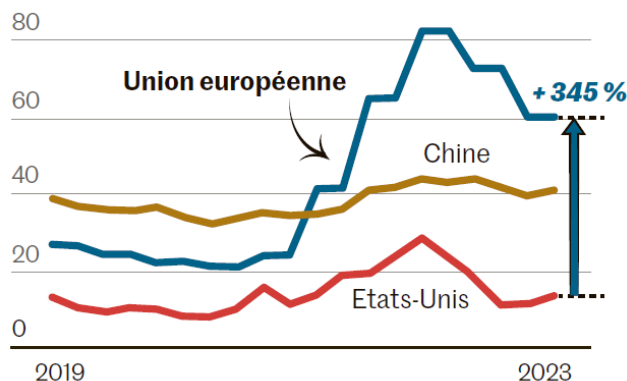
Evolution du PIB, en milliers de milliards d'euros - Source le Monde 17 octobre 2024

L'économie européenne est dépassée par celles des Etats-Unis et de la Chine. Ce décrochage vient essentiellement d'une perte de compétitivité. La Chine domine l'industrie mondiale dans de nombreux domaines essentiels : matériaux semi-conducteurs (97%), cellules photovoltaïques (85%), batteries (76%).

Les entreprises américaines investissent, les consommateurs américains épargnent moins et la démographie y est plus favorable.

Les entreprises européennes sont par ailleurs très touchées par le coût de l'énergie.

Ecart de prix du gaz industriel entre l'UE, la Chine et les Etats-Unis, en euros par mégawattheure



En conséquence de la crise Covid, la France avait vu son PIB reculer de 7,9% en 2020, contraction la plus marquée de son histoire en temps de paix, avant un rétablissement de +6,8% en 2021 et de + 2,5% en 2022 La croissance de 2023 s'est établie à + 0,9%.

La France a bénéficié d'un ou deux dixièmes de croissance en lien avec l'organisation des Jeux Olympiques. Sa croissance s'établit à +1,1% pour 2024.

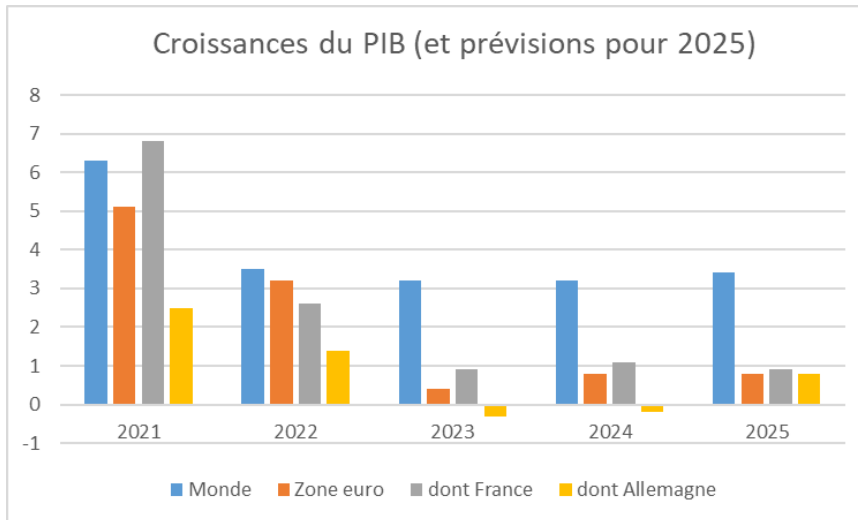
Les prévisions de croissance se situent entre +0,8% et +1,1% pour 2025³.

³ +1,1% pour le gouvernement ; + 0,9% pour l'OCDE et la Banque de France (déc. 2024) ; + 0,8% pour la Commission Européenne

Les mauvaises récoltes en France en 2024 coûteraient env. 0,2 point de croissance.

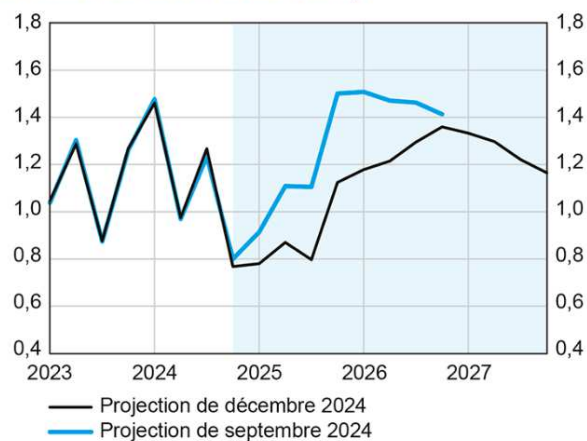
La croissance française est surtout tirée par les dépenses publiques et le commerce extérieur. Ces deux « moteurs » ne sont pas durables en 2025. Le commerce extérieur risque de se normaliser et l'on attend un coup de frein sur les dépenses publiques.

Les experts envisagent un retour en 2026 à une croissance française autour de + 1,3% favorisé par la détente des conditions financières.



Graphique 1 : Croissance du PIB réel, en comparaison de la prévision de septembre

(glissement annuel de séries trimestrielles, en %)



Sources: Insee jusqu'au troisième trimestre 2024, projections Banque de France sur fond bleuté.

Evolution du PIB français et perspectives – source Banque de France

2° - L'activité économique et l'emploi

En France

Le contexte économique français s'est considérablement dégradé par rapport à l'année dernière.

Le contexte géopolitique est délicat : l'élection de Donald Trump pourrait freiner les exportations vers les Etats-Unis, l'industrie chinoise exacerbe la concurrence, la crise de l'immobilier s'enlise.

Les nécessaires restrictions budgétaires pèsent aussi sur la croissance et rendent impossible un nouveau plan de relance.

La dissolution de l'Assemblée Nationale, suivie d'une grande incertitude politique, a « douché » le climat des affaires. L'instabilité politique est une donnée assez nouvelle pour la France de la Vème République. Par chance, l'environnement monétaire est à la détente et les marchés financiers sont restés relativement conciliants avec la France.

Une entreprise de taille intermédiaire (ETI)⁴ sur deux anticipe une baisse de son chiffre d'affaires. Les coûts de production affectent la rentabilité, l'activité et les projets d'investissements. Des difficultés de recrutement demeurent. 63 ETI et grandes entreprises ont fait défaut ces douze derniers mois, contre une moyenne de 33 par an avant la crise Covid.

L'industrie automobile française, comme européenne, est mise en grande difficulté pour plusieurs raisons. On constate depuis la crise du Covid des niveaux de ventes extrêmement bas. De 19 millions de véhicules vendus en 2015, nous sommes passés en dessous de 13 millions. La transition vers l'électrique nécessite des investissements majeurs alors que les ventes de véhicules électriques stagnent ou diminuent, et que l'aide de l'Etat se réduit⁵. Les consommateurs sont dans l'attentisme et la concurrence chinoise est là aussi féroce.

La sous-traitance automobile envisage ainsi 20.000 pertes d'emplois en deux ans.

L'industrie textile continue de plonger. Bien que la consommation de vêtements ait doublé, l'industrie textile française a supprimé 300.000 emplois depuis 1990.

Le secteur du BTP concentre également les inquiétudes. L'effondrement des constructions neuves (baisse de 20% en 2024) fait craindre la perte de 90.000 emplois en 2024, avec des dégâts collatéraux dans le secteur industriel tourné vers le bâtiment.

La promotion immobilière souffre particulièrement : + 89% de défaillances.

Toutefois, les prises de commande globales dans le BTP sont en hausse d'environ +30% sur un an, portées par des grands projets d'intérêt national : métro, Lyon-Turin, EPR...

La situation est préoccupante aussi pour l'agriculture-viticulture, les ambulanciers, les magasins de sport, les pharmacies, les auto-écoles, les entreprises de conseil aux entreprises, de sécurité...

A l'inverse, le B2C et la vente au détail, les primeurs, la boulangerie, la boucherie voient leur nombre de défaillance se réduire après de grosses difficultés en 2022.

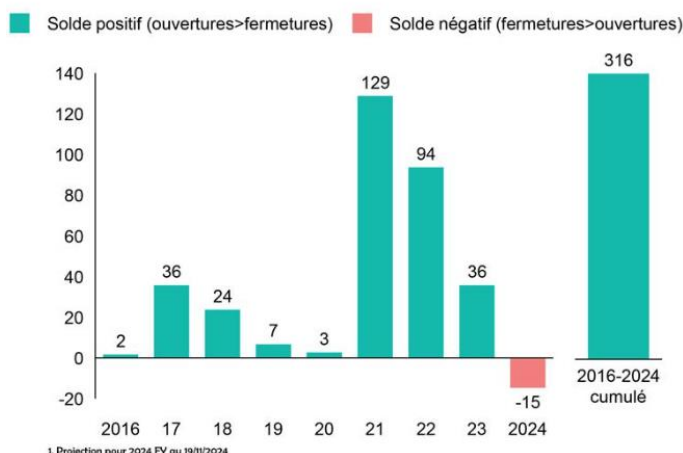
La lente réindustrialisation en France connaît un coup d'arrêt en 2024. Pour la première fois depuis 2015, on constate plus de fermetures d'usines que d'ouvertures. La production industrielle a chuté de 3% en un an au mois d'août 2024.

⁴ Entreprises comptant entre 250 et 4999 salariés

⁵ Baisse annoncée du bonus écologique qui pourrait passer de 1,4 milliard d'euros à 700 millions d'euros en 2025

Une centaine de plans sociaux et fermetures d'usine ont été recensées dans l'industrie française depuis le 1^{er} janvier 2024. Près de 13.000 emplois ont été supprimés et 4.000 sont fragilisés.

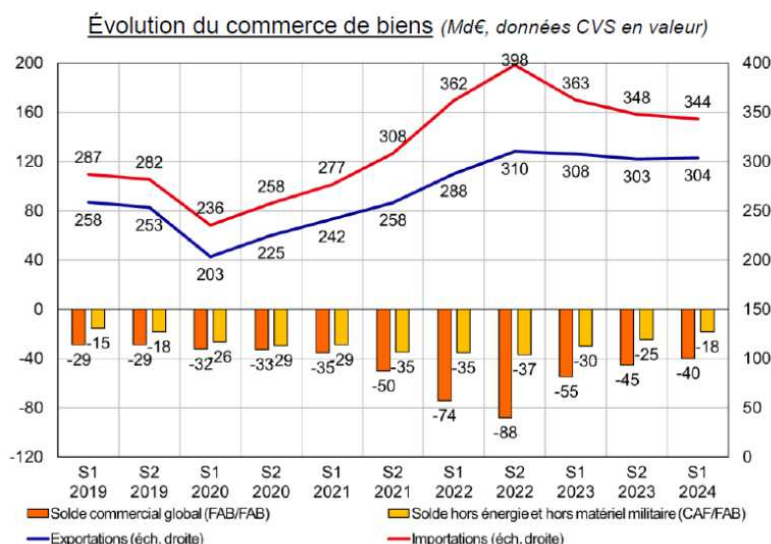
Solde net d'ouverture d'usine en France¹, industrie manufacturière, énergie et traitement des déchets, nombre d'usine (ouverture – fermeture)



Source : banque des Territoires et Mc Kinsey – décembre 2024

Quelques rares secteurs économiques tirent toutefois leur épingle du jeu : l'aéronautique et les secteurs liés de l'électronique et de la réparation. L'hôtellerie et la restauration se portent mieux.

Le déficit commercial de la France continue de se réduire. Pour les biens, le déficit est passé de 55 milliards d'euros au premier semestre 2023 à 40 milliards d'euros au premier semestre 2024, grâce aux exportations de la métallurgie, de la pharmaceutique et des parfums/cosmétique. Pour les services, le solde positif est passé sur les mêmes périodes de 18 milliards à 26 milliards. La balance courante (biens +services + revenus) s'améliore, passant sur les mêmes périodes de -18 milliards d'euros à - 8 milliards d'euros.



Source : Douanes/DSECE

L'investissement des entreprises en France, qui était resté dynamique depuis plusieurs années, marque le pas et ne devrait pas se redresser en 2025.

Toutefois, les taux bancaires ont commencé à baisser et la demande de crédits repart.

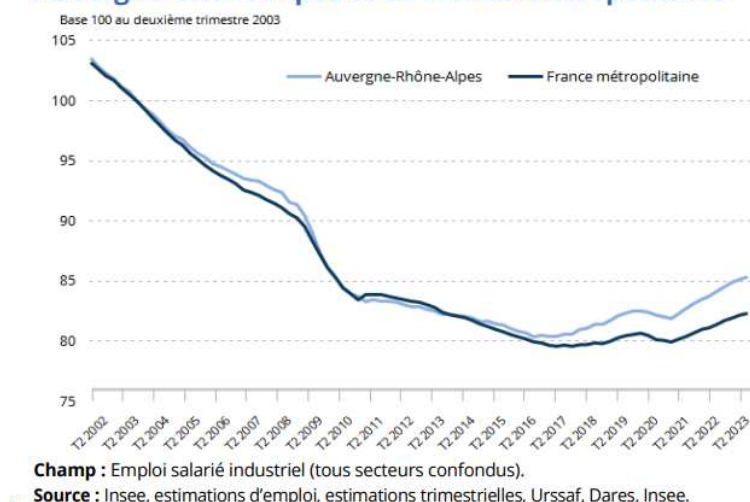
Globalement, le taux de marge des entreprises a connu un pic au troisième trimestre 2024, grâce notamment au domaine de l'énergie et des services de transport avant de connaître un contrecoup en fin d'année.

En 2025, le redressement des gains de productivité et le ralentissement des salaires devraient permettre de reconstituer des marges.

En Auvergne – Rhône - Alpes

Le tableau de l'industrie est meilleur en Auvergne Rhône-Alpes. La Région a connu depuis 2017 une réindustrialisation plus marquée, y compris en termes d'emplois.

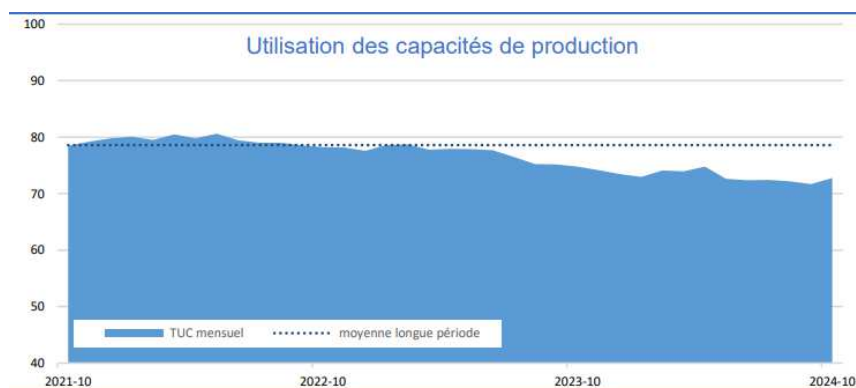
► 1. Évolution de l'emploi industriel en Auvergne-Rhône-Alpes et en France métropolitaine



Elle se distingue par un taux d'emploi industriel plus important que la moyenne nationale. Cette avance provient essentiellement de la métallurgie et de la plasturgie.

Elle n'avait pas échappé au processus général de désindustrialisation. Le poids en valeur ajoutée de l'industrie manufacturière dans l'économie de Rhône-Alpes est passée de 21,5% en 1995 à 15,6% en 2015. Le nombre d'emplois industriels s'est stabilisé en 2015 avant de connaître un rebond.

La production industrielle reste plutôt bien orientée en Auvergne Rhône-Alpes en cette fin d'année 2024. Toutefois, le taux d'utilisation des capacités de production industrielle reste à un niveau historiquement faible niveau et les carnets de commande sont dégradés. Les effectifs s'érodent légèrement. La prudence prime.



Taux d'utilisation des capacités de production industrielle en Auvergne Rhône-Alpes. Source « tendances régionales – Banque de France »

L'activité des services marchands en Auvergne Rhône-Alpes croît modérément, un peu plus qu'au niveau national. Toutefois, le transport routier et le travail temporaire sont tendanciellement en baisse en termes de volumes d'affaires. L'activité de services aux entreprises, comme l'hébergement-restauration reste morose.

Le bâtiment recule tant dans le gros œuvre que dans le second œuvre. Les mises en chantier chutent et l'activité continue de se replier. Les perspectives en matière de travaux publics sont mieux orientées en cette fin d'année 2024.

Une crise de l'immobilier sévère

La crise de l'immobilier se poursuit.

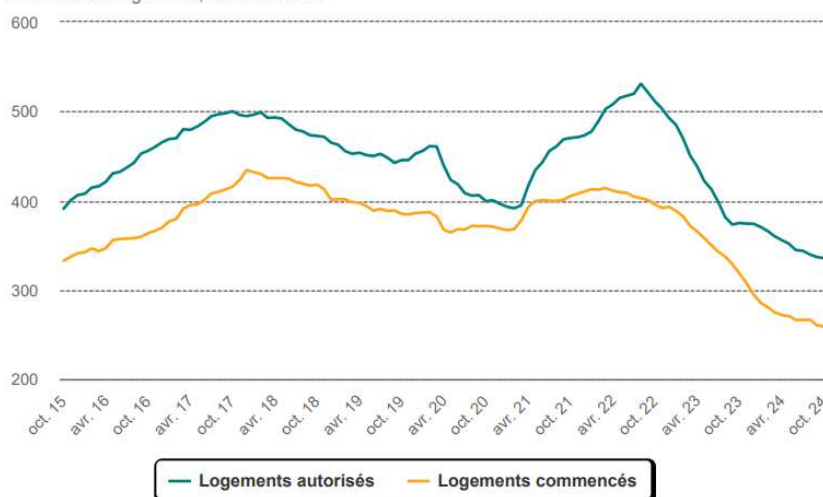
259.000 logements ont été mis en chantier entre novembre 2023 et octobre 2024, alors que le cumul annuel n'était jamais descendu en France en dessous de 325.000.

La construction de logements connaît un recul généralisé, que ce soit au niveau des autorisations ou des commencements de travaux. Les autorisations de logements sont 37% inférieures à la moyenne des 12 mois précédant la crise sanitaire, et en baisse de 10,5% sur un an.

En Auvergne Rhône-Alpes, le nombre de logements mis en chantier baisse de 13,6% sur un an et les surfaces de locaux autorisés de 10,7%

Nombre de logements cumulés sur douze mois

En milliers de logements, données brutes



Source : SDES, Sit@del2, Localtis -

L'artisanat et les petites entreprises du bâtiment connaissent un recul d'activités qui s'accélère fin 2024. Le retard de vote du budget a pénalisé la « Prime Rénov », que le gouvernement propose par ailleurs de réduire.

En 2024, les transactions immobilières ont baissé de l'ordre de 24% dans l'Ain. Les taux fixes moyens des crédits immobiliers ont atteint un pic à 4,45% en décembre 2023.

Depuis le printemps 2024, les taux d'intérêt des crédits immobiliers des particuliers ont commencé à décroître (taux fixes moyens à 3,5%) mais leur durée moyenne a aussi augmenté (un peu plus de 20 ans). Le nombre de prêts augmente significativement

Conformément aux prévisions, les prix ont baissé, à la faveur de taux de crédit moindres. Ils pourraient se stabiliser fin 2024.

Prix médian au m² pour les appartements anciens : 2110 € à Ambérieu en Bugey ; 2770 € à Meximieux

Prix médian au m² pour les maisons : 2110 € à Ambérieu en Bugey ; 2700 € à Meximieux ; 2.520 € à Lagnieu ; 3100 € à Loyettes.

Au niveau du carré métropolitain, le marché de l'immobilier d'entreprise s'est ralenti dans tous les secteurs, plus particulièrement cette année pour les locaux d'activités et locaux industriels (-32%) que pour celui des bureaux (-4%). Mais ce dernier aura été divisé par deux depuis 2019.

De nombreuses défaillances d'entreprises

Les défaillances d'entreprises avaient déjà augmenté en 2023. Fin octobre 2024, la hausse sur 12 mois glissants était de + 24,4%, concernant autant les TPE que les PME. Les secteurs les plus touchés sont le BTP (+36%), la logistique (notamment le transport routier), le textile-habillement, les petites pharmacies.

La fin des prêts garantis par l'Etat reste l'une des explications, mais également le durcissement de l'accès au crédit.

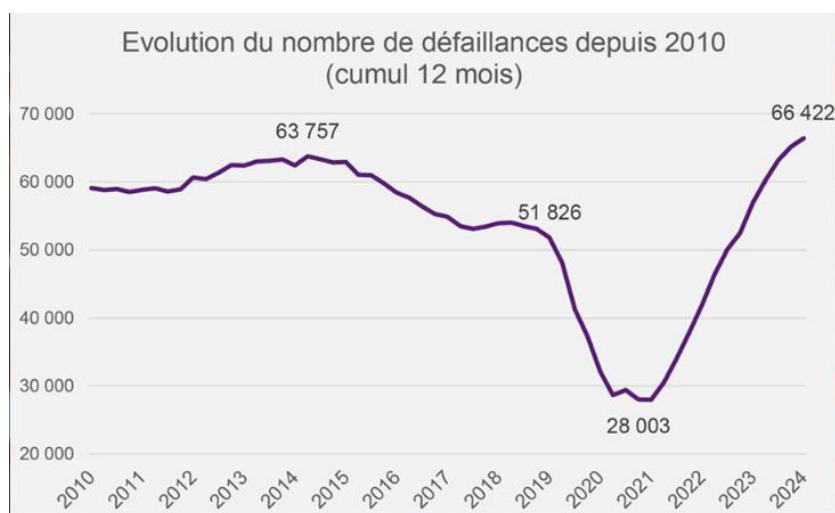
La menace chinoise pourrait aussi causer des défaillances d'entreprises ces prochains mois.

Le nombre total de défaillances d'entreprises a atteint 66.422 en 2024, ce qui dépasse le record précédent de 64.000 en 2008 après la crise des subprimes.

Les TPE de moins de 5 salariés concentrent 86% de procédures. Mais le principal signal d'alarme concerne les PME de plus de 50 salariés, dont les défaillances ont bondi de 47%.

Les secteurs les plus exposés sont les agences immobilières, la promotion immobilière et la construction. Le nombre de défaillances pourrait encore augmenter en 2025, avec un effet de contagion des défaillances des plus grosses entreprises sur leurs sous-traitants. 7,5% des entreprises qui ont contracté un prêt garanti par l'Etat sont encore à risque.

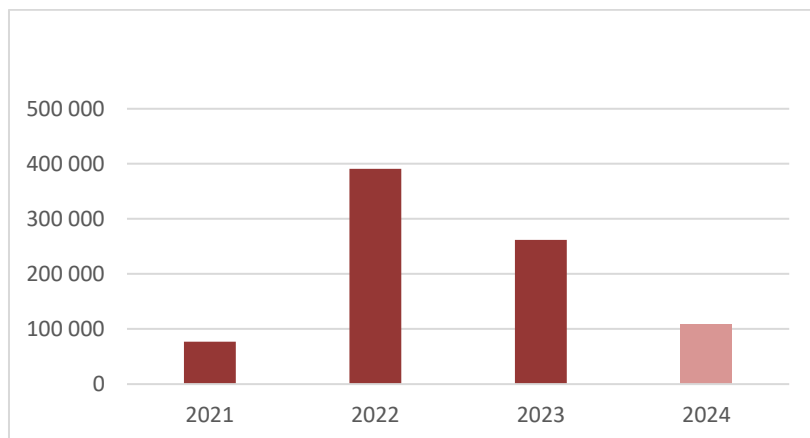
Au niveau du tribunal de commerce de Bourg-en-Bresse, le nombre de procédures collectives a ainsi augmenté de 50% en un an, passant de 382 à 573. Le nombre de redressements judiciaires a augmenté de +171%.



Source BPCE l'Observatoire décembre 2024

Du côté de l'emploi

Le nombre d'emplois a continué d'augmenter en France en 2023 et en 2024.



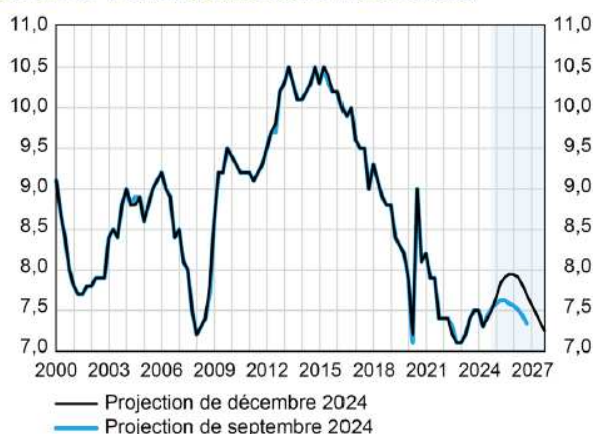
Création nette d'emplois salariés en France (seulement les 3 premiers trimestres pour 2024) - source INSEE

Le taux de chômage (7,2% en septembre 2023) est cependant reparti à la hausse. Le nombre de demandeurs d'emploi a augmenté de + 3,9 % au quatrième trimestre 2024, soit la plus forte remontée en une décennie en dehors de la crise Covid. La hausse a même atteint + 8,5% pour les jeunes de moins de 25 ans.

Les prévisions envisagent une hausse régulière du taux de chômage en France : 7,6% en 2024, puis 7,8% ou même 8% en 2025. La population active continue d'augmenter, notamment à cause du décalage de l'âge de départ à la retraite, et la France pourrait détruire de 140.000 à 150.000 emplois en 2025. La France connaît notamment de nombreux plans sociaux, notamment dans l'industrie. 182 sites industriels ont fermé entre septembre 2023 et septembre 2024.

Graphique 6 : Taux de chômage

(au sens du BIT, en % de la population active, France entière)



Sources : Insee jusqu'au troisième trimestre 2024, projections Banque de France sur fond bleuté.

La baisse du soutien à l'apprentissage participe aussi à cette prévision.

Le nombre de contrats d'apprentissage avait augmenté de +94% dans l'Ain entre 2019 et 2023. Leur nombre s'est légèrement tassé suite à une diminution du financement des contrats d'apprentissage intervenue en septembre 2023. Les formations dans le bâtiment, l'hôtellerie et la boulangerie sont les plus touchées.

Au niveau de la CCPA, le nombre d'emplois avait augmenté de +0,8% sur une année au premier trimestre 2024, avec une hausse pour l'industrie (+174 emplois), les services (+ 77 emplois) et un recul pour le BTP (-25 emplois) et le commerce de gros/automobile (-65 emplois).

L'évolution de l'emploi dans la CCPA est dans la médiane de celle observée pour la seconde couronne métropolitaine (+1,1% sur la CAPI, +1,4% bassin de Bourg en Bresse, + 0,1% Vienne-Condrieu, -0,4% Saône-Beaujolais). L'emploi sur la Métropole de Lyon a progressé sur la même période de + 1,2%.

Le nombre de recrutements (3410 en un an) hors interim a baissé de 1,6% en un an en septembre 2024. Il a davantage chuté pour la construction : -17% sur un an. De plus, les CDD de moins de 6 mois augmentent, tandis que les recrutements en CDD de plus de 6 mois et en CDI diminuent.

Pour la CCPA, le nombre de demandeurs d'emplois aura baissé de 2,4%⁶ en un an (catégorie A) alors qu'il augmente de + 2,7% sur an au niveau de l'ensemble du département. Il faut noter toutefois une hausse de +5,9% pour les plus de 50 ans, et une hausse de + 15% pour les diplômés supérieurs à Bac+2, et + 15,9% pour les cadres.

La CCPA comptait ainsi fin septembre 2716 demandeurs d'emplois de catégorie A.

3° - Contexte démographique

663.000 enfants sont nés en France en 2024, soit le chiffre historiquement le plus bas depuis 1945.

La population de la région Auvergne Rhône-Alpes a vu sa population augmenter de +0,51% par an entre 2016 et 2022, soit à un rythme supérieur à l'évolution nationale (+0,35%). Toutefois, c'est aussi la région de France dans laquelle la croissance démographique ralentit le plus.

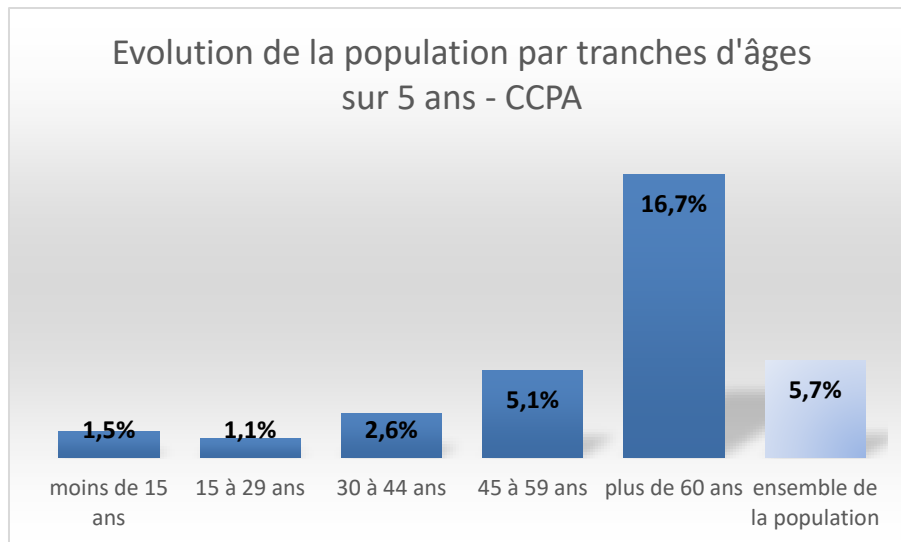
Le département de l'Ain est le 11^{ème} département de France en termes de croissance démographique, laquelle s'établit à + 0,8% par an entre 2016 et 2022, pour deux-tiers en lien avec le solde migratoire.

L'évolution est encore plus dynamique à l'échelle de la CCPA : + 1,17% par an sur la même période.

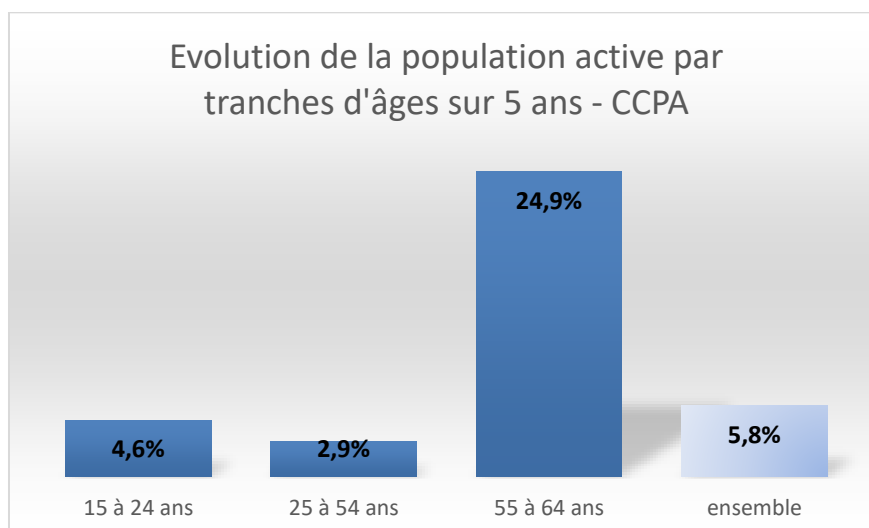
Notre secteur géographique va toutefois connaître dans les prochaines années et décennies un très net vieillissement avec le passage de l'indice de jeunesse (rapport entre les moins de 20 ans et les plus de 60 ans) de 1,24 à 0,79 en 30 ans. A l'horizon 2050, le solde naturel va peu à peu s'annuler et la croissance démographique ne dépendra plus que du solde migratoire. Le sud de l'Ain et le Nord de l'Isère apparaissent ainsi comme les territoires de la grande couronne métropolitaine qui connaîtront la plus forte croissance du nombre de personnes âgées.

La population de la CCPA est particulièrement dynamique, mais en fait l'évolution de population ne se fait quasiment que sur les tranches d'âge des plus de 45 ans.

⁶ A fin septembre 2024



De même, l'évolution de la population active se fait principalement sur les plus de 55 ans. Il est aussi à noter que l'évolution de la population active est un peu moins dynamique que l'évolution de l'emploi salarié.



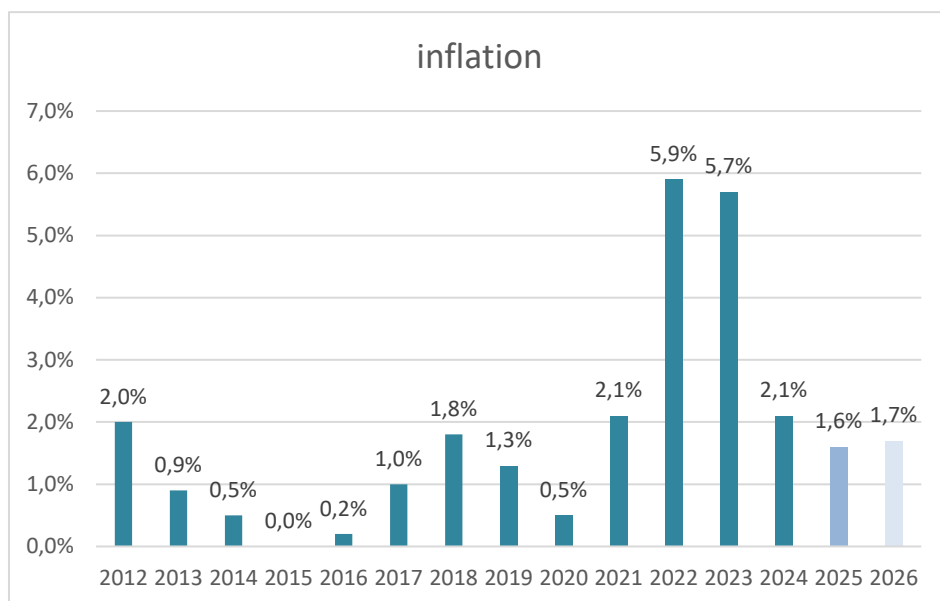
Cette évolution impacte l'orientation des politiques publiques : adaptation des logements, services scolaires, de soin et de santé, mobilités, formations ...

4° - Contexte financier et social français

Une inflation jugulée

Conformément aux prévisions exposées dans le ROB il y a un an, l'inflation est en net repli. Après +5,7% en 2023, elle s'établirait à +2,1% en 2024, puis +1,8% en 2025. L'inflation sur un an passera sous la barre des 2% en fin d'année 2024. La baisse des prix de l'énergie et des services de communication est l'une des explications.

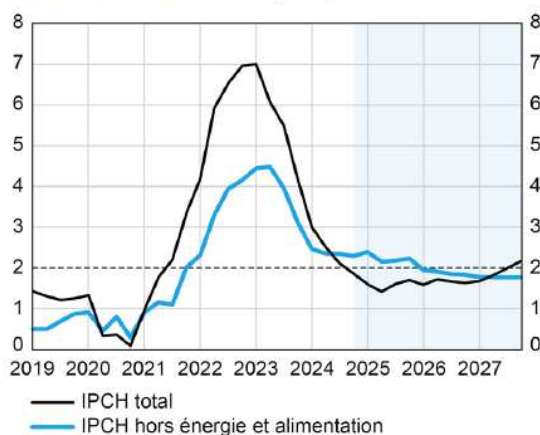
En 2025, l'inflation baisserait encore pour se stabiliser autour de 1,6%⁷, avec un recul progressif de l'inflation des services permis par la normalisation du rythme d'évolution des salaires. On peut s'attendre à une inflation sur 12 mois de + 1% en milieu d'année 2025.



Dans le détail, les prix de l'énergie sont en baisse, et l'inflation sur les produits alimentaires devient faible, de même que celle sur les produits manufacturés. La hausse des prix des services demeure persistante car tirée par les salaires. Ce sera la principale composante de l'inflation de 2025.

Graphique 3 : IPCH et IPCH hors énergie et alimentation

(glissement annuel de séries trimestrielles, en %)



Source Banque de France

⁷ Inflation prévisionnelle de +2,0% pour la zone euro

Le cours du Brent, qui avait connu un pic mi-2022 à 129 \$ le baril, avait fini l'année 2023 vers 75\$. Durant l'année 2024, le cours a fluctué entre 70\$ et 90\$ le baril. Il finit l'année en tendance baissière autour de 75\$, tendance qui pourrait se poursuivre en 2025.

Le prix du gaz naturel, qui évoluait entre 10 et 30 € le MWh entre 2009 et 2021, a explosé en 2022 au-delà de 200 €, avant une baisse régulière pour revenir aux environs de 28€ le MWh début 2024, en lien avec une baisse brutale de la demande. Il a remonté tout au long de l'année 2024 pour atteindre env. 50€ le MWh. Le marché se tend de nouveau cet hiver car les stocks ont diminué plus vite que prévu, en lien avec une vague de froid et une absence combinée de soleil et de vent, et à des acteurs spéculatifs.

Le cours de l'électricité avait baissé durant 2023 pour approcher 100€ par MWh en fin d'année. La tendance à la baisse s'est poursuivie en 2024 plus que prévu, se rapprochant de 70€, profitant de la baisse du prix du gaz, une demande modérée et une montée en puissance des sources renouvelables. Pour rappel, il ne dépassait toutefois pas 50 € avant la crise. Le prix de l'électricité en France redevient l'un des plus faibles d'Europe.

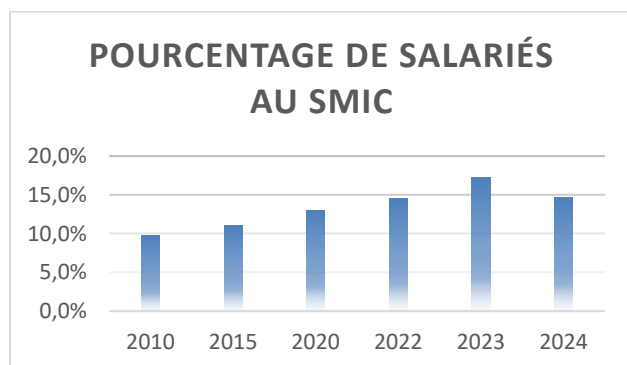
Les abonnés au tarif réglementé⁸ constateront une baisse des prix de 15% au 1^{er} février 2025. La baisse aurait toutefois être plus importante : le TURPE, aujourd'hui fixé à 61 euros par MWh, devrait augmenter de 14 euros par MWh pour financer les investissements colossaux dans la transition énergétique : raccordement des nouveaux parcs ENR et des nouvelles bornes de recharge. L'accise (taxe sur la consommation) reviendra à son niveau d'avant-crise, passant de 21 € à 33 € /MWh. L'accroissement des taxes, prévu dans le projet de loi de finances initial, n'a pas été mis en œuvre. Un phénomène doit toutefois être surveillé. La demande d'électricité a chuté plus que prévu, et les investissements destinés à entretenir et développer les réseaux seront financés par une assiette plus réduite.

A partir d'octobre 2024, le cours de l'euro a connu une baisse significative par rapport au dollar, passant de 1,12 dollar à environ 1,05 dollar en fin d'année.

Le pouvoir d'achat moyen en hausse dans le secteur marchand

Le SMIC avait été revalorisé 8 fois entre le 1^{er} janvier 2021 et le 1^{er} janvier 2024, pour une hausse globale de 14,8%. Il a été revalorisé de +2% le 1^{er} novembre 2024.

La proportion de salariés qui sont strictement au SMIC a entamé une décrue.



Les salaires continuent de progresser plus fortement que l'inflation, soutenant des gains de pouvoir d'achat et une possible reprise de la consommation.

⁸ Environ 20 millions de foyers. 4 autres millions, ayant souscrit des offres indexées chez un concurrent d'EDF bénéficieront aussi de la baisse

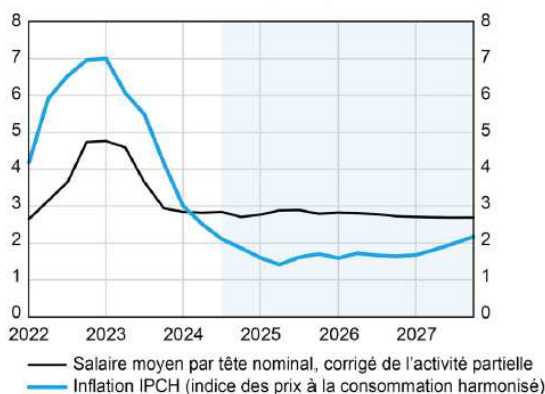
Au gré des négociations salariales, les salaires du privé auront augmenté d'environ +5% en 2023 et devraient croître d'environ +2,7% en 2024.

Les mobilités inter-entreprises s'accompagnent souvent de hausses encore plus marquées.

On attend une dynamique des salaires supérieure de l'ordre de + 2,8% et +2,7% en 2025 et en 2026

Graphique 5 : Croissance du salaire moyen par tête dans le secteur marchand et inflation

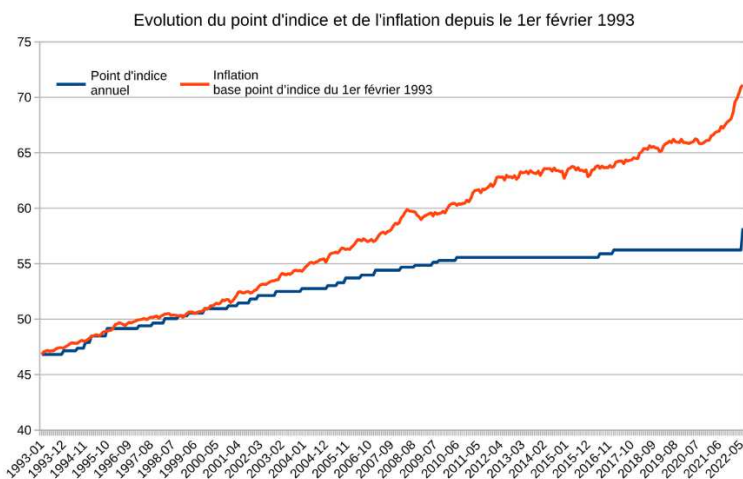
(glissement annuel de séries trimestrielles, en %)



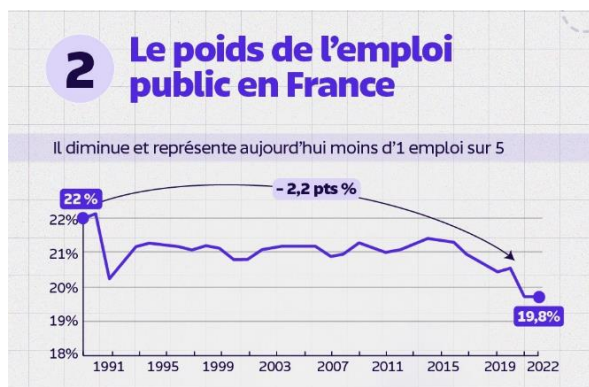
Sources : Insee jusqu'au deuxième trimestre 2024 pour le salaire moyen par tête, projections Banque de France sur fond bleuté.

Les salaires publics n'ont plus connu d'évolution du point d'indice depuis juillet 2023. Celui-ci aura augmenté globalement de + 5,05% depuis février 2017, hausse très inférieure à l'inflation sur la même période qui s'élève à 22,7%.

Sur le long terme, les salaires du public ont décroché de l'inflation depuis le début des années 2000.



Au sein de la fonction publique, le poids des contractuels augmente d'année en année. Pour la fonction publique territoriale, leur nombre a augmenté de +26% depuis 2011. Toutefois, globalement, la part de l'emploi public (contractuels inclus) en France décroît, notamment depuis 2017.



Source INSEE – avant 1991, La Poste et France Telecom sont encore comptabilisés

Le pouvoir d'achat moyen des Français aura augmenté de +2,1% en 2024, après une hausse de +0,9% en 2023.

Le revenu disponible brut (RDB)⁹ avait augmenté de +4,2% sur un an à l'issue du troisième trimestre 2024.

Le pouvoir d'achat continuerait d'augmenter légèrement en 2025 et 2026.

La consommation des ménages progresse toutefois très peu, avec une croissance de + 0,8% en 2024 et une prévision à + 0,9% en 2025.

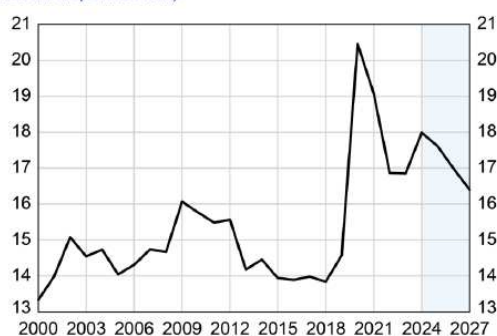
L'arbitrage des ménages entre consommation et épargne reste difficile à prévoir. Le taux d'épargne reste près de 3 points supérieur au niveau d'avant-Covid.

Le taux d'épargne avait beaucoup augmenté pendant la crise Covid, en partie du fait de la hausse de la part des revenus provenant du patrimoine, qui ont plus tendance à être épargnés.

Le taux d'épargne est estimé à 17,8% en 2024, et 17,1% en 2025. La hausse des salaires, la consommation facilitée par un coup de frein de l'indice des prix et le repli attendu des revenus d'intérêt contribueront à réduire le taux d'épargne.

Graphique 8 : Taux d'épargne des ménages

(en % du revenu disponible brut)



Source Banque de France – décembre 2024

⁹ Revenu dont disposent les ménages pour consommer ou investir, après opérations de redistribution. Il comprend l'ensemble des revenus d'activité (rémunérations salariales y compris cotisations légalement à la charge des employeurs, revenu mixte des non-salariés), des revenus de la propriété (intérêts, dividendes, revenus d'assurance-vie...) et des revenus fonciers (y compris les revenus locatifs imputés aux ménages propriétaires du logement qu'ils occupent). On y ajoute principalement les prestations sociales en espèces reçues par les ménages et on en retranche les cotisations sociales et les impôts versés.

Tendanciellement, le taux de pauvreté en France augmente chaque année depuis un point bas atteint en 2002. 5,1 millions de personnes, soit 8,1% de la population vivent en dessous du seuil de pauvreté¹⁰. Leur revenu médian s'établit à 832 euros, niveau qui n'a augmenté que de 60 euros en 20 ans. La pauvreté touche davantage les moins de trente ans et les familles monoparentales.

En 2024, le nombre de dossiers de surendettement enregistrés par la Banque de France a augmenté de +11%. Les femmes représentent la majorité des personnes en situation de surendettement.

Une baisse des taux d'intérêts

Du côté du marché de taux, on notait lors des DOB des deux dernières années une sensible remontée des taux d'intérêt.

La tendance s'est inversée en 2024.

Pour faire face au retour de l'inflation, la Banque Centrale Européenne avait en effet procédé à des hausses régulières de ses taux directeurs entre l'été 2022 et l'automne 2023. A partir de juin 2024, elle a engagé une baisse du taux de dépôt passé de 4,00 à 3,00%. Il est possible que d'autres baisses interviennent ces prochains mois, avec un objectif de taux à 2,00% fin 2025.

L'emprunt phare français¹¹ a vu son taux passer de 0,10% fin décembre 2021 à 3,5% en octobre 2023. Début 2025, il évolue de nouveau autour de 3,5%.

Le taux de référence ne se répercute pas forcément sur les taux réels en France, car la prime de risque s'est tendue depuis juin dernier. Elle frôle actuellement les 90 points de base et se rapproche de celle de l'Italie. Cette prime de risque a explosé après l'annonce de la dissolution.

Les taux longs s'inscrivent dans un mouvement général de remontée des taux longs américains, alimentée par le programme économique de Donald Trump jugé inflationniste et le durcissement de la Fed.

Cette période de taux plus élevés n'aura pas affecté la CCPA qui n'a pas emprunté depuis 2021.



Evolution de l'OAT 10 ans de la France sur ces 5 dernières années - Source : Boursorama

¹⁰ Pour 2022 : revenu mensuel inférieur à 1.014 euros pour une personne seule ; 1.500 euros pour un couple sans enfants.

¹¹ OAT à 10 ans qui sert de référence aux investisseurs

5° - L'état des finances publiques françaises

La censure du gouvernement Barnier, le 4 décembre dernier, a mis fin à l'examen du projet de loi de finances 2025.

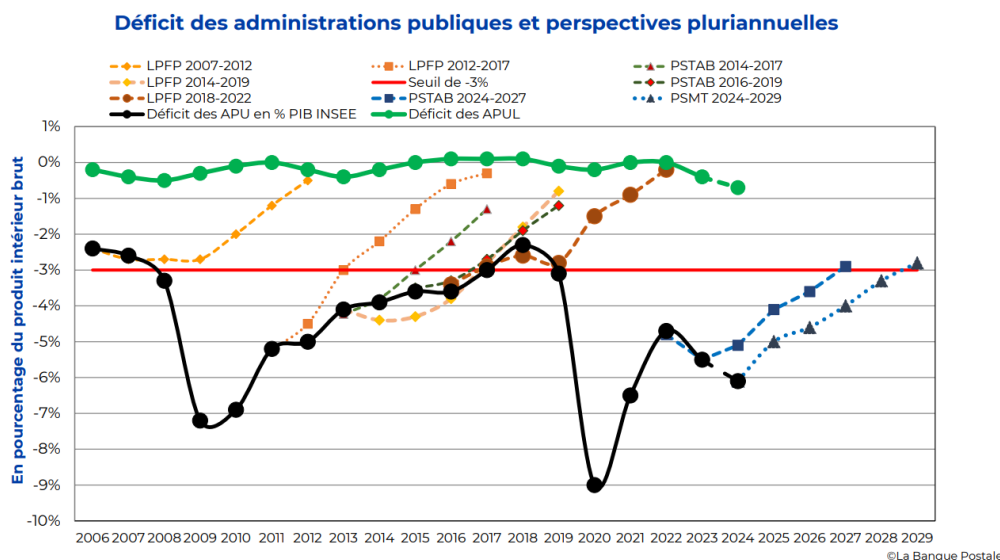
Pour rappel, ce projet de loi de finances avait été déposé à l'Assemblée Nationale le 10 octobre 2024. Sa première partie a été rejetée le 12 novembre et a donc été transmise dans sa version initiale au Sénat. Le Sénat avait 15 jours pour l'examiner et l'amender, avant une éventuelle Commission Mixte Paritaire et une date limite de vote fixée au 21 décembre. Compte tenu de la censure, il n'a plus été possible techniquement de tenir ce délai.

Dès lors, le Parlement a voté une loi dite spéciale¹² promulguée le 20 décembre 2024, permettant à l'Etat de percevoir les recettes de l'année antérieure et engager des dépenses par douzièmes sur la base du budget 2024.

L'examen du projet de loi de finances 2025 a repris au Sénat entre le 15 janvier et le 23 janvier 2025. Après approbation par le Sénat, s'en sont suivies une Commission Mixte Paritaire conclusive le 31 janvier 2025 et l'adoption définitive de la loi de finances le 6 février 2025.

Pour rappel, la loi de programmation financière 2023-2027, qui cadre les lois de finance annuelles, avait finalement été adoptée début novembre 2023 par utilisation du 49.3

Par bien des aspects, celle loi cadre s'avère d'ores-et-déjà caduque : ses objectifs (retour à un déficit public de 3% du PIB à l'horizon 2027) sont devenus trop ambitieux et rendus inaccessibles par des recettes fiscales très inférieures aux estimations, et un coût de la dette de l'Etat ayant grimpé au regard de l'évolution des taux d'intérêt.

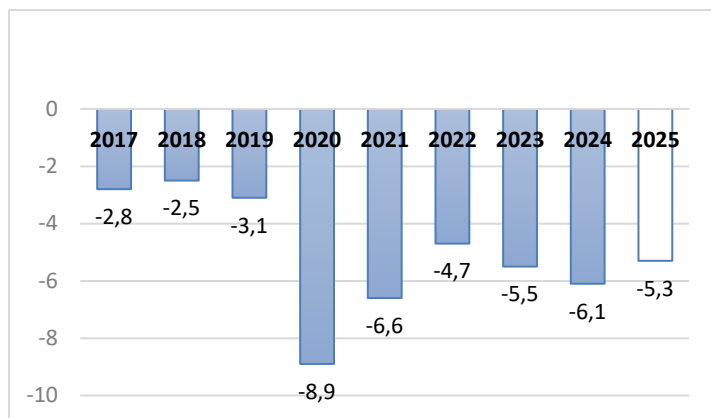


Déficit public constaté (traits pleins) et objectifs des lois de programmation (pointillés) – source Banque Postale

Le déficit public s'est établi à 9,1% du PIB en 2020, 7% en 2021, 4,8% en 2022 et 5,5% en 2023.

L'objectif pour 2024 était un déficit de 4,4% du PIB, mais il finira finalement à 6,1%. Il sera encore d'au moins 5,4% en 2025, malgré les efforts d'ajustement budgétaire possiblement mis en œuvre.

¹² Selon l'article 47 de la Constitution qui prévoit la procédure à suivre en cas de non-adoption d'une loi de finances



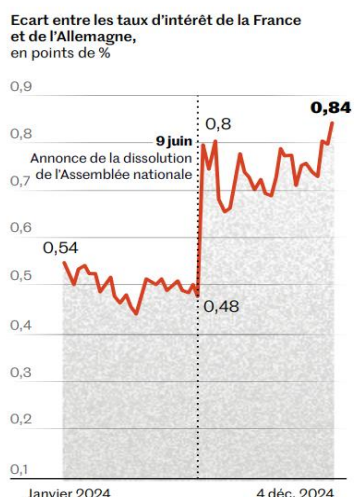
Déficit public de la France (en pourcentage du PIB)

L'une des causes de cette envolée du déficit national est la mauvaise estimation initiale des recettes fiscales. Elles auront été inférieures en 2024 de 24 milliards à celles prévues en loi de finances initiales. Il s'agit essentiellement de l'impôt sur les sociétés (recette de 57,7 milliards au lieu des 72 milliards prévus), mais aussi de l'impôt sur le revenu (recette de 88 milliards au lieu de 93) et de la TVA (4,8 milliards d'euros, en dessous des prévisions). Pour rappel, ce phénomène avait déjà été massif pour la taxe sur les superprofits des énergéticiens : 0,6 milliard d'euros encaissés à rapporter d'une prévision de 12 milliards d'euros¹³.

La France va devoir emprunter une somme colossale en 2025, d'environ 300 milliards d'euros, contre 284 milliards en 2024.

Toutes durées d'emprunt confondues, la France a emprunté en 2024 à un taux moyen de 3,06%, un peu en baisse par rapport à 2023 (3,16%)

L'écart entre les taux d'emprunt français et allemand (couramment appelé le « spread ») s'est accru et atteint un record depuis 2012. Le rendement des emprunts de l'Etat français ressort à un peu plus de 3%, tandis que celui de l'Etat allemand était de l'ordre de 2,2%. La France se situe désormais au même niveau que la Grèce.



Les intérêts de la dette représentent 2% du PIB.

La charge de la dette envisagée en 2025 (54,2 milliards d'euros) est du même ordre que le budget de l'enseignement scolaire ou de la défense.

¹³ Les entreprises ciblées ont notamment compensé leurs bénéfices par des pertes antérieures et optimisé leurs marges en les reliant à leurs établissements en dehors de France (manque de coordination internationale)

Évolution de la charge de la dette du budget général

(en milliards d'eur)



Le budget 2024 de l'Etat est resté nettement plus « dépensier » qu'avant la crise : les dépenses représentent environ 56,8% du PIB (contre 56,4% en 2023) alors qu'elles ne représentaient que 53,8% en 2019.

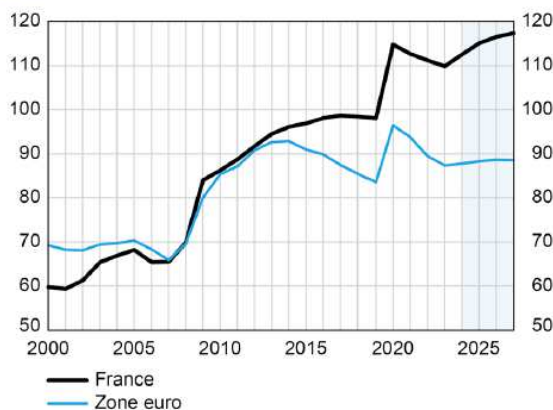
Le solde budgétaire de l'Etat serait négatif d'environ 145 milliards d'euros, sans compter l'amortissement de la dette de 156 milliards d'euros. Pour rappel, le budget de l'Etat compense aux collectivités la suppression de la TH (25,5 milliards) et la suppression de la CVAE (21 milliards d'euros).

Après avoir atteint un record historique de 114,6% en 2020, la dette publique s'était stabilisée comme prévu à un peu moins de 112% du PIB. Le « dérapage » de 2024 la porte à 113% du PIB et l'objectif de l'Etat pour 2025 la porterait à presque 115% du PIB, qui pourrait être un nouveau record.

Le déficit français dépasse désormais celui du Portugal (101%), de l'Espagne (105%), de la Belgique (108%). IL reste inférieur à ceux de l'Italie (137%) et de la Grèce (164%). La moyenne de la zone euro s'établit à 81,5%, en baisse.

Graphique 11 : Dette publique en France et en zone euro

(en % du PIB)

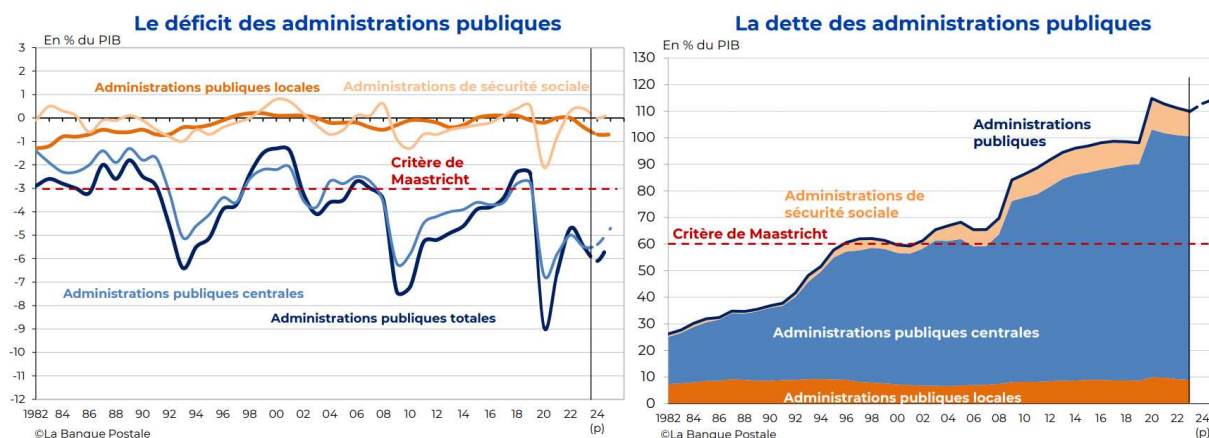


Sources : Insee et Eurostat jusqu'en 2023, projections Banque de France et Eurosystème sur fond bleuté.

Dette de la France comparée à celle de la zone euro – source Banque de France déc. 2024

En 2023, les dépenses de santé avaient également dérapé, tant sur les soins hospitaliers (+5,7%) que sur les soins de ville (+5,7%). Les transports sanitaires ont quant à eux augmenté de +10,8% en un an. Le déficit de la sécurité sociale pour 2025 devait être de 15 milliards d'euros selon le premier projet de loi de finances. Après la censure, et l'impossibilité de revenir sur certaines mesures d'économie, les experts tablent sur un déficit en 2025 aggravé à 20 ou 22 milliards d'euros.

La dette des collectivités locales reste marginale dans l'ensemble de la dette du pays.



En 2024, les collectivités territoriales dans leur ensemble (régions + départements + bloc local) ont connu une hausse de leurs dépenses de fonctionnement de + 4,4% (après +5,8% en 2023 et +4,5% en 2022) et de leurs dépenses d'investissement de + 7,0 % (après + 6,7% en 2023 et +6,8% en 2022). Les recettes ayant été moins dynamiques (+2,3%), l'épargne nette a continué de chuter et l'encours de dette d'augmenter, le besoin de financement se creusant d'environ 9 milliards d'euros en deux ans. L'inflation sur les travaux et les services a continué d'impacter les dépenses de fonctionnement, et la fin de cycle électoral gonfle les investissements, selon un cycle bien connu de l'action municipale. Sur les douze derniers mois, le poste « combustibles et carburants » des collectivités aura connu une baisse de -7,3%, le poste « électricité-gaz » une baisse de -13,5%¹⁴. L'encours de dette augmentera d'environ 3% durant 2024.

Les effectifs de la fonction publique territoriale sont globalement stables depuis 2015, avec une baisse de 0,2% pour l'année 2022. 71% des agents territoriaux sont de catégorie C, 15% de catégorie B et 13% de catégorie A.



Effectifs de la fonction publique territoriale. 1,98 millions d'agents au 31 décembre 2022 - Source DGCL

¹⁴ « panier des maires » en novembre 2024 – source Banque Postale

L'épargne nette des collectivités, qui couvrait 40% des investissements en 2022, n'en couvre plus que 24% en 2024.

Si l'on regarde uniquement les groupements de communes à fiscalité propre, la situation est nettement différente : dépenses de fonctionnement en hausse de +3,8% seulement, dépenses d'investissement en hausse de +9,3%. Le taux d'épargne nette augmente même. L'encours de dette augmente de +3,1%

En 2024, 82,5% des EPCI ont conservé leur taux de TFPB et 17,2% l'ont augmenté.

Pour rappel, la CCPA se distingue de la moyenne des communautés de communes à fiscalité propre par des recettes de fonctionnement supérieures de 28% et des frais de personnel très inférieurs. Cette situation la conduit à très peu emprunter :

2023 – par habitant	Communautés de communes à fiscalité propre (moyenne française)	CCPA
Dépenses de fonctionnement	545 €	633 €
- dont frais de personnel	161 €	57 €
Recettes de fonctionnement	625 €	799 €
Dépenses d'investissement	115 €	142 €
Recettes de subventions d'investissement	28 €	20 €
Recettes d'emprunt	44 €	0 €
Encours de dette	204 €	135 €

6° - Le contexte budgétaire 2025 pour la CCPA

Création d'un fonds de réserve exceptionnel pour faire participer les collectivités au redressement des finances nationales

L'article 64 du projet de loi de finances initial prévoyait la création d'un « fonds de réserve » pour faire participer certaines collectivités à l'effort de redressement des finances publiques. Ce dispositif de ponction directe de 1,062 milliards d'euros¹⁵ n'était demandé qu'aux communes, départements, régions et EPCI dont les dépenses réelles dépassent 40 millions d'euros.

Pour mémoire, les dépenses réelles de la CCPA dans le compte administratif 2023 s'élevaient à 51,4 M€. La CCPA aurait donc pu être concernée.

¹⁵ Le montant de ce fonds était calculé en comparant le solde prévisionnel des APUL (Administrations Publiques Locales) dans le projet de loi de finances et le solde réel. La loi de programmation des finances publiques fixait dans son préambule des objectifs pour l'ensemble des APUL en termes de dépenses (343 milliards d'euros) et – 0,2% de PIB en termes de solde. C'est l'écart entre ce nouvel objectif et le solde réel (actuellement prévu à – 0,7% du PIB) qui sert à calculer le montant du fonds prélevé l'année suivante. Cet écart est actuellement estimé à 14,6 milliards d'euros pour 2025.

Il était réparti entre les collectivités concernées au prorata des recettes réelles fiscales perçues l'année N-1, sans pouvoir dépasser 2% des recettes réelles de fonctionnement. Cet écrêtement à 2% s'appliquait largement et déterminait le montant total du fonds, estimé à 2,8 milliards d'euros.

Toutefois, le projet de loi de finances proposait de retirer des dépenses réelles prises en considération le chapitre 014 – Atténuations de produits, qui comprend notamment les attributions de compensation reversées aux communes (13, 5 M€), la DSC (6,7 M€), le FNGIR (8,9 M€) et le FPIC (0,9 M€). Grâce à ce retraitement, la CCPA passait sous le seuil déclenchant la participation au fonds de réserve.

Toutefois, le Sénat a très largement amendé le fonctionnement de ce « fonds de réserve » sans le supprimer, et c'est sur la base de la version adoptée par le Sénat que les travaux parlementaires sont repris sous le gouvernement Bayrou.

Tout d'abord, dans la version du Sénat, les communes ou intercommunalités contributrices ne sont plus retenues en fonction de leurs dépenses de fonctionnement mais sont celles dont l'I.S.R.C. (Indice synthétique de Ressources et de Charges) serait supérieur à 1,1.

Dans la version initiale, 205 communes et 206 EPCI étaient concernés, les plus gros. Dans la version du Sénat, seulement 131 EPCI, mais 2389 communes sont concernées. La contribution à se répartir passerait de 603 M€ à 257 M€ pour les communes, de 511 M€ à 239 M€ pour les EPCI. Seulement la moitié des départements serait contributeurs.

Cet ISRC se calcule pour chaque EPCI à partir des rapports suivants :

1° Le rapport entre le potentiel fiscal par habitant de l'EPCI, et le potentiel fiscal moyen par habitant de l'ensemble des EPCI à fiscalité propre ;

2° Le rapport entre le revenu par habitant de l'EPCI et le revenu moyen par habitant¹⁶ de l'ensemble des EPCI à fiscalité propre.

L'indice synthétique de ressources et de charges est obtenu par l'addition des rapports ainsi définis, en pondérant le premier par 75 % et le second par 25 %.

Potentiel fiscal par habitant de la CCPA	576 €		
Potentiel fiscal moyen des EPCI	346 €		
Rapport CCPA/moyenne	1,6647	Pondéré à 75%	1,2486
Revenu imposable moyen des habitants de la CCPA	16 573 €		
Revenu imposable moyen des Français	16 951 €		
Rapport CCPA/moyenne	0,9777	Pondéré à 25%	0,2444
I.S.R.C. de la CCPA (estimation)			1,493

La CCPA se retrouve donc dans les env. 10% d'EPCI mis à contribution. Il est à noter que cet indice ne tient pas compte du fait que la CCPA utilise très faiblement le levier fiscal et conserve donc des recettes très modérées.

L'objectif des sénateurs était notamment d'inclure dans le dispositif « *des petites communes qui profitent d'une activité génératrice de richesses comme l'implantation d'une centrale nucléaire* », comme l'a expliqué à Public Sénat Stéphane Sautarel, sénateur du Cantal et co-rapporteur de la mission « relations avec les collectivités territoriales ».

¹⁶ Population DGF

Le Sénat a dans le même temps réduit le montant du fonds à 1 milliard d'euros, soit presque trois fois moins. Cette somme est imputée pour 1/3 aux régions, 1/3 aux départements, 1/6 aux communes et 1/6 aux EPCI, et répartie entre les EPCI selon leur population et leur écart à 1,1 de leur I.S.R.C.

La contribution calculée chaque année, renommée « Dilico¹⁷ », est répartie entre les EPCI en fonction de leur population, multipliée par l'écart relatif entre leur ISRC et 1,1.

L'alimentation de ce fonds se ferait par un prélèvement sur les douzièmes de fiscalité, et ce fonds serait destiné à être reversé aux collectivités concernées à partir de 2026 par tiers annuels à 90% aux collectivités contributrices et 10% aux fonds de péréquation horizontale, alors que dans le projet de loi de finances initial, il venait en complément des fonds de péréquation horizontale (FPIC pour le bloc local) selon une répartition à définir par le comité des finances locales. La version du Sénat organise donc une sorte « d'épargne forcée »

Pour chaque établissement public de coopération intercommunale contributeur, la contribution ne peut excéder 2 % de ses recettes réelles de fonctionnement, minorées des atténuations de produits et des recettes exceptionnelles, telles que constatées au 1^{er} janvier de l'année de répartition dans les derniers comptes de gestion disponibles.

Les dernières recettes réelles de fonctionnement de la CCPA, au CFU 2024, s'élèvent à 68,2 M€, auxquelles il faut retrancher les Attributions de compensation (13,5 k€), la DSC (6,7 M€), le FNGIR (8,9 M€), le FPIC (0,9 M€).

Le plafond pour la CCPA s'établirait à environ 764.000 €. Alors que nous ne disposons pas encore de simulation de la répartition du DILICO, et notre valeur d'I.S.R.C. étant élevée, il est proposé de retenir ce plafond dans le cadre du présent DOB.

Lorsque, pour un établissement public de coopération intercommunale, le montant de la contribution excède ce plafond, la différence est répartie entre les autres établissements contributeurs.

Ce fonds de réserve DILICO ne constitue pas la seule participation au redressement des finances publiques nationales. Il faut en effet y ajouter :

- **le gel de la dynamique de la fraction de TVA**, qui concerne toutes les intercommunalités
- **la hausse du taux de cotisation à la CNRACL**, qui concerne toutes les collectivités employeuses
- **la diminution de la DCRTP** (CCPA non concernée car elle n'en touche déjà plus)
- **la réduction des dotations**

	Restrictions imposées aux collectivités – montant national	Conséquence pour la CCPA en 2025
Fonds de réserve Dilico	Env. 3 milliards d'euros	764 k€
Baisse du FCTVA	0,8 milliard d'euro	Mesure annulée
Gel de la fraction de TVA	1,2 milliard d'euros	435 k€
Augmentation de la cotisation CNRACL	1,3 milliard d'euros	57 k€
Réduction du fonds vert	1,3 milliards d'euros	Non estimable

¹⁷ pour Dispositif de Lissage CONjoncturel des recettes fiscales des collectivités locales

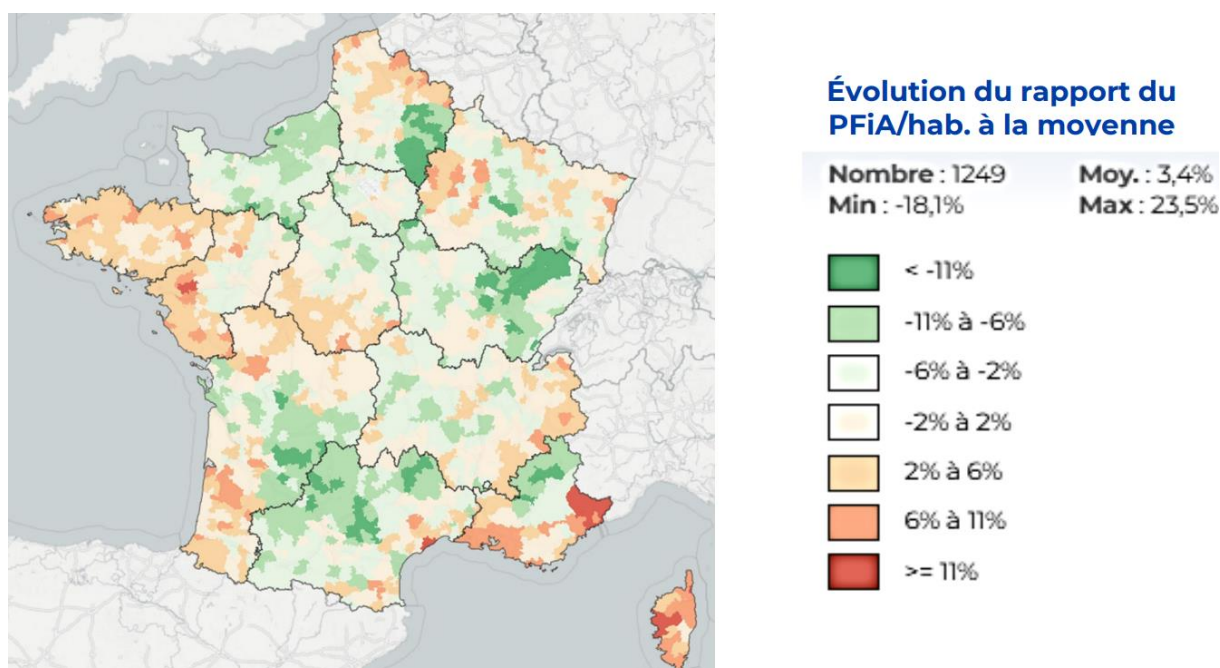
6-1 - Les dotations

La loi de Finances devrait revoir une nouvelle fois les modalités de calcul des indicateurs financiers utilisés dans la répartition des dotations.

En effet, les lois de finances pour 2021 et 2022 ont organisé l'intégration progressive des conséquences des réformes fiscales (suppression de la TH et révision des bases industrielles, nouvelles ressources en compensation) dans le calcul des indicateurs financiers, dont le potentiel financier, indicateur de la « richesse » théorique d'une collectivité, et l'effort fiscal.

Cette prise en compte se fait progressivement via la création de fractions de correction : 90% en 2023, 80% en 2024, 60% en 2025, 40% en 2026, 20% en 2027 et 0% en 2028. Toutefois, un amendement du Sénat a été adopté pour rester à 80% en 2025.

Cette révision progressive réduit le potentiel financier de notre communauté de communes, ce qui est favorable au calcul des dotations péréquatrices.



Dotation globale de fonctionnement

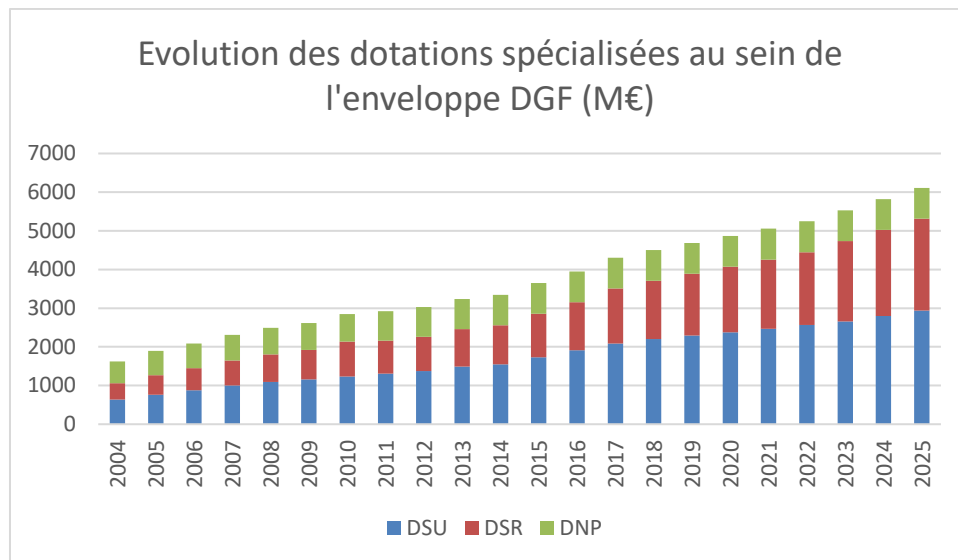
La loi spéciale prévoit le maintien du montant de DGF de 2024 en 2025. Une nouvelle loi de finances votée pourra en modifier le montant.

L'enveloppe globale de la DGF passerait de 27,2450 milliards d'euros à 27,2447 milliards, dont 19 milliards d'euros pour le bloc communal. Elle intègrerait un abondement de 320 millions d'euros allant vers la DSUCS (dotation de solidarité urbaine) qui augmente de 140 M€ (+5%), la DSR (dotation de solidarité rurale) qui augmente de 150 M€ (+6,7%) et la Dotation d'intercommunalité des EPCI qui augmente de 30 M€.

Cet abondement serait financé par un mécanisme d'écêtement des collectivités dont le potentiel fiscal par habitant dépasse 85% du potentiel fiscal moyen par habitant.

Il faut noter toutefois que la Commission Mixte Paritaire a finalement amendé le Projet de Loi de Finances en augmentant le montant global de la DGF de 150 M€. Le gel de l'enveloppe entraînait une baisse de DGF pour environ la moitié des communes (contre seulement 18% en 2024).

Le calcul de la DSR est modifié en prenant en compte, pour la longueur de voirie, les données de l'IGN et non plus le tableau communal des voiries.



Comme ces deux dernières, la principale variable d'ajustement à la baisse est la DC RTP, dotation de compensation issue de la réforme de la taxe professionnelle, qui baissera dans des dimensions très supérieures aux années précédentes : - 202 M€ pour le bloc local, soit environ -18% en moyenne. La baisse est environ huit fois plus rapide que l'an dernier.

Le projet de loi de finances 2025 n'apporte pas de modification au calcul de la Dotation d'intercommunalité des EPCI, l'une des deux parties de leur DGF.

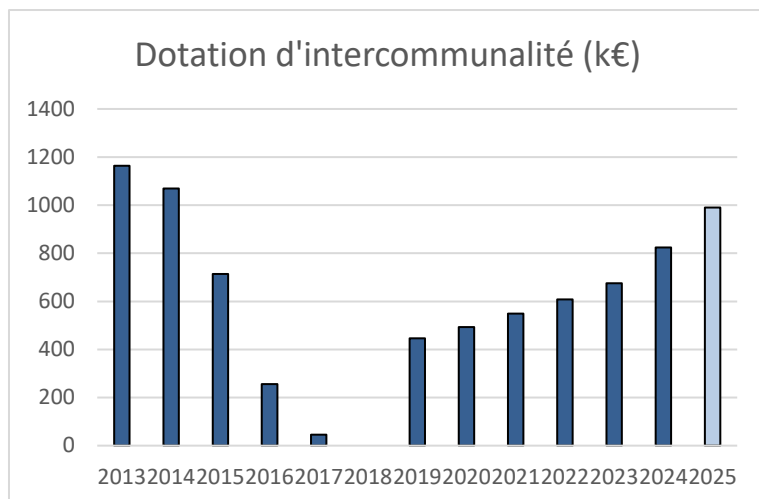
La dotation d'intercommunalité (DI) passe, au niveau national, de 1,768 à 1,858 milliards d'euros. Cet abondement de 90 M€ devrait s'appliquer chaque année ; il est financé à 100% par l'écêtement de la dotation de compensation (DC)

En basculant progressivement les fonds de la DC à la DI, on passe d'une dotation non péréquatrice à une dotation péréquatrice.

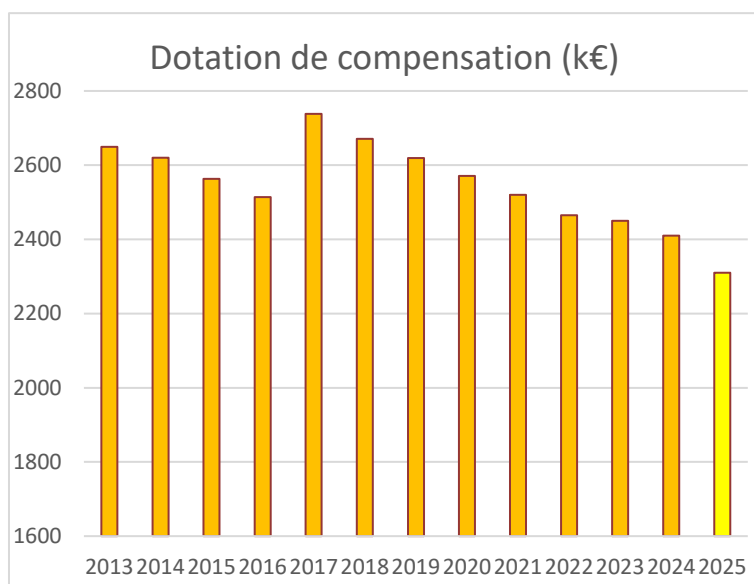
Depuis 2019, le nouveau mode de calcul de la dotation d'intercommunalité, une des deux grandes parties de la Dotation Globale de Fonctionnement, s'est avéré favorable à la CCPA. En effet, la dotation d'intercommunalité (DI) étant la part de la DGF impactée par la contribution au redressement des finances publiques de 2014 à 2017, était tombée pour la CCPA à zéro euro en 2018. Or, l'article 250 de la Loi de Finances 2019 a introduit un plancher à 5 € par habitant.

La Dotation d'intercommunalité a ainsi atteint 608 k€ en 2022, 675 k€ en 2023 et 824 k€ en 2024.

En réalité, sans écêtement, la CCPA devrait toucher 516 k€ de dotation de base et 880 k€ de dotation de péréquation, mais elle est écêtée car l'évolution d'une année sur l'autre était limitée à +10% jusqu'en 2023, puis à +20% depuis 2024. Il en ressort une dotation d'intercommunalité estimée à 990 k€ en 2025 à population constante.



La seconde part de la DGF, la Dotation de Compensation, sert donc de variable d'ajustement à la première. Elle diminue chaque année compte tenu des éléments expliqués précédemment : sa baisse annuelle pourrait être de l'ordre de -2% au niveau national. Par prudence, nous anticipons une baisse de 4% pour la CCPA, soit une perte de l'ordre de 100 k€ pour la CCPA.



Dans le cadre de la contribution au redressement des finances de l'Etat, le projet de loi de finances prévoyait une baisse du taux de FCTVA¹⁸ de 10% au 1er janvier 2025, son taux devait ainsi passer de 16,404% à 14,85%.

De plus, le projet de loi de finances recentrait le FCTVA sur les seules dépenses d'investissement, alors que ce dernier avait été élargi aux dépenses d'entretien de la voirie et des bâtiments.

Globalement, le FCTVA devait diminuer d'environ 260 M€ au niveau national par rapport à 2024, mais de 780 M€ par rapport à ce qu'il aurait dû être. Cette baisse de la FCTVA pouvait représenter une participation de la CCPA de l'ordre de 165 k€¹⁹

Toutefois, le Sénat a annulé, dans sa version, l'ensemble de ces dispositions.

La DC RTP est en baisse forte, mais la CCPA ne la touche plus depuis plusieurs années.

¹⁸ Fonds de Compensation de la TVA

¹⁹ 150 k€ au titre de la baisse de taux, 15 k€ au titre de la fin du FCTVA sur certaines dépenses de fonctionnement

Les dotations aux investissements : la DETR et la DSIL

Les versements de la DETR et de la DSIL étaient suspendus à l'adoption d'une loi de finances 2025.

Au plan national, et en termes de crédits de paiement, la DETR (1046 M€) reste stable.

Dans le cadre du plan de relance, la DSIL avait atteint 907 millions d'euros. Depuis 2023, cette DSIL exceptionnelle est éteinte et elle a retrouvé son socle habituel de 570 M€. La DPV (Dotation Politique de la Ville) s'élève à 150 M€.

Lors du Congrès des maires et présidents d'intercommunalité, Michel Barnier avait évoqué une fusion de la DETR et de la DSIL en un seul « fonds territoire ».

Pour rappel, les EPCI de plus de 75.000 habitants autour d'une ville centre de plus de 20.000 habitants ne bénéficient plus de la DETR depuis 2000, de même que les EPCI ayant une densité supérieure à 150 habitants par km² (114 hab/km² pour la CCPA).

Fonds vert

Un nouveau fonds, dit « fonds vert » a été créé en 2023, destiné à financer les communes et les EPCI pour leurs dépenses liées à la rénovation thermique, la transition énergétique, l'adaptation au changement climatique et la résorption des friches.

Le fonds vert avait été abondé en 2023 de la hausse de CVAE non perçue par les EPCI pour atteindre 2,1 milliards d'euros. Il était doté de 2,5 milliards en 2024.

Or, les financements verts sont sollicités en premier lieu pour les économies budgétaires :

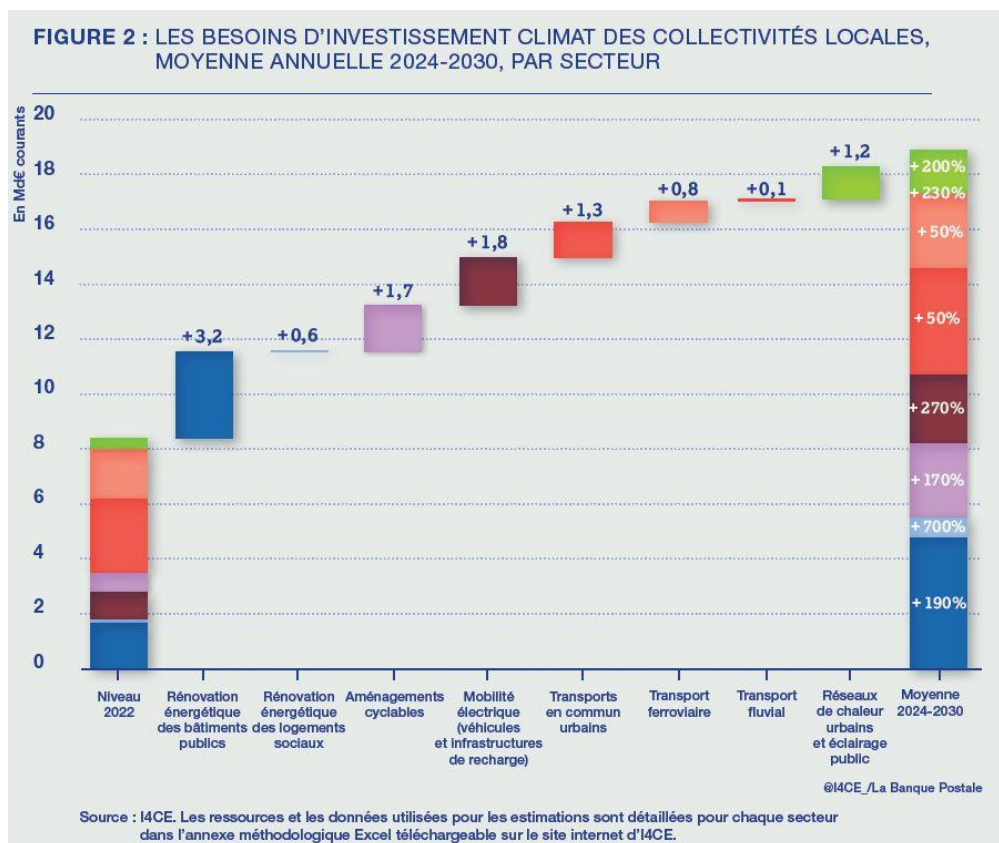
- le fonds vert passe de 2,5 milliards d'euros en 2024 à 1,2 milliard d'euros en 2025
- la trésorerie des Agences de l'eau serait ponctionnée de 130 M€

Il faut noter que le Sénat avait voté un fonds territorial de 200 millions d'euros, réparti à hauteur de 4 euros par habitant entre les EPCI ayant adopté un Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET). Cette mesure n'a pas été retenue dans la loi de finances finalement adoptée.

La création de ces fonds affectés à la transition écologique répond notamment à la constatation que la crise climatique s'accélère et que l'Europe est la zone du Monde où le réchauffement se produit le plus rapidement. L'année 2024 aura été la plus chaude jamais mesurée et le cap de +1,5°C par rapport à l'ère préindustrielle a été franchi pendant une année entière²⁰. Le record de chaleur de la température moyenne des océans a également été battue, ce qui a des conséquences immédiates sur la gravité des phénomènes météorologiques.

L'I4CE et la Banque Postale ont évalué le besoin d'investissement des collectivités locales pour la transition à 19 milliards d'euros chaque année, de 2024 à 2030 pour respecter les engagements de la France, soit 11 milliards de plus par an par rapport à la pratique en cours.

²⁰ Température moyenne de 15,1°C, soit 1,6°C de plus que la moyenne de la période 1850-1900. Le 22 juillet 2024 a été le jour le plus chaud jamais mesuré, à 17,16°C



La péréquation horizontale : le FPIC

Premier mécanisme national de péréquation horizontale, le fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) a été créé par la loi de finances 2012. Il est sensé opérer une solidarité entre les EPCI selon un critère de « richesse » apprécié grâce au **Potentiel Financier Agrégé (PFIA)** et la mesure de la pression fiscale opérée par les collectivités territoriales sur ce territoire est donnée par l'**Effort Fiscal Agrégé (EFA)**. Depuis 2016, le montant de l'enveloppe nationale du FPIC est figé à 1 milliard d'euros.

Un EPCI est contributeur au FPIC si le PFIA / hbt est supérieur à 0,9 fois la moyenne nationale.

	Situation en 2023	Situation en 2024
PFIA/habitant moyenne française	678,44 €	726,74 €
0,9 x PFIA/habitant moyen	610,60 €	654,07 €
PFIA/habitant ²¹ de la CCPA	816,02 €	852,16 €

Le calcul du montant du FPIC prend en compte :

- pour 75% l'écart à la moyenne nationale du PFIA/habitant
- pour 25% l'écart à la moyenne nationale du revenu par habitant

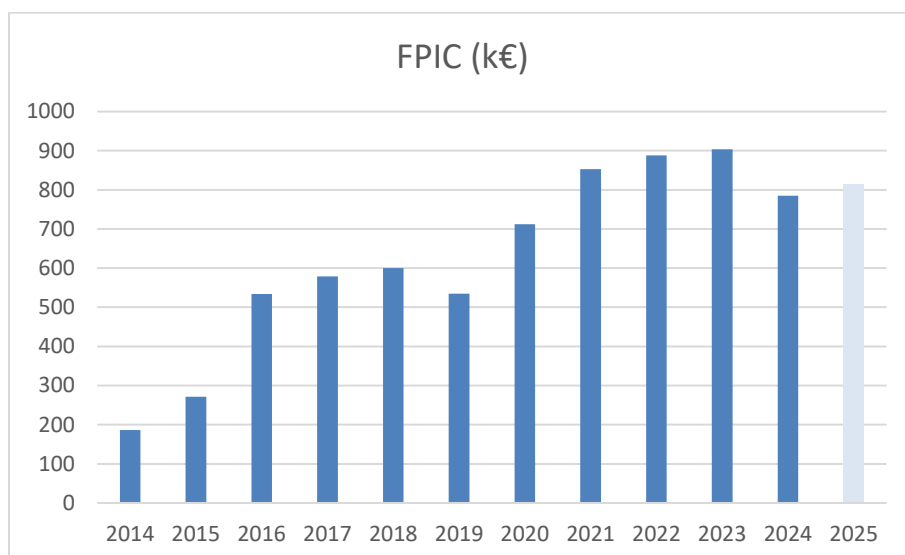
²¹ En fait le nombre d'habitants pris en compte dans ce calcul est fictif et égal à $(1 + 0,54827305 \log(\text{pop}/7500))$ pop étant la population réelle

€	2021	2022	2023	2024
Part supportée par la CCPA	853.450	888.381	904.348	784.622
Evol.		+ 4,1%	+ 1,8%	- 13,2%
Part supportée par les communes de la CCPA	1.548.069	1.581.913	1.529.254	1.319.068
Evol.		+ 2,2%	- 3,3%	- 13,7%
Total	2.401.519	2.470.294	2.433.602	2.103.690

Evolution du FPIC de la CCPA et des communes membres

En 2024, le FPIC a écriété de 785 k€ les recettes fiscales de la CCPA. De façon inattendue, ce prélèvement est en baisse de 14% par rapport à 2023 (904 k€) sans doute essentiellement en lien avec la faible compensation de notre ancienne CVAE (voir plus loin). Le PFIA par habitant a ainsi moins augmenté que la moyenne française (+4,4% contre +7%) et le revenu moyen par habitant de la CCPA également (+4,9% contre +6%)

En 2025, ce prélèvement pourrait atteindre 815 k€.



6-2 - La fiscalité

Depuis plusieurs années, les collectivités ont perdu peu à peu leurs taxes à pouvoir de taux, actant la recentralisation fiscale à laquelle s'est livré l'Etat.

La cour des comptes a rendu, le 15 janvier dernier, un rapport sur l'évolution de la fiscalité locale. Elle rappelle la réduction de grande ampleur des impôts locaux depuis 2017 : suppression de la taxe d'habitation, de la CVAE, réduction de moitiés des CFE et taxes foncières industrielles. Ces recettes fiscales perdues ont été compensées aux collectivités, mais financées quasi exclusivement par de la dette, à hauteur d'environ 38,5 milliards d'euros par an²². La diminution des impôts locaux est ainsi responsable de 25% du solde négatif de l'Etat.

²² Pour 2023. 22 milliards d'euros pour la TH, 11 milliards d'euros pour la CVAE, 4 milliards d'euros pour les bases fiscales industrielles.

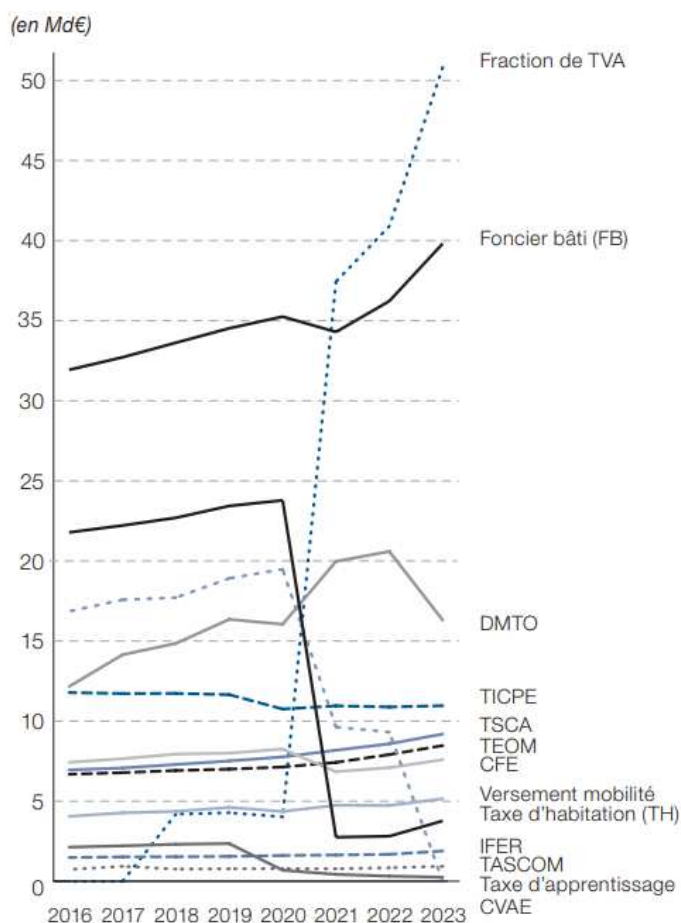
Ne restent pour le bloc local que la taxe foncière (sur le bâti et le non-bâti), la taxe d'habitation sur les résidences secondaires, auxquelles s'ajoute la CFE et la Taxe sur l'enlèvement des ordures ménagères pour l'intercommunalité.

La CCPA ne lève pas, jusqu'à présent la Taxe Foncière sur le Bâti, et son taux de CFE est lié par les règles de liaisons aux taux de TF de ses communes.

	2001		2011		2021		2023	
Région	TH	TFB	TH	TFB				
	TFNB	TP	TFNB	TP				
Département	TH	TFB	TH	TFB		TFB		
	TFNB	TP	TFNB	TP				
Intercommunalité	TH	TFB	TH	TFB	TH*	TFB	TH*	TFB
	TFNB	TPU	TFNB	CFE	TFNB	CFE	TFNB	CFE
Commune (FPU)	TH	TFB	TH	TFB	TH*	TFB	TH*	TFB
	TFNB	TP	TFNB		TFNB		TFNB	

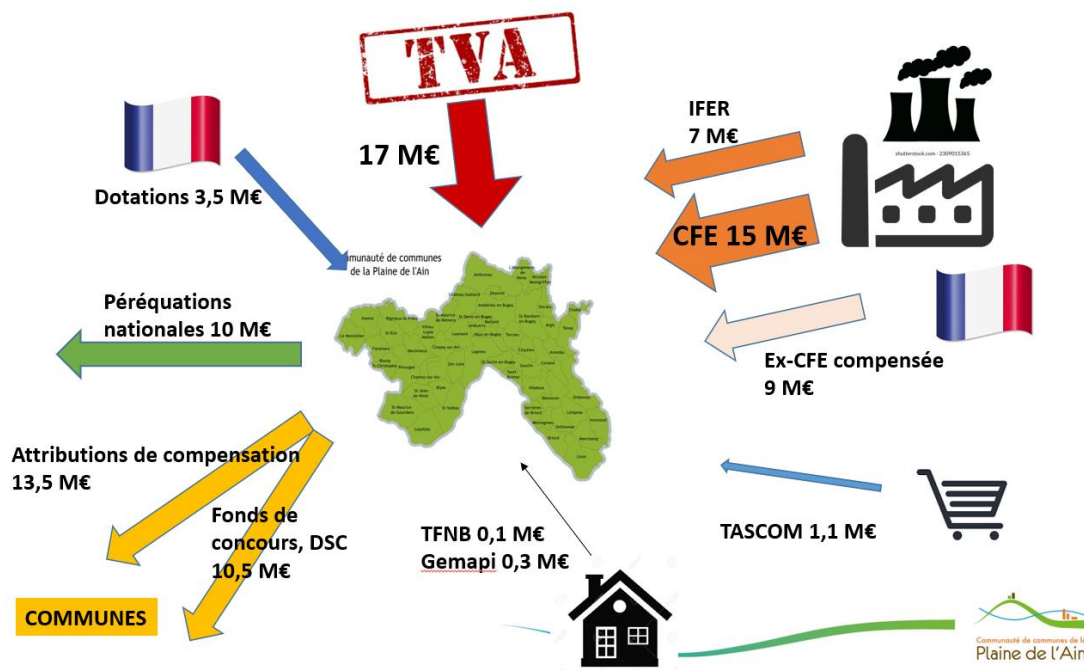
Comme les Régions ou les Départements, les recettes fiscales de l'intercommunalité et des communes se transforment peu à peu en dotations ou en fractions de TVA.

La fraction de TVA est devenue de loin la première recette fiscale des collectivités, devant la Taxe foncière sur le bâti. Depuis 2023, l'Etat reverse près d'un tiers de la TVA qu'il percevait aux collectivités. La TVA est aussi devenue le premier impôt intercommunal.



Produits de la fiscalité directe locale. Source : DGCL-DDFIP

Comme le montre le schéma ci-après, les recettes fiscales de la CCPA proviennent très majoritairement de la TVA (env. 19M€) et de la CET²³ héritière de l'ancienne taxe professionnelle (CFE et sa compensation partielle, IFER, Tascom pour env. 33 M€).



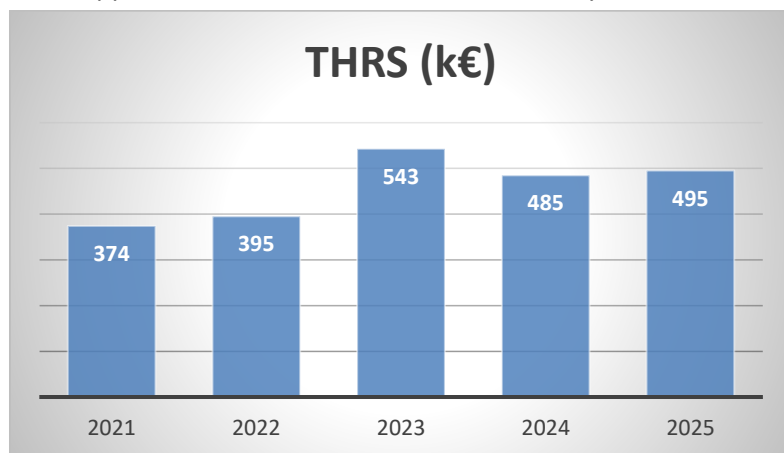
La fiscalité ménage

La Taxe d'Habitation sur les résidences principales ayant été supprimée, il ne subsiste que la « taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale » (THRS).

Le produit de cette THRS pour la CCPA avait été de 543 k€ en 2023, mais cette hausse de 40% en un an était anormale et liée à la mise en place du service « *gérer mes biens immobiliers* » sur le site impots.gouv.fr avec des doublons de taxation détectés après la sortie du rôle général. Les dégrèvements suite à ces erreurs sont à la charge de l'Etat ; ils lui ont coûté 1,3 milliards d'euros.

Devant cette confusion, nous avons inscrit une recette de 450 k€, par prudence, au BP 2024. Elle s'est finalement établie à 485 k€.

Pour rappel, le taux de THRS est de 6,30%. La moyenne nationale est de 8,81%.



²³ Contribution Economique Territoriale

Il faut noter que les collectivités ont retrouvé une liberté de taux sur cette THRS, avec toutefois une règle de liaison avec la taxe foncière. Le taux nul de la taxe foncière de la CCPA ne permet pas une politique d'imposition spécifique en direction des résidences secondaires. La CCPA n'a pas mis en place de taxe d'habitation sur les logements vacants.

Le taux de revalorisation forfaitaire des bases locatives foncières pour 2025 atteint + 1,7%, un taux très inférieur aux années précédentes, en reflet du fort ralentissement de l'inflation.

Pour rappel, le mode de compensation de l'ancienne taxe d'habitation est différent pour les communes et pour les intercommunalités.

Pour les communes, un « coefficient correcteur » propre à chaque commune est appliqué. Les collectivités qui ont un coefficient correcteur inférieur à 1 vont partager *ad vitam aeternam* avec d'autres territoires la croissance de leurs bases fiscales, voire de leurs taux.

Pour les intercommunalités, la compensation se fait par l'affectation d'une part de TVA, sans pouvoir de taux. Cette part s'établit pour la CCPA à 0,0037382462% de la recette totale nationale de TVA. Ce taux a été calculé comme le rapport entre les recettes fiscales perdues par la CCPA et les recettes totales de TVA constatées avant la réforme.

Les données définitives de 2023 ne nous ont été communiquées que le 20 août 2024. Elles étaient les suivantes :

- Produit de TVA nationale définitif 2023 : 208 351 027 021 €
- Fraction de TVA attribuée à la CCPA en 2023 : 7 788 674 €
- Produit de TVA nationale prévisionnelle en 2024 : 210 120 646 325 €
- Fraction de TVA attribuée à la CCPA en 2024 : 7 854 827 €²⁴

Cette croissance de la TVA avait été annoncée pour de 2023 de +3,7%, bien inférieure à l'inflation, mais la dynamique définitive s'est avérée encore inférieure, à seulement +2,8%²⁵. Nous ne l'avons su que fin août 2024, les déclarations des entreprises pour le dernier trimestre 2023 allant jusqu'au 21 janvier 2024.

Fin octobre, la DDFIP de l'Ain nous a annoncé une compensation prévisionnelle de 7.855 k€ pour l'année 2024, en hausse de seulement +0,8%. Cette donnée qui ne sera donc définitive que milieu 2025.

Le projet de loi de finances 2025 proposait de supprimer le dynamisme de la compensation, qui aurait dû être indexée sur les recettes réelles de TVA au niveau national, estimées en progression de +2,7%. Concrètement, la fraction de TVA reversée sera en 2025, égale à celle reversée en 2024, donc proche de 7.855 k€.

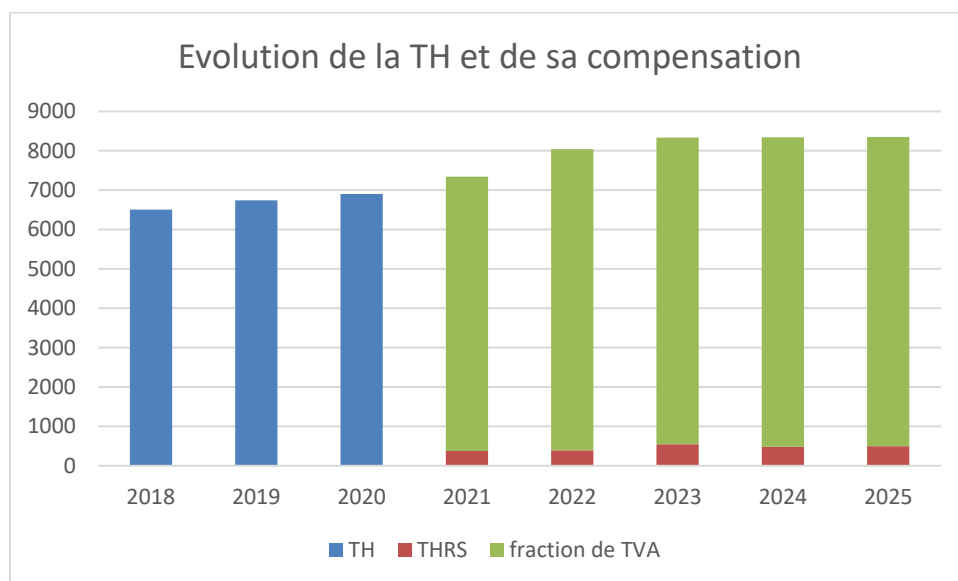
La loi de finances prévoit une indexation à partir de 2026 sur le taux de croissance prévu par chaque loi de finances.

Compensation de TH pour 2023	7.789 k€	Montant définitif
Compensation de TH pour 2024	7.855 k€	Montant ajusté mi-2025
Compensation de TH pour 2025 (dynamique prévue initialement)	7.922 k€	
Compensation de TH pour 2025 selon la loi de finances	7.855 k€	

²⁴ Pour rappel, le produit de TH de la CCPA en 2020 était de 6 979 657 €.

²⁵ La loi de finances tablait sur +4,5%

Par gel de cette compensation, la CCPA participe à hauteur d'environ 57 k€ à l'effort de redressement des comptes publics nationaux.



L'ambitieux programme de révision des valeurs locatives des locaux d'habitation a été repoussé et doit entrer en application en 2028. Les bases actuellement utilisées, fixées il y a une cinquantaine d'années, ne reflètent plus le marché immobilier actuel.

La fiscalité mixte : ménages et professionnels

La Taxe Foncière

La taxe foncière avait bénéficié de revalorisations forfaitaires des bases exceptionnellement élevées de + 7,1% en 2023 et + 3,9% en 2024.

Cette revalorisation est alignée sur l'évolution de l'indice des prix²⁶ entre le mois de novembre N-1 et le mois de novembre N-2. Pour 2025, la revalorisation forfaitaire s'établit à + 1,7%

Le taux de la taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB) sur la CCPA est de 2,06%. 91% des communautés de communes françaises sont un taux plus élevé. La recette est estimée pour la CCPA à environ 31 k€ pour 2024. L'exonération des terres agricoles avait été relevée de 20% à 30% dans le PLF 2025.

La taxe foncière sur les propriétés bâties (TFB) n'est pas prélevée par la CCPA. Sur les 1253 communauté de communes françaises, seules 94 ne la prélèvent pas, comme la CCPA, dont une seule autre intercommunalité de l'Ain : la communauté de communes Val de Saône Centre. Parmi les intercommunalités françaises qui prélèvent la TFB, le taux moyen (non pondéré) est de 4,2%.

Entre 2023 et 2024, 17,2% des EPCI ont augmenté leur taux.

²⁶ Indice IPCH

Intercommunalités de l'Ain	taux de Taxe sur le Foncier Bâti (% - 2024)
CC de la PLAINE DE L'AIN	0,00
CC VAL DE SAONE CENTRE	0,00
CC DOMBES SAONE VALLEE	0,01
CA BASSIN DE BOURG EN BRESSE	0,74
CC de la VEYLE	1,23
CC RIVES AIN PAYS CERDON	1,50
CC de la COTIERE à MONTLUEL	1,80
CC BRESSE ET SAONE	1,82
CC MIRIBEL et PLATEAU	2,00
PAYS DE GEX AGGLO	2,35
CC TERRE VALSERHONE	2,46
HAUT BUGEY AGGLOMERATION	3,50
CC BUGEY SUD	3,57
CC de la DOMBES	4,20
Autres intercommunalités	
CC des BALCONS du DAUPHINE	0,00
CA PORTES de l'ISERE	2,60
METROPOLE de LYON	0,55

La taxe incitative d'enlèvement des ordures ménagères (TiEOM)

La CCPA a adopté la taxe incitative d'enlèvement des ordures ménagères.

Les locaux non exonérés sont donc taxés par une partie fixe.

S'y ajoute une partie liée à l'usage fait du service de collecte calculée sur le nombre de bacs collectés l'année précédente et leur volume.

Certains professionnels font aussi appel au service de collecte, qui peut accepter de rendre la prestation si elle ne nécessite pas de sujétions particulières. Dans ce cas, une convention est établie et le professionnel s'acquitte d'une redevance spéciale.

La taxe GEMAPI

La taxe GEMAPI est une surtaxe qui s'applique sur les taxes foncières, la THRS et la CFE.

Elle est obligatoirement affectée aux dépenses de la collectivité liées à la gestion des milieux aquatiques et à la prévention des inondations. Pour la CCPA, la principale dépense concernée est la contribution au syndicat de rivière SR3A (rivière d'Ain et autres affluents de la rive droite du Rhône), à laquelle s'est ajoutée l'opération d'éradication de la jussie sur le Cotey.

La surtaxe a été, en 2024 :

- de 0,288% sur la THRS
- de 0,215% sur la TFPB (des communes)
- de 0,659% sur la TFNB
- de 0,265% sur la CFE.

Cette surtaxe a rapporté 514.876 €. Par ailleurs, l'Etat compense la partie relative aux bases perdues des valeurs locatives industrielles. Cette compensation a atteint en 2024 à 84.993 €. En additionnant les contributions réellement prélevées et la compensation de l'Etat, on arrive au montant de Gemapi voté en 2024, soit 599.869 € (7,24 € par habitant).

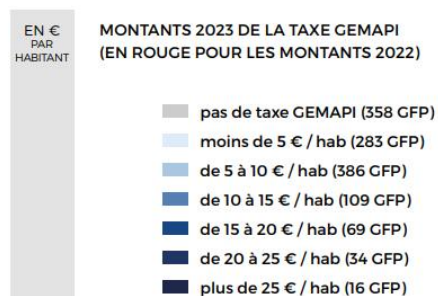
La cotisation 2024 de la CCPA au SR3A s'est élevée à 659.615 €

Le SR3A nous a informé que le comité syndical travaillait, dans ses orientations budgétaires sur une cotisation de 683.125 €, soit en hausse de 3,6%

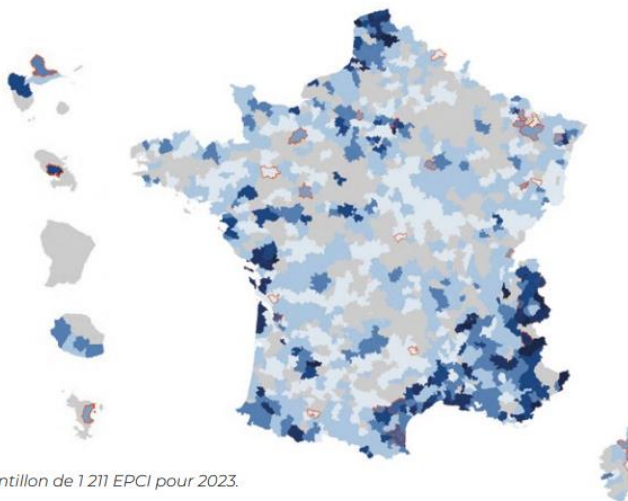
La taxe GEMAPI pourrait ainsi passer à 8,25 € par habitant de la CCPA.

Montants de la taxe GEMAPI par GFP

© La Banque Postale



Carte réalisée avec
Cartes & Données - © Artique
Traitement La Banque Postale.



Source : REI pour 2022 et La Banque Postale à partir d'un échantillon de 1 211 EPCI pour 2023.

La fiscalité professionnelle :

Les évolutions successives de la fiscalité professionnelle fragilisent les recettes fiscales de notre communauté de communes, à dominante industrielle. La division par deux des bases foncières industrielles en 2021, y compris sur le nucléaire, comme la suppression de la CVAE, laissaient craindre à moyen terme une possible dégradation des recettes fiscales.

Les craintes sont confirmées cette année avec la velléité du gouvernement de figer les compensations de taxes qui s'avéraient très dynamiques.

Avec la suppression de la CVAE, ce sont les communes qui redeviennent les bénéficiaires majoritaires des nouvelles implantations économiques, avec la Taxe Foncière et la Taxe d'Aménagement.

CVAE

Pour rappel, la contribution sur la valeur ajoutée (CVAE) était jusqu'en 2000 une cotisation partagée entre la CCPA, le Département et la Région (50%). En 2021, les Régions ont perdu leur part, au bénéfice des entreprises, compensée par une fraction de TVA. La recette de la CVAE était ainsi passée de 19,6 à 9,5 milliards d'euros.

La CVAE ne se partageait donc plus qu'entre le Département et l'EPCI.

L'Etat avait initialement acté la disparition de cet impôt sur deux années, 2023 et 2024. Les entreprises concernées (plus de 500.000 € de chiffre d'affaires) devaient finalement voir leur taux de CVAE baisser progressivement jusqu'en 2027 : taux de 0,28% en 2024, 0,19% en 2025, 0,09% en 2026.

Or, le projet de loi de finances 2025 prolonge encore l'horizon d'extinction de cette taxe :

- réduite de moitié en 2027
- la seconde moitié réduite progressivement entre 2028 et 2030

Le taux de plafonnement demeure à 1,531% de la valeur ajoutée de l'entreprise ; il devrait passer à 1,25% en 2030.

Notre recette de CVAE avait augmenté fortement de +7,8% entre 2021 et 2022 : 8.620 k€ en 2021 et 9.296 k€ en 2022.

Or, la compensation versée en 2023 s'est établie à 8.848 k€ en baisse de 4,8%, comprenant :

- une compensation basée sur la moyenne des CVAE de 2020 à 2023 (8.606 k€)
- le FNAET (fonds national de l'attractivité économique des territoires) réparti sur la base des déclarations des entreprises (241 k€).

L'an dernier, nous nous étions étonnés que la moyenne de CVAE de 2020 à 2023 était particulièrement faible, la moyenne sur la période de 2020 à 2022 étant de 9.009 k€. Par recalcul et sans aucune donnée fournie par l'administration, nous arrivions à une valeur reconstituée de 7.396 k€ en 2023.

Le ministre délégué chargé des comptes publics nous a adressé une explication dans un courrier daté du 16 juillet 2024. L'explication vient du fait qu'EDF a déclaré une valeur ajoutée négative, ce qui l'a totalement exonérée de la CVAE.

Pour rappel, la loi de finances 2023 a assis la compensation de l'ensemble de la CVAE (même si les entreprises continuent d'en payer) sur une fraction de TVA divisée en deux parts :

- une part fixe, ou part-socle, correspondant à la moyenne des recettes de CVAE des années 2020, 2021, 2022 et 2023 : **8.606.342 €** pour la CCPA
- une part variable correspondant à la dynamique, si elle est positive, de la fraction de TVA calculée au niveau national. Cette part variable devait être dirigée vers un « *fonds national d'attractivité économique de territoires - FNAET* », reversé aux intercommunalités sur la base des valeurs locatives professionnelles et des effectifs salariés²⁷.

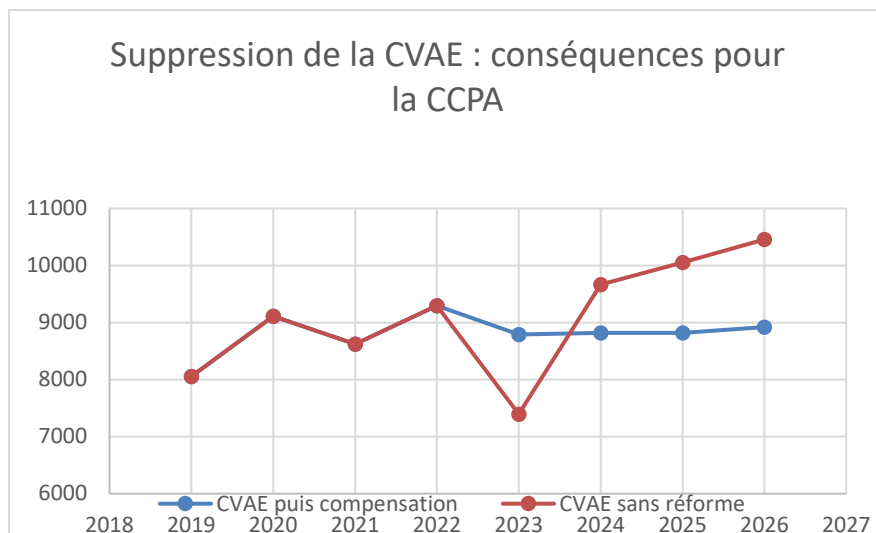
Cette part variable est difficile à appréhender car le montant total de TVA nationale n'est connu que plusieurs mois après la fin de l'exercice, et que ce montant a été surévalué dans les prévisions successives qui nous ont été fournies :

Part variable prévisionnelle pour 2023, communiquée en mars 2023 :	398.944 €
Part variable prévisionnelle pour 2023, communiquée en décembre 2023 :	241.810 €
Part variable définitive pour 2023 , communiquée en mars 2024 :	182.503 €
Part variable prévisionnelle pour 2024, communiquée en avril 2024 :	492.504 €
Part variable prévisionnelle pour 2024, communiquée en novembre 2024 :	215.144 €
Part variable définitive pour 2024 : communiquée vers mars 2025	?

La suppression de la CVAE et son mode de compensation s'avèrent très défavorables pour la CCPA :

- la prise en compte de l'année 2023 dans le calcul de la part-socle nous fait perdre 400 k€ chaque année
- la compensation a fait perdre la dynamique antérieure de la CVAE.

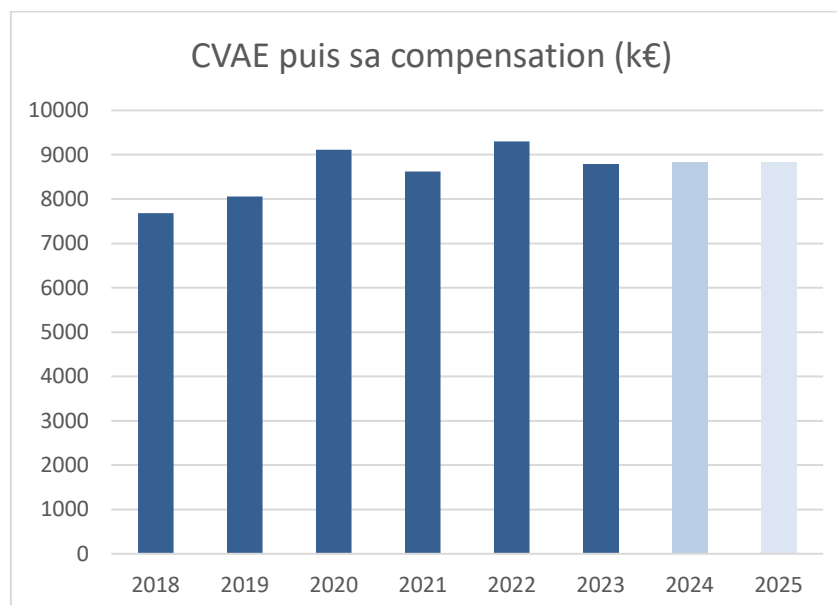
²⁷ Deux critères de répartition ont été retenus : les valeurs locatives (pour un tiers) et les effectifs employés (pour deux tiers)



On peut estimer la perte pour la CCPA à 0,8 M€ en 2024, 1,2 M€ en 2025, 1,5 M€ en 2026
De plus, le projet de loi de finances 2025 prévoyait le gel de cette compensation en 2025, puis une indexation à partir de 2026 sur le taux de croissance prévu par chaque loi de finances.

Par gel de cette compensation, la CCPA participe à hauteur d'environ 220 k€ à l'effort de redressement des comptes publics nationaux.

Nous proposons donc pour le BP 2025 une compensation de CVAE stable à 8.821 k€

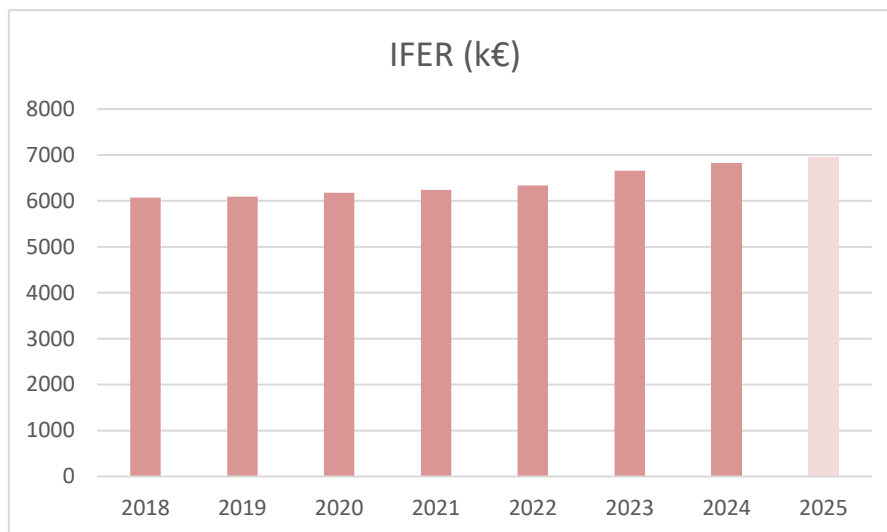


IFER²⁸

Les recettes d'IFER sont en hausse régulière car liées pour les unités de production énergétique à la puissance installée et non à la production réelle d'énergie. Elles ont atteint 6.826 k€ en 2024, avec une hausse de 2,5%.

²⁸ Imposition Forfaitaire des Entreprises de Réseaux

89% des recettes d'IFER sont liées à la production d'électricité nucléaire, 9% aux installations électriques (transformateurs, stations radioélectriques...) et 1% à la production d'énergies renouvelables.



Les tarifs d'IFER sont revalorisés chaque année ; ils devraient l'être de +1,8% cette année. La prévision de recette pour 2025 s'établir à 6.950 k€

CFE²⁹

Pour rappel, la Loi de Finances 2021, dans le cadre de la baisse des impôts de production, avait décidé de réduire de moitié la valeur locative pour les entreprises industrielles, ce qui réduit donc, pour ces établissements, la CFE et la taxe foncière. L'industrie nucléaire est concernée. Cette perte de recettes, très significative pour notre communauté de communes, est compensée par l'Etat en considérant la perte de base multipliée par le taux de 2020.

L'Etat a continué en 2024 d'asseoir sa compensation sur la hausse réelle des bases.

Le dynamisme de cette compensation pèse lourdement sur le budget de l'Etat (+ 352 millions de dépense en 2022, + 183 M€ en 2023, +182 M€ en 2024, + 274 M€ prévus en 2025).

Les entreprises ayant une faible valeur locative possèdent des bases minimales de CFE dépendant de leur chiffre d'affaires, et réévaluée chaque année.

Par ailleurs, l'Etat compense certaines exonérations qu'il a instituées au fil du temps. Cela a représenté 111.325 € pour la CCPA en 2024 : 108.278 € pour les bases minimum³⁰, 2189 € pour les diffuseurs de presse, et 858 € pour les créations d'entreprises³¹.

Par ailleurs, la CET des entreprises (CFE+CVAE) est plafonnée à 1,438% de leur valeur ajoutée.

La CCPA possède un taux de CFE bas en comparaison des autres EPCI : 19,33%. Ce taux était passé de 19,30% à 19,33% en 2020. Il est passé de 19,33% à 20,31% en 2024

C'est le taux le plus bas de la région Auvergne Rhône-Alpes. Le taux médian en France est de 25,69%.

Le taux moyen en France est de 26,71%

²⁹ Cotisation Foncière des Entreprises

³⁰ Une entreprise est exonérée de CFE si son chiffre d'affaires est inférieur à 5000 €

³¹ La base d'un nouvel exploitant est réduite de moitié la première année d'exploitation

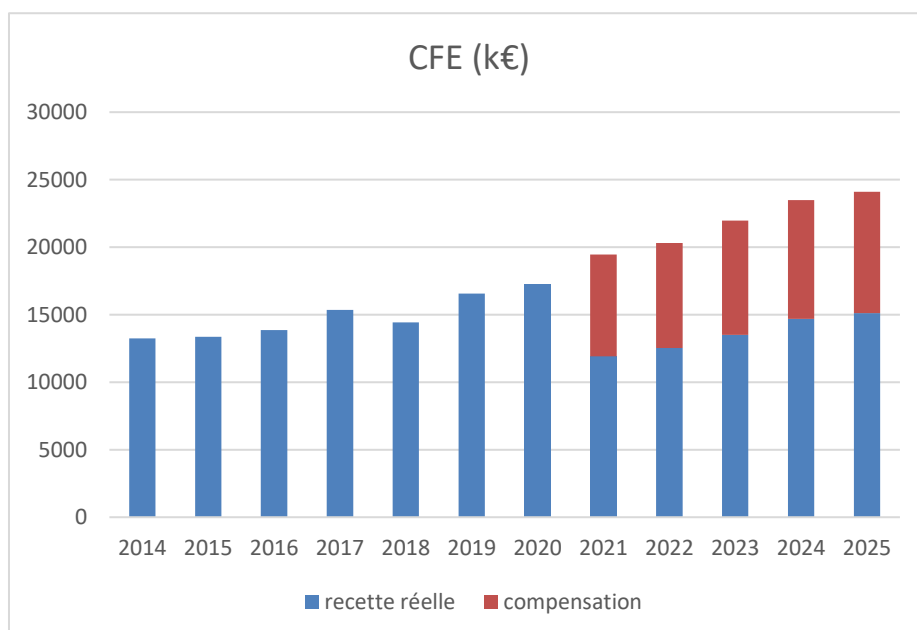
Intercommunalités de l'Ain	taux de CFE (% - 2024)
CC de la PLAINE DE L'AIN	20,31
CC MIRIBEL et PLATEAU	20,32
CC VAL DE SAONE CENTRE	20,69
CC de la COTIERE à MONTLUEL	21,15
CC BRESSE ET SAONE	21,17
CC de la VEYLE	21,32
CC DOMBES SAONE VALLEE	22,17
PAYS DE GEX AGGLO	22,32
CC RIVES AIN PAYS CERDON	23,14
CC de la DOMBES	23,62
CC BUGHEY SUD	24,74
HAUT BUGHEY AGGLOMERATION	24,86
CA BASSIN DE BOURG EN BRESSE	24,97
CC TERRE VALSERHONE	26,35
Autres intercommunalités	
CC des BALCONS du DAUPHINE	22,13
CA PORTES de l'ISERE	27,88
METROPOLE de LYON	28,62

Les recettes réelles de CFE ont augmenté en 2024 de 8,8%, dont 5,1% relatifs à la hausse du taux votée par le conseil communautaire.

Elles ont atteint 14687 k€.

La compensation versée par l'Etat pour la réduction de moitié de la CFE industrielle ne prend pas en compte la hausse des taux décidée par la collectivité : elle a augmenté de 3,9%

Il est proposé de retenir, pour 2025, une hausse de 3% de le recette réelle de CFE, et une hausse de 2% de la compensation de l'Etat, soit respectivement 15.128 k€ et 8.975 k€.



La CCPA n'est pas libre de modifier ce taux comme elle l'entend puisqu'il existe une règle de liaison des taux avec les taux de taxe foncière votés par les communes. Lorsque les communes augmentent leurs taux de TF, cela crée une possibilité d'ajustement pour la CCPA, utilisable pendant trois ans.

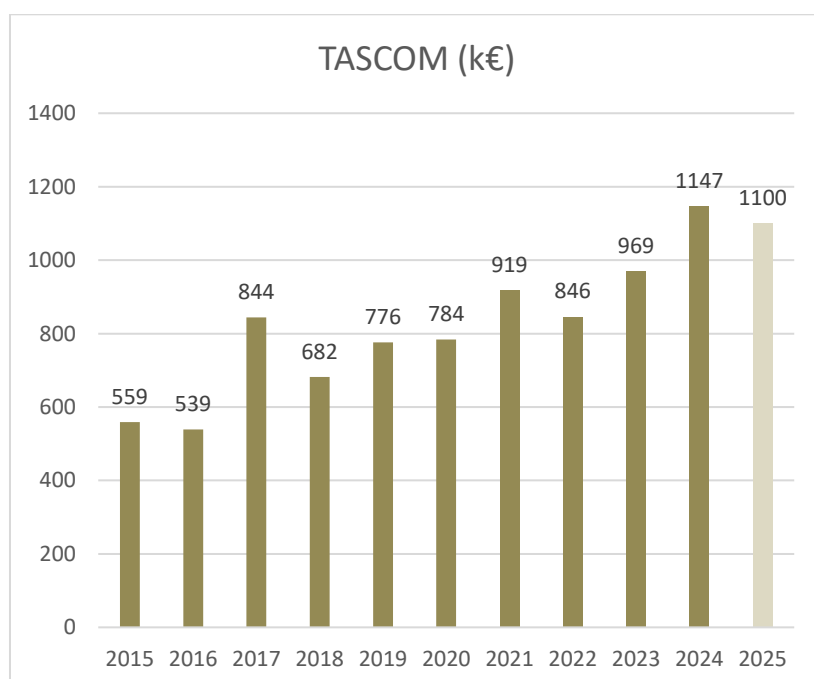
Concrètement, le conseil communautaire a placé « en réserve » une hausse possible de taux de 2,74% en 2022, une hausse possible supplémentaire de 0,27% en 2023, une hausse possible supplémentaire de 0,07% en 2024. La hausse de taux votée en 2024 a amputé la réserve de 2002 de 0,98%.

La liberté de hausse du taux s'établit donc à 2,10 points en 2025, avant de redescendre à 0,34 point en 2026.

	Taux voté	Réserve de hausse possible votée
2020	19,33%	0,00 %
2021	19,33%	0,00 %
2022	19,33%	2,74 %
2023	19,33%	3,01%
2024	20,31%	2,10%
2025	?	2,10%
2026	?	0,34%
2027	?	0,07%
2028	?	0,00%

TASCOM³²

Les recettes de Tascom sont dynamiques, en lien avec les chiffres d'affaires des grandes surfaces et une augmentation du taux. La CCPA reste vigilante sur cette recette basée sur le déclaratif des entreprises, avec des décalages d'une année sur l'autre. Quelques anomalies sont remontées chaque année à la DDFIP de l'Ain et prises en considération. Nous proposons de retenir, par prudence, une légère baisse de recette.



³² Taxe sur les surfaces commerciales

Versement mobilité

Le versement mobilité concerne potentiellement les entités privées ou publiques employant 11 salariés et plus ; un taux est appliqué sur la masse salariale. La CCPA n'est pas concernée puisque l'Autorité Organisatrice des Mobilités (AOM) sur son périmètre est la Région Auvergne Rhône-Alpes.

Toutefois, il faut noter que le PLF 2025 prévoyait de créer la possibilité pour les Régions d'instituer un versement mobilité, ce qui existe déjà en Ile-de-France, avec un taux plafonné à 0,2%. La commission mixte paritaire a maintenu ce dispositif en ramenant le plafond à 0,15%. La Région Auvergne Rhône-Alpes a annoncé ne pas vouloir prélever le versement mobilité.

En synthèse, les ressources fiscales de la CCPA pourraient être en hausse entre 2024 et 2025 de +0,1%, une hausse très inférieure à l'inflation.

Sans le fonds de réserve nouvellement créé, ses ressources auraient été en hausse d'environ +2%.

		2020	2021	2022	2023	2024	prév.2025	évol 2024-2025	commentaires
THRS			374	386	543	485	495	2,1%	réévaluation des bases
Taxe d'Habitation		6 907							supprimée
Fraction de TVA			6 968	7 648	7 789	7 855	7 855	0,0%	hypothèse de gel de la compensation
Taxes foncières	TFB	0	0	0	0	0	0		taux à zéro
	TFnB	27	28	28	30	31	32	3,2%	revalorisation des bases
	TAFnB	89	81	81	87	90	93	3,3%	
Cotisation Foncière des Entreprises		17 272	11 909	12 530	13 497	14 687	15 128	3,0%	réévaluation des bases
CFE sur les bases industrielles			7 536	7 776	8 467	8 799	8 975	2,0%	bases légèrement plus dynamiques que la moyenne des entreprises
CVAE		9 113	8 620	9 296	0	0	0		supprimée
compensation de CVAE					8 848	8 821	8 821	0,0%	hypothèse de gel de la compensation
TASCOM		784	919	846	969	1 147	1 100	-4,1%	prudence
IFER		6 175	6 243	6 340	6 659	6 825	6 950	1,8%	revalorisation annuelle
sous-total recettes fiscales		40 367	42 678	44 931	46 889	48 740	49 449	1,5%	
DGF		3 064	3 070	3 074	3 125	3 234	3 350	3,6%	plafonnement moins strict de la hausse possible de DGF depuis 2024
autres dotations et compensations		515	350	300	394	194	195	0,5%	prévision difficile
FNGIR		-8 927	-8 927	-8 927	-8 927	-8 927	-8 927	0,0%	montant figé
FPIC		-712	-735	-888	-904	-785	-815	3,8%	par prudence
Fonds de réserve							-764		Mesure nouvelle
sous-total dotations-péréquations		-6 060	-6 242	-6 441	-6 312	-6 284	-6 961	10,8%	
TOTAL RESSOURCES (hors TIEOM)		34 307	36 436	38 490	40 577	42 456	42 488	0,1%	

7° - Orientations budgétaires

La comparaison entre les prévisions qui avaient été établies pour 2024 et la réalité du compte financier unique (ex- compte administratif) conduit au tableau suivant :

k€	Perspective 2024 établie dans le cadre du DOB 2024	CFU (ex compte administratif) 2024 provisoire
Recettes réelles de fonctionnement	66 741	68 360
Dépenses réelles de fonctionnement (dette comprise – hors DSC)	46 087	47 119
Remboursement de la dette	1 030	1 030
épargne de gestion	19 354	20 211
DSC	6 700	6 689
Fonds de concours anciens	2 185	1 921
Fonds de concours en cours	250	65
Fonds de concours spécialisés, exceptionnels et relampage	2 450	1 788
%ge de l'épargne de gestion communautaire reversée aux communes	60%	52%
Capacité de financement des investissements communautaires	8 469	11 862
Besoin de financement en investissement (avances intégrées)	9 100	13 932
Recours à l'emprunt	0	0
Résultat fin d'exercice	- 631	- 2070

Par rapport aux prévisions, plusieurs phénomènes sont à remarquer :

- des recettes de fonctionnement meilleures qu'anticipées, principalement sur le chapitre 73 (impôts et taxes)
- une épargne de gestion un peu supérieure aux prévisions, d'environ 850 k€
- la consommation des fonds de concours qui reste en deça des prévisions d'environ 1 M€
- Le besoin de financement en investissement est très nettement supérieur aux prévisions, notamment sur les chapitres 21 et 23. Les réalisations avancent vite et bien après deux années plus creuses en 2022 et 2023
- Le résultat de fin d'exercice est un peu plus négatif que prévu. Il est à relativiser car il réduit un résultat cumulé en fin d'année dernière de presque 26 M€. Comme indiqué l'année CCPA a atteint un niveau de « provision » a priori suffisant et une nouvelle hausse n'est pas recherchée.

Le recours à l'emprunt de 15 millions d'euros en 2018, 2019, 2020 et 2021, sur une période de taux très bas, aura permis à la CCPA de passer un cap délicat et d'atteindre un équilibre propre à lui assurer de bonnes conditions de financement de ses investissements et une relative sérénité pour les prochaines années.

Prospective pluriannuelle

Pour rappel, depuis le débat d'orientations budgétaires de 2018, la collectivité se penche sur une analyse pluriannuelle de sa situation financière.

La mise à jour de cette prospective pluriannuelle avec les données réelles issues du compte CFU 2024, prolongée en intégrant l'exercice 2028, conduit à la situation présentée

en annexe I.

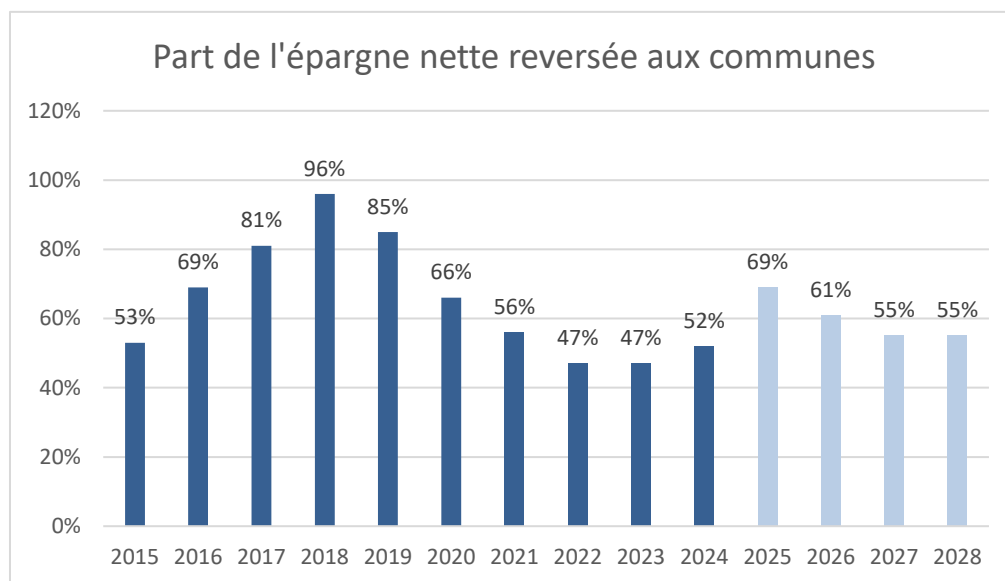
Méthodologie

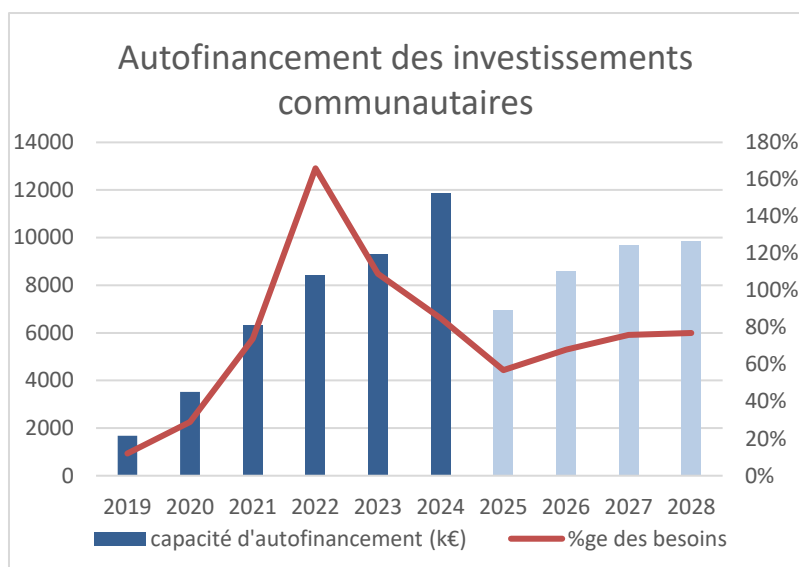
Dans cette annexe :

- La capacité de financement des investissements correspond à l'épargne nette de laquelle on déduit le reversement aux communes, en annulant l'effet des avances (chapitre 27)
- Le besoin de financement correspond aux dépenses d'équipement prenant en compte les restes à réaliser, desquelles on déduit les fonds de concours, les recettes d'équipement et le FCTVA

Cette prospective est proposée sans aucun nouvel emprunt et sans création de la taxe foncière. On constate des trajectoires budgétaires qui se confirment dans la durée, sauf imprévu non pris en considération (crise économique majeure, dépense exceptionnelle majeure non intégrée) et sans nouvel emprunt :

- l'épargne nette se stabilise entre 19 et 20 millions d'euros
- le reversement aux communes remonte vers 70% de l'épargne nette avant de redescendre vers 55%
- la situation permet de tenir l'objectif d'une dépense d'investissement qui augmente régulièrement vers 11 millions euros (dépenses d'équipement hors fonds de concours)
- l'excédent cumulé de fin d'exercice devrait se réduire régulièrement si ce rythme d'investissement est maintenu, et sans nouvel emprunt. La programmation pluriannuelle des investissements peut conduire à envisager de nouveaux emprunts à l'horizon 2027-2028
- la capacité de désendettement diminue au fil du remboursement de la dette, vers un objectif en 2028 de 6 mois, ce qui correspond à une situation financière extrêmement saine. Le ratio d'endettement (encours de la dette rapporté aux recettes de fonctionnement), baisserait alors vers 12%





GRANDES QUESTIONS POUR LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2025

Dès lors, les grandes questions d'orientations budgétaires posées pour l'exercice 2025 seraient les suivantes :

– en matière d'investissements communautaires

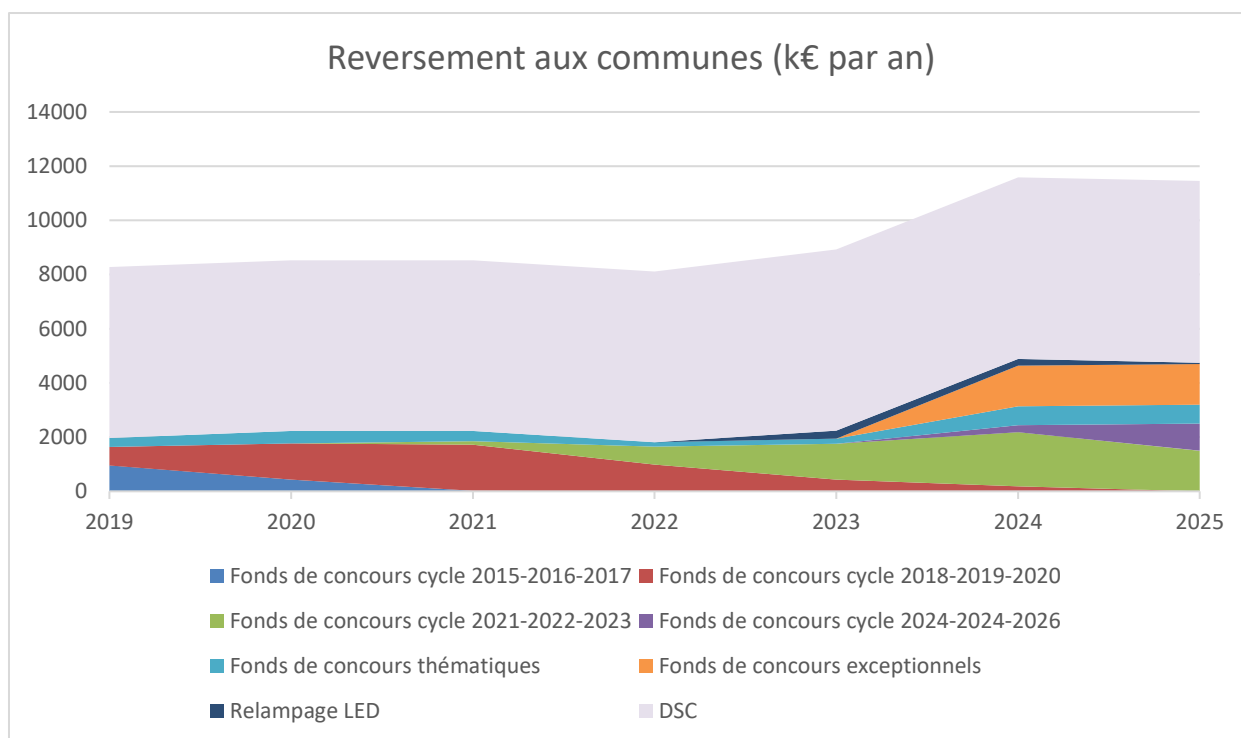
- Des dépenses d'équipement évoluant positivement vers un horizon de 11 millions d'euros (fonds de concours déduits) au prix d'une réduction progressive des résultats cumulés de fin d'exercice
- Dans une perspective de possible baisse des taux, l'absence d'emprunt en 2025 (sauf pour le budget annexe des Bâtiments Locatifs Immobiliers pour les investissements générateurs de recettes de fonctionnement)

– en matière de fiscalité

- le maintien à l'identique de tous les taux, sachant que 2025 est la dernière année permettant une hausse significative du taux de CFE

- en matière de reversement de moyens financiers aux communes

- Comme évoqué lors du Débat d'Orientations Budgétaires de 2024, un renforcement de la Dotation de Solidarité Communautaire pour les communes exploitant un gymnase à l'usage des collégiens ou lycéens, les conventions avec le Département ou la Région laissant un reste à charge important pour la commune concernée alors que les utilisateurs des collèges et lycées proviennent de l'ensemble du territoire
- la relance du fonds de concours spécifique aux projets touristiques des communes, qui avait existé dans les années 2017 à 2019, doté d'une enveloppe de 500 k€
- la poursuite des fonds de concours exceptionnels pour des équipements structurants pouvant être portés par des communes, comme le stade d'athlétisme de Saint-Vulbas ou la route desservant la zone d'activités de Villieu Loyes Mollon restée municipale, Cette nouvelle dépense pourra aussi être mobilisée pour la préparation du territoire aux futurs EPR.



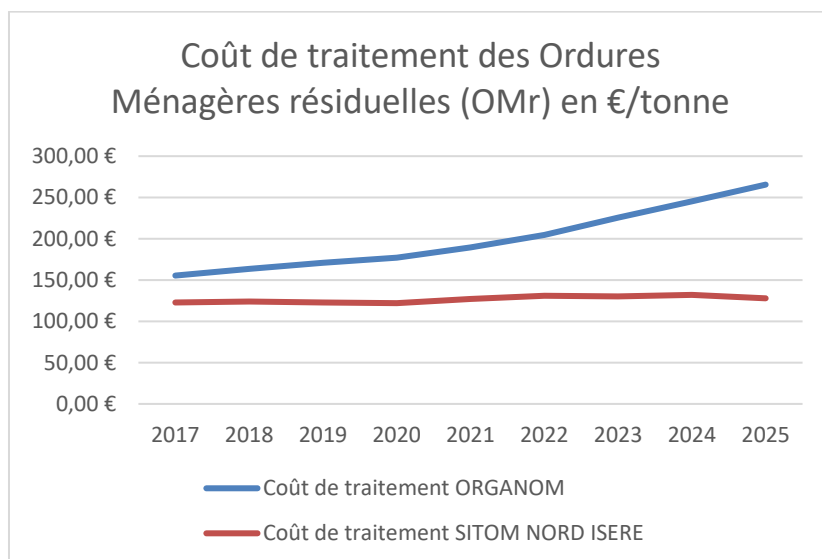
DETAILS PAR THEMATIQUES

Les orientations financières par thématiques, telles qu'elles ont notamment été étudiées dans les commissions, figurent dans le tableau détaillé **en annexe 2**.

Gestion des déchets

Le budget de fonctionnement des déchets reste source d'inquiétude puisque l'évolution des dépenses de fonctionnement est très forte en matière de traitement des déchets, alors que les dépenses liées à la collecte et aux déchetteries ont été maîtrisées.

Le coût de traitement des déchets entre nos deux exutoires (Organom pour env. 95% des habitants et Sitom Nord Isère pour 5%) s'est décorrélé au fil des années.



Le système de traitement mis en place par Organom n'est plus conforme et nécessite une nouvelle adaptation avec la création d'une chaufferie, et la nécessité de trouver un débouché pour le résidu du compostage. Sans même ce dernier point, le coût de traitement par Organom pourrait se rapprocher du niveau exorbitant de 400 € la tonne.

Pour cette raison, et en défense des ses habitants, la CCPA a saisi le Tribunal Administratif pour demander l'annulation du marché de prolongation du Tri Mécano-Biologique et de construction d'une chaufferie.

Le tarif proposé par le SITOM Nord-Isère en 2025 est de 113 € le tonne, en baisse de 5 € la tonne. Le coût de traitement des encombrants pour les collectivités adhérentes est maintenu à 140 € la tonne.

Comme le montre le tableau ci-après, des économies ont été réalisées à tous les niveaux : collectes en prestation, régie, déchetteries. Toutefois, la hausse des coûts de traitement est continue.

Les travaux sur le centre technique, le vieillissement des camions qui nécessite deux acquisitions, et la conteneurisation en bacs jaunes pour les emballages recyclables pèsent sur l'investissement.

La recette totale de la TiEOM s'est finalement élevée à 10.793 k€ en 2024. Les contrats de redevance spéciale, pour les professionnels desservis, se sont élevés à 443 k€.

En 2025, il est envisagé une recette totale du même ordre, mais en accroissant nettement la part incitative.

De même, pour éviter les variations d'une année sur l'autre, ce sont les amortissements et non le coût des investissements qui est pris en compte pour ajuster la recette de TiEOM.

L'objectif pour 2025 est ainsi de couvrir totalement, ou quasiment, les dépenses d'amortissement : voir tableau ci-après.

k€ dans les BP	2021	2022	2023	2024	2025
Pré-collecte (bacs, sacs, conteneurs...)	413	397	464	395	223
Collectes en prestation	569	517	580	545	525
Régie	2 335	2 341	2 669	3 223	3184
Traitement	3 090	3 203	2 834	3 162	3442
Déchetteries	2 657	2 496	2 955	2 782	2365
Autre, communication	72	116	125	269	279
Coût net de fonctionnement	9 136	9 069	9 626	10 375	10 018
TiEOM et redevance spéciale	8 260	9 617	10 200	11 236	11 180
Bilan du fonctionnement	-876	547	574	861	1 162
Dépenses d'investissement (CA de 2021 à 2023) – amortissements à partir de 2025	847	597	629	1 672	1 191
Part de l'investissement couverte par le bilan du fonctionnement	0%	92%	91%	51%	98%

La TGAP poursuit sa hausse programmée : passage de 14 à 15 € la tonne pour l'incinération avec valorisation énergétique, de 59 à 65 € la tonne pour l'enfouissement. Ses recettes au niveau national ont dépassé 1 milliard d'euros ; seuls 20% environ sont reversés à l'ADEME et le fonds Economie circulaire n'a jamais été aussi peu doté.

Développement économique

Le budget annexe des zones d'activités est géré en comptabilité de stocks. Le budget général flèche des avances vers les différentes zones d'activités, qui peuvent être en partie remboursées au cours de leur développement. Lorsqu'une zone d'activités est entièrement commercialisée, elle quitte le budget annexe pour être gérée dans le budget principal.

L'état des réalisations au 31 décembre 2024 était le suivant :

Zone d'activités	Solde des réalisations au 31/12/2024
Les Piques (Ambronay)	- 285 k€
Montagnieu	- 27 k€
En Point Bœuf (Ambérieu en Bugey)	- 544 k€
Laya (Château-Gaillard)	+ 64 k€
Moulin à Papier (St Rambert en Bugey)	- 172 k€
Triangle (Ambérieu en Bugey)	- 24 k€
Pragnat Nord (Ambérieu en Bugey)	- 148 k€
Granges (Leyment)	- 355 k€
La Croze (Loyettes)	- 63 k€
Granges (Villieu-Loyes-Mollon)	- 100 k€
Masse (Villieu-Loyes-Mollon)	- 326 k€
Tapon (Torcieu)	+1 k€
Blossieu (Lagnieu)	- 52 k€
Vorgey (Charnoz sur Ain)	- 3 k€
La Bassette (Meximieux)*	- 647 k€
En Beauvoir (Château-Gaillard)*	- 793 k€
Les Granges (Meximieux)*	- 1444 k€
Portes du Bugey (Ambérieu en Bugey)*	- 565 k€
Le Bachas (Lagnieu)*	- 1151 k€

* ZAE « historiques » entièrement réalisées sous maîtrise d'ouvrage intercommunale.

La ZAE de la Bassette* (Meximieux) sera clôturée cette année. Le Budget principal sera appelé à combler le déficit et le budget annexe des zones d'activités devra rembourser les avances émises.

Il est proposé de maintenir le dispositif d'aide à l'immobilier productif, d'autant que le Département s'est totalement retiré de ce dispositif.

Eau et assainissement

Le contexte légal reste particulièrement flou au moment où ce rapport d'orientations budgétaires est rédigé. La compétence eau-assainissement reste automatiquement transférée à la communauté de communes au 1^{er} janvier 2026. Elle continue seulement d'être exercée par les syndicats intercommunaux situés sur au moins deux EPCI.

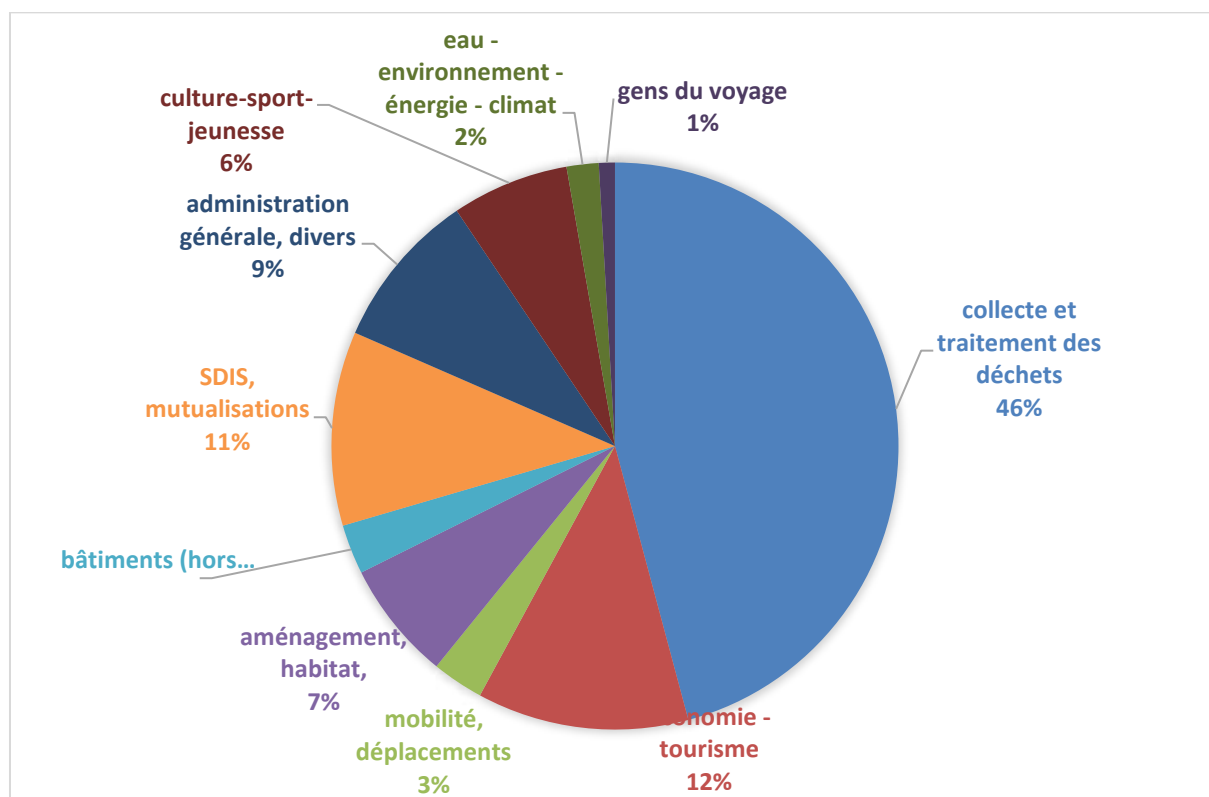
La préparation du transfert avait largement commencé quand le Premier Ministre Michel Barnier a annoncé soutenir une loi qui ne rendrait plus obligatoire ce transfert ; puis le Sénat a adopté une proposition de loi allant dans ce sens le 17 octobre. La censure du gouvernement Barnier a mis fin à la navette parlementaire. La proposition de loi devrait être redéposée, mais l'incertitude peut encore durer plusieurs mois selon le calendrier parlementaire et la position de l'Assemblée Nationale.

Sans modification de la loi, la CCPA ne sera plus en mesure d'opérer dans de bonnes conditions le transfert de la compétence.

Le projet de budget intègre uniquement : 3 équivalents temps-plein à compter du 1^{er} septembre 2025 ; la poursuite de l'étude de transfert ; le schéma directeur d'alimentation en eau potable.

Les autres points spécifiques à signaler sont les suivants :

- La cotisation annuelle au **SDIS**, pour le compte de l'ensemble des communes membres, passe de 1.752 k€ à 1.773 k€, en hausse de 1,2%. Compte tenu du fait que les Attributions de Compensation sont figées, la hausse de 21 k€ est entièrement prise en charge par la communauté de communes.
- La poursuite du développement de nouveaux services lancés l'année dernière, comme le service de Transports à la Demande **Touquan** (en partenariat avec la Région Auvergne Rhône-Alpes), le fonds local de replantation du Bugey (une augmentation de 75% du budget est proposée)
- La commission Mobilités propose de mettre fin progressivement à Covoit'ici, en assurant une transition vers une autre plate-forme de covoiturage rémunéré, qui ne sera pas réservé à certaines lignes mais étendu à tous les déplacements
- En lien avec le futur nouveau PLH, et avec le projet EPR2, un budget est alloué aux études foncières, et le cas échéant à des acquisitions foncières facilitatrices à des projets d'accompagnement
- Le Marathon de la Biodiversité touche à sa fin et atteint ses objectifs quantitatifs. Un bilan sera dressé



Prévision de répartition des coûts nets de fonctionnement – DOB 2025

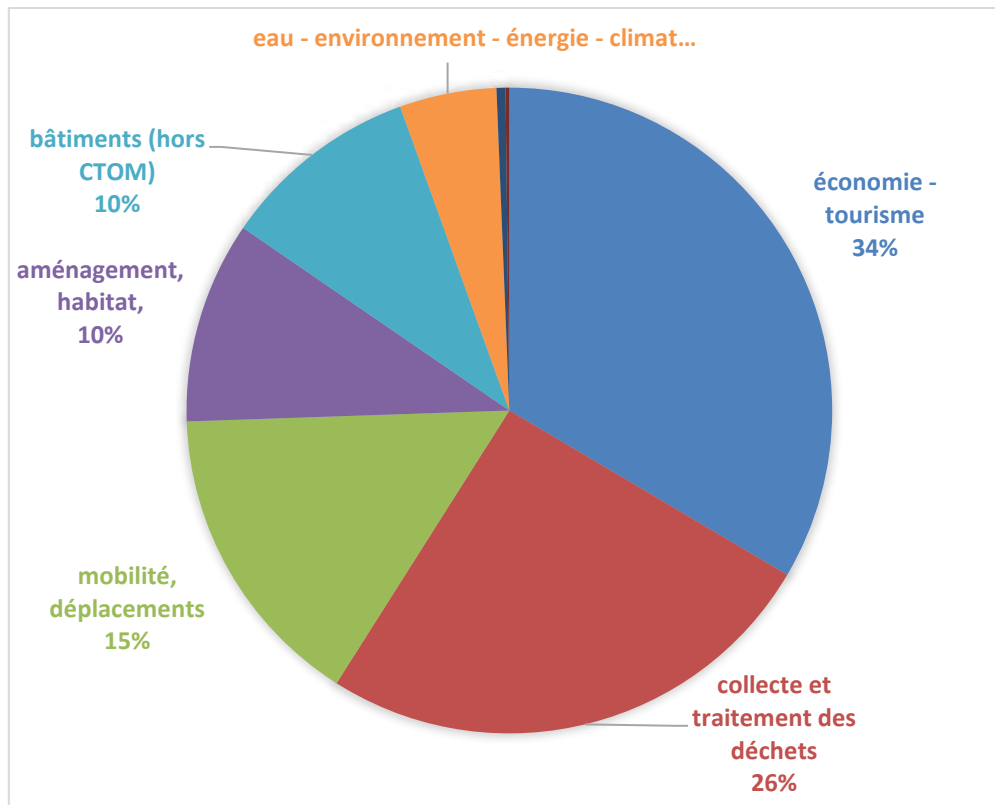
Dépenses et recettes d'investissement

En matière d'investissements, la prospective pluriannuelle des grands équilibres budgétaires de la communauté de communes laisse entrevoir une perspective d'investissements de 11 millions d'euros par an, hors fonds de concours.

Il n'apparaît pas nécessaire d'emprunter en 2025.

Dans ces conditions, les dépenses d'investissement retenues pourraient être les suivantes (y compris les budgets annexes) :

SECTEUR D'ACTIVITES	Total – coûts nets	DONT :	COUT NET
Zones d'activités - Economie	6,5 M€ (budget principal + budget annexe)	Aides à l'immobilier	400 k€
		Etudes et travaux	1 700 k€
		Signalétique	60 k€
		Bâtiments relais – centre form.	1 592 k€
		Commercialisations ZAE	- 370 k€
		Quartier des Savoirs	991 k€
		Clôture ZAE la Bassette	637 k€
		Aides aux commerces	90 k€
		Acquisitions foncières	1 400 k€
Tourisme - Pérouges	2,3 M€	Projet Verticale	430 k€
		Maison du Petit Prince	150 k€
		Projet Chazey	828 k€
		Actions sur Pérouges et son OT	778 k€
		Sentiers, VTT, espaces naturels	89 k€
Pôle d'échange	0,3 M€	Pôle d'échange multimodal	288 k€
Habitat	2,4 M€	Subventions aux bailleurs soc.	600 k€
		Fonds démolitions	1000 k€
		Stratégie foncière	500 k€
		Subventions aux propriétaires	300 k€
Mobilité	2,6 M€	Etudes, acquisitions et travaux pistes cyclables	2 413 k€
		Mobilités douces	178 k€
Déchets	3,2 M€	Véhicules	790 k€
		CTOM	1 271 k€
		Déchetteries et quai de transf.	1 002 k€
		Bacs et PAV enterrés	673 k€
Energie / PCAET	1,1 M€	Solarisation – soutien ENR	1 078 k€
		Marathon biodiversité	0 k€
Eau-assainissement	0,2 M€	Etudes et schéma	174 k€
Bâtiments	0,8 M€	Bâtiments et EPF	735 k€
		Aires des gens du voyage	81 k€
Autres	0,2 M€		



Prévision de répartition des coûts nets d'investissement – DOB 2025

8° - Perspectives de ressources humaines

Les dépenses de personnel sont impactées par la révision du régime indemnitaire (RIFSEEP) votée par le conseil communautaire le 1^{er} juillet 2024, qui s'appliquera pour la première fois sur une année complète.

Le déficit d'attractivité de la fonction publique, dû notamment au gel des rémunérations fixes, porte de nombreux métiers publics à une forte tension, comme les secrétaires de mairie, les agents d'intervention technique et de maintenance...

L'année 2025 sera marquée par une hausse spectaculaire de la cotisation pour la Caisse Nationale de Retraites des agents des collectivités locales (CNRACL) qui était déjà passé l'année dernière de 30,65% à 31,65%. Initialement prévue des +4% sur trois années, la hausse pourrait être de +3% sur quatre années, selon le tableau suivant, pour une charge supplémentaire de 4,2 milliards d'euros sur les collectivités territoriales.

Taux 2024	31,65%	Surcoût pour la CCPA (estimation)
Taux 2025	34,65%	+ 57.000 €
Taux 2026	37,65%	+ 115.000 €
Taux 2027	40,65%	+ 174.000 €
Taux 2028	43,65%	+ 234.000 €

L'application de cette augmentation par décret fait qu'elle n'est pas corrélée à la loi de finances.

Les associations d'élus et de collectivités sont très opposées à cette mesure, du fait notamment que la CNRACL a été ponctionnée dans le passé de plus de 100 milliards d'euros au profit des autres régimes de retraite.

L'indemnisation des agents en arrêt maladie passerait de 100% à 90%. Il faut noter que la CCPA suspend également le régime indemnitaire, ce que peu de collectivités pratiquent.

Les effectifs pourvus, en équivalent temps-plein, sont les suivants au 1^{er} janvier 2025 :

- Titulaires de la filière administrative : 5 agents de catégorie A (*dont : DGS et DGAS*) ; 3,40 agents de catégorie B ; 17 agents de catégorie C
- Titulaires de la filière technique : 4 agents de catégorie A (*dont : DGST*) ; 2 agents de catégorie B ; 41,6 agents de catégorie C
- Non titulaires sur emplois permanents : 13,60 agents de catégorie A ; 3,80 agents de catégorie B ; 2 agents de catégorie C

Soit un effectif total au 1^{er} janvier 2025 de **92,40** équivalents temps-plein.

A noter en 2025 l'arrivée en début d'année de **2** agents non titulaires pour des besoins nouveaux : 1 ingénieur chargé des projets immobiliers, notamment pour l'opération du Quartier des Affaires et des Savoirs à Ambérieu, 1 attachée adjointe à la responsable du service ADS.

Le projet de budget 2025 prévoit plusieurs recrutements, outre les saisonniers pendant la période estivale, 3 agents au service eau-assainissement en cas de transfert des deux compétences, 3 agents au CTOM, dont 2 rieurs pour renforcer l'équipe en place qui va reprendre les tournées sur le secteur Rhône Chartreuse de Porte et 1 mécanicien.

La gestion du patrimoine bâti sera revue en termes d'organisation interne.

Il faudra aussi tenir compte d'une hausse des cotisations CNRACL, comme évoqué ci-dessus pour un montant estimé à +57k€ en 2025.

Les dépenses du chapitre 012 sont passées de 4 649 k€ (compte administratif 2023) à 5 059 k€ (compte financier unique 2024) compte tenu d'une hausse des effectifs et d'une amélioration du régime indemnitaire.

L'ensemble du dispositif de prise en charge par la collectivité au profit des agents de la complémentaire santé prévoyance est maintenu en 2025, soit participation de l'employeur de 60€ par mois attribués aux agents détenant une prévoyance et une mutuelle santé, labellisées.

De même les agents peuvent bénéficier des tickets restaurant d'une valeur faciale de 7,50 euros par jour, pris en charge à hauteur de 60% par l'employeur, dans la limite de 176 titres par an.

Sur les postes le permettant et en fonction des contraintes de service, la possibilité donnée aux agents émettant le souhait d'effectuer leur mission 2 jours par semaine en télétravail est maintenue.

Le dispositif ayant pour objet de recueillir dans un cadre confidentiel et neutre les signalements relatifs à des actes de violence, de discrimination, de harcèlement moral ou sexuel et des agissements sexistes, mis en place à l'attention des agents depuis décembre 2020 est également maintenu.

Mutualisations

Les actions relevant du schéma de mutualisation prévues en 2025 sont en continuité des actions engagées depuis 2018 :

- Le service externalisé de conseil juridique SVP accessible à tous les conseillers communautaires, maires et DGS/secrétaires de mairie,
- l'« intranet » des mairies (Interstis) réunissant une base de données partagées et un partage d'informations. Cet outil permet aussi aux conseillers communautaires l'accès dématérialisé aux documents des conseils communautaires.
- l'instruction des demandes d'autorisation droit du sol pour les communes compétentes qui ont délégué cet exercice à la CCPA
- le paiement des contributions au SDIS en lieu et place des communes.

La convention de mutualisation avec la ville d'Ambérieu-en-Bugey, relative à la commande publique, est poursuivie en 2025.

9° - Perspectives relatives à la dette

La CCPA n'a plus emprunté depuis 2021.

Au 1^{er} janvier 2025, la CCPA dispose de **11** emprunts répartis entre le budget principal et le budget annexe bâtiment locatif immobilier.

Le budget principal compte 5 emprunts répartis de la façon suivante :

- 1 emprunts souscrits par les Communautés de communes dissoutes au 31 décembre 2016 pour la réalisation de déchèteries communautaires.
- 1 emprunt de 4 millions d'euros souscrit en 2018 pour le financement d'une partie des investissements.
- 1 second emprunt de 4 millions d'euros souscrit en 2019 pour le financement d'une partie des investissements.
- 1 troisième emprunt de 4 millions d'euros souscrit en 2020 pour le financement d'une partie des investissements
- 1 quatrième emprunt de 3 millions d'euros souscrit en 2021 pour le financement d'une partie des investissements

La CCPA n'ayant pas emprunté en 2024, comme en 2022 et 2023, la dette et ses remboursements sont en nette baisse.

Le capital restant dû au 1^{er} janvier 2025 s'élève à **10 443 376,58 €**. Les annuités de l'exercice 2025 s'élèveront à 1.060.342,64 €, dont 1 001 268,19€ en remboursement de capital.

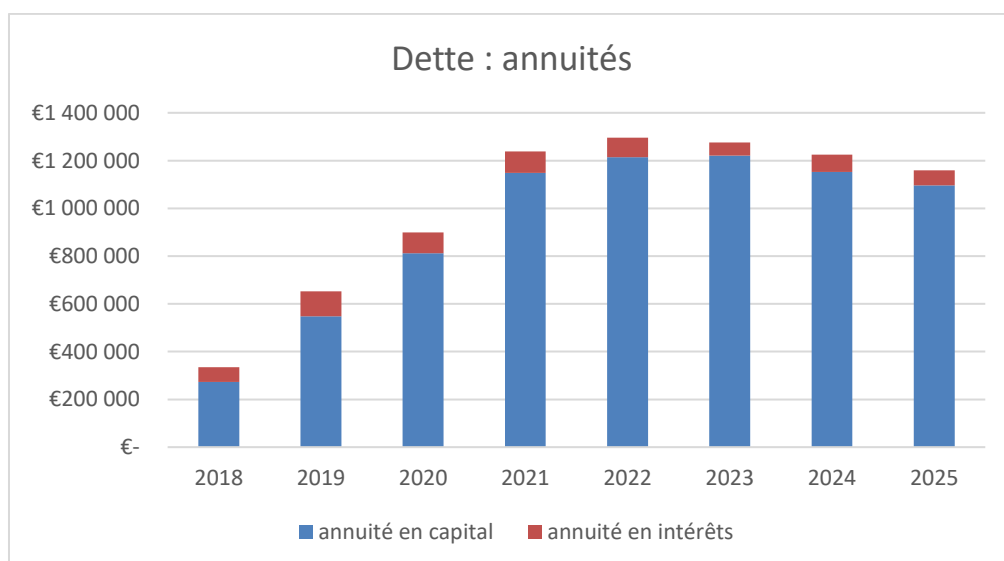
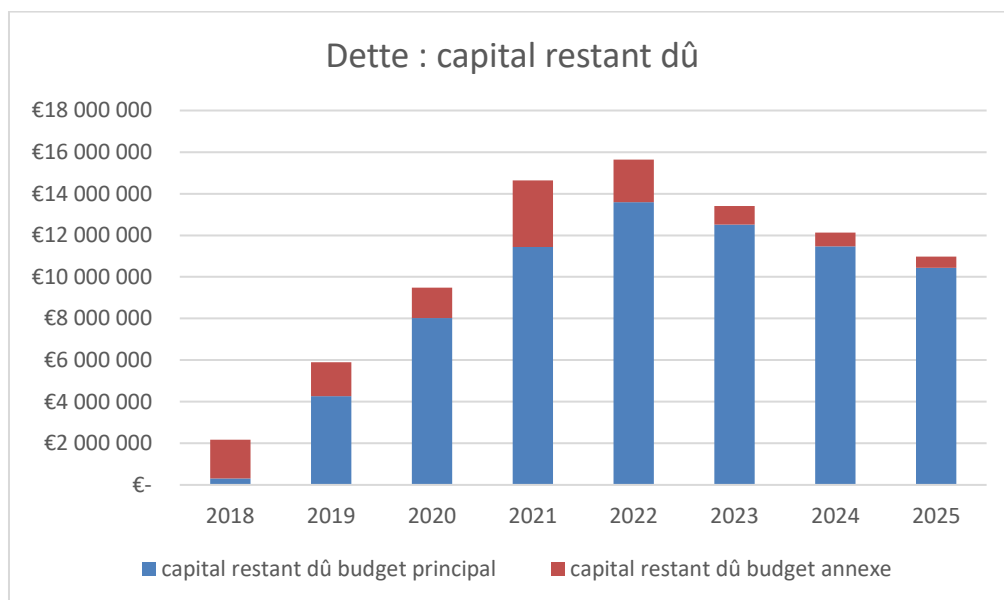
Le budget annexe Immobilier Locatif Economique compte 1 emprunts répartis de la façon suivante :

- 1 emprunt pour la construction d'un bâtiment locatif immobilier sur la ZAE du moulin à papier situé sur la Commune de Saint-Rambert-en-Bugey,
- 3 emprunts pour la construction d'un second bâtiment locatif immobilier sur la ZAE de Château-Gaillard
- 1 contracté pour la construction d'un atelier-relais sur la ZAE de Blossieu situé sur la Commune de Lagnieu.

Le capital restant dû au 1^{er} janvier 2025 s'élève à **529 141,60 €**. Les annuités de l'exercice 2025 s'élèveront à 98 772,68 €, dont 94 229,04 € en remboursement de capital.

Il n'y a pas d'emprunt sur le budget Zone d'activité économique.

Les deux tableaux suivants indiquent l'évolution des intérêts et du capital restant dans l'hypothèse d'une absence d'emprunt nouveau en 2024.



Annexe 1

CCPA - PROSPECTIVE PLURI-ANNUELLE										
k€	2019	2020	2021	2022	2 023	2024	2025	2026	2 027	2028
Recettes réelles de fonctionnement	52 990	55 614	58 991	62 888	64 850	68 360	69 044	70 424	71 833	73 270
Dépenses réelles de fonctionnement (hors DSC)	39 775	41 973	42 910	44 564	44 745	47 119	48 533	49 746	50 990	52 264
épargne brute (hors DSC)	13 215	13 641	16 081	18 324	20 105	21 241	20 511	20 679	20 843	21 005
rmbst dette (capital)	309	579	842	1 081	1 041	1 030	1 001	997	999	1001
épargne nette (hors DSC)	12 906	13 062	15 239	17 243	19 064	20 211	19 510	19 682	19 844	20 004
DSC	6 300	6 300	6 300	6 300	6 691	6 689	6 794	6 794	6 794	6794
FdC antérieurs à 2018	958	436	22	-	-	-	-	-		
Fdc V4 2018 - 2019 - 2020 (total 6.750 k€)	679	1 333	1 701	984	428	273	100	-		
Fdc V52021 - 2022 - 2023 (total 6.750 k€)	-	-	124	662	1 326	1 648	2 000	800		
Fdc V6 2024 - 2025 - 2026 (total 7.512 k€)	-	-	-	-	-	65	800	2 000	2 000	2000
Fdc thématiques	336	460	382	164	185	485	1 180	800	700	700
Relampage LED					301	403	200	50		
Semcoda	1 342	72								
Fonds de concours exceptionnels						900	2 320	1 500	1 500	1500
Total versements aux communes	10 955	8 673	8 529	8 110	8 931	10 463	13 394	11 944	10 994	10 994
Epargne de gestion reversé aux communes	85%	66%	56%	47%	47%	52%	69%	61%	55%	55%
compte 26 hors Semcoda	120	120	338	0						
Effet des avances (chapitre 27) positif = dépenses	-157	-747	-43	-709	-826	-2114	-850	-850	-850	-850
Restes à réaliser investissements	9 371	5 224	2 060	1 389	3 896	4 730	4 000	4000	4 000	4000
Capacité de financement des investissements (épargne de gestion - versements aux communes)	1 674	3 522	6 329	8 424	9 307	11 862	6 966	8 588	9 700	9 860
Besoin de financement en investissement (dépenses d'équipements - recettes d'investissement)	14 195	12 353	8 562	5 079	8 524	13 932	12 700	12 700	12 700	12 700
%ge des besoins	12%	29%	74%	166%	109%	85%	55%	68%	76%	78%
Emprunt	4 000	4 000	3 000	-		-	-			
Résultat fin d'exercice cumulé	14 629	13 792	16 769	21 336	25 995	23 925	18 191	14 079	11 079	8 239
Encours de dette en fin d'exercice	7 958	11 437	13 595	12 550	11 473	10 443	10 472	9 446	8 447	7446
<i>Capacité de désendettement (en année) - seuil critique 11/12 ans</i>	<i>1,15</i>	<i>1,56</i>	<i>1,39</i>	<i>1,04</i>	<i>0,86</i>	<i>0,72</i>	<i>0,76</i>	<i>0,68</i>	<i>0,60</i>	<i>0,52</i>
<i>Taux d'endettement</i>	<i>15,02%</i>	<i>20,56%</i>	<i>23,05%</i>	<i>19,96%</i>	<i>17,69%</i>	<i>15,28%</i>	<i>15,17%</i>	<i>13,41%</i>	<i>11,76%</i>	<i>10,16%</i>

Projet : CCPA - DOB 2025		2025: données du DOB pour BP 2025			
		Dépenses		Recettes	
		RAR 2024	BP 2025	RAR 2024	BP 2025
TOTAL GENERAL 1 + 2 + 3		5 452 399,24	88 069 481,54	795 820,64	73 974 352,00
1. LE PACTE FISCAL ET FINANCIER EN LIEN AVEC LES COMMUNES		994 084,50	38 115 413,00	0,00	53 000 085,00
Fiscalité générale et dotations		0,00	0,00	0,00	52 994 000,00
Taxe d'Habitation (résidence secondaire)	THRS : produit 2021 = 374 k€ - produit 2022 = 395 k€ - produit 2023 = 543 k€ - produit 2024 = 485 k€				495 000,00
Taxe Foncière	TFB : Taux maintenu à 0,00 %				0,00
	TFnB : Taux maintenu à 2,06 % . Produit 2021 = 27 k€ - produit 2022 = 28 k€ - produit 2023 = 30 k€ - produit 2024 = 31 k€				32 000,00
Taxe Additionnelle sur le Foncier non Bâti	TATFnB : produit 2020 = 89 k€ - produit 2021 = 81 k€ - produit 2022 = 82 k€ - produit 2023= 86,5 k€ - produit 2024 = 90 k€				93 000,00
Cotisation Foncière des Entreprises	CFE : Taux à 19,33 % (produit 2021 = 11 909 kE - produit 2022 = 12.503 k€ - produit 2023 = 13 497 k€) - Taux à 20,31% (produit 2024 = 14.687 k€)				15 128 000,00
Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises	CVAE : produit 2021 = 8 620 kE - produit 2022 = 9 296 640 E				0,00
Compensation Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises	2023 = 8.789 k€ dont 183 k€ de FNAET - 2024 = 8.821 k€ dont 215 k€ de FNAET (valeur non définitive). Hypothèse de gel en 2025				8 821 000,00
Taxe sur les Surfaces COMmerciales	TASCOM : produit 2020 = 784 k€ - produit 2021 = 919 k€ - produit 2022 = 846 k€ - produit 2023 = 969 k€ - produit 2024 = 1147 k€				1 100 000,00
Imposition Forfaitaire des Entreprises de Réseaux	IFER : produit 2021 = 6 243 kE- produit 2022 = 6 339 k€ E - produit 2023 = 6 659 k€ - produit 2024 = 6.826 k€				6 950 000,00
Dotation Globale de Fonctionnement	DGF (Sous total DGF)				3 350 000,00
	Dotation d'intercommunalité (608 k€ en 2022, 675 K€ en 2023, 824 k€ en 2024)				990 000,00
	Dotation de compensation (2.465 K€ en 2022, 2.450 k€ en 2023, 2.410 k€ en 2024)				2 360 000,00

Projet : CCPA - DOB 2025		2025: données du DOB pour BP 2025			
		Dépenses		Recettes	
		RAR 2024	BP 2025	RAR 2024	BP 2025
Compensations Taxe d'Habitation (résidences principales)	Suite à suppression de la TH : fraction TVA de 2021 : 6 968 k€ - fraction TVA de 2022 : 7 648 k€ - fraction de TVA de 2023 :-7 789 k€ - fraction de TVA annoncée de 2024 : 7 855 k€				7 855 000,00
Compensation réforme des bases des valeurs locatives des locaux industriels CFE	CFE : compensation suite à la division par deux des bases industrielles 2021 : 7 536 k€ - 2022 : 7.776 k€ - 2023 : 8.467 k€ - 2024 : 8.799 k€				8 975 000,00
Autres dotations et compensations	Compensation des exonérations : pour 2024 compensations en lien avec la réduction de la valeur locative industrielle : 29.700 € pour la TFPB et 55.293 € pour la CFE. Compensation de CFE pour les bases minimum et divers : 109.136 €				195 000,00
Prélèvements financiers de l'Etat		0,00	10 506 318,00	0,00	0,00
Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources	FNGIR 2022 = FNGIR 2023= FNGIR 2024...		8 927 318,00		
Fonds de Péréquation des ressources Intercommunales et Communes (FPIC)	Partie CCPA : 2021 = 853 k€ - 2022 = 888 k€ - 2023= 904 k€ - 2024 = 785 k€		815 000,00		0,00
Nouveau fonds d'épargne forcée (Dilico) (contribution a l'effort national contre le déficit)	plafonné à 2% des dépenses réelles (AC, DSC, FNGIR et FPIC déduits)		764 000,00		
Redistribution financière aux communes		994 084,50	25 836 095,00	0,00	6 085,00
Attribution de Compensation	AC 2024 : dépense de 13.439.671 € - recette de 6.085 € Attributions de compensation inchangées en 2025		13 453 000,00		6 085,00

Projet : CCPA - DOB 2025		2025: données du DOB pour BP 2025			
		Dépenses		Recettes	
		RAR 2024	BP 2025	RAR 2024	BP 2025
Dotation de Solidarité Communautaire	2025 nouveau bonus gymnase +100000 et maintient de l'enveloppe "critères" de 6 500 000		6 794 000,00		
Fonds de Concours Généralistes Exceptionnel	Gymnase du nouveau lycée de Meximieux	600 000,00	0,00		
	Piste d'athétisme de Saint Vulbas (nouveau 2025)		1 000 000,00		
	projet de Villieu (nouveau 2025)		410 000,00		
Fonds de Concours Généralistes	6ème phase (2024- 2025 - 2026)	22 282,00	800 000,00		
	5ème phase (2021- 2022 - 2023)	353 918,00	2 000 000,00		
	4ème phase (2018 - 2019 - 2020)	0,00	100 000,00		
Fonds de Concours Thématiques	FdC hors thèmes (RAR) : Conand	0,00	0,00		
	FdC petit patrimoine	0,00	80 000,00		
	FdC Touristiques (RAR)	17 884,50	500 000,00		
	FdC pistes cyclables en agglomération	0,00	30 000,00		
	FdC démolitions pour construction habitat social		600 000,00		
Schéma de mutualisation	Service SVP - mutualisation		63 815,00		
	Intranet des mairies - maintenance		5 280,00		
SDIS 01		0,00	1 773 000,00	0,00	0,00
Service départementale d'incendie et de secours	Contribution obligatoire (1 479 k€) et allocations vétérans (273 k€)		1 773 000,00		
2. LES ACTIONS ET LES SERVICES AUX POPULATIONS		1 638 921,39	31 244 258,27	179 258,00	18 106 165,00
Mobilité, déplacements, stationnement		0,00	812 058,00	0,00	250 965,00
Gestion et entretien du parcours cycliste de la ViaRhôna et des boucles locales	Via Rhôna et boucles locales : Convention d'entretien avec les communes (Lagnieu, Saint-Sorlin en Bugey, Sault Brénaz et Serrières de Briord)		100 000,00		
	Piste Villieu-Loyes-Mollon / Meximieux : frais d'entretien espaces verts 1,9k€				
	Piste Château-Gaillard / Ambérieu-en-Bugey : frais d'entretien espaces verts 3,9k€				

Projet : CCPA - DOB 2025		2025: données du DOB pour BP 2025			
		Dépenses		Recettes	
		RAR 2024	BP 2025	RAR 2024	BP 2025
Gestion et entretien des parcours cyclistes hors agglomérations dans le cadre d'un schéma d'aménagement communautaire	Piste Douvres / Ambérieu-en-Bugey : frais d'entretien espaces verts 4,7k€		40 000,00		
	Piste Ambérieu-en-Bugey / Ambronay : frais d'entretien espaces verts 6,3k€				
	Piste Loyettes / Saint Vulbas : frais d'entretien espaces verts 6k€				
	Piste Ambérieu / Torcieu - entretien		22 500,00		
	Piste Meximieux/Charnoz (nouveauité 2025)		0,00		
	Frais interventions diverses		10 000,00		
Gestion et entretien des parcs de stationnement d'intérêt communautaire dont le foncier est propriété, mise à disposition ou location de la CCPA	Parc de covoiturage de Pérouges et parc de stationnement de Meximieux et Château-Gaillard : frais d'électricité		10 200,00		
	Parc gare Ambérieu et parking covoiturage Ambérieu : frais d'électricité		10 000,00		
	Parc de stationnement de Meximieux et parc de covoiturage de Pérouges : vidéosurveillance		5 000,00		
	Parc de covoiturage de Pérouges et parc de stationnement de Meximieux et Château-Gaillard : autres frais (espaces verts)		12 400,00		
	Parcs de stationnement Ambérieu-en-Bugey CORDIER : frais entretien + espaces verts + exploitation barrière		8 000,00		
	Parc de covoiturage de Lagnieu le Bocal (espaces verts)		2 800,00		
	Frais d'interventions diverses		6 000,00		
	Parcs de stationnement Ambérieu-en-Bugey gare : location des terrains "Cordier"		42 400,00		
	Consigne vélo et hubs de mobilité - entretien mobilier urbain		2 000,00		
	Consigne vélo et hubs de mobilité - entretien mobilier urbain		2 000,00		
	Entretien / détagage sur consignes vélo ou autres		10 000,00		
	Transport à la demande - transporteur pour 1 an (235 k€) + recettes région (70% des 235k€) + entretien arrêts (15k€)		250 000,00		164 500,00

Projet : CCPA - DOB 2025		2025: données du DOB pour BP 2025			
		Dépenses		Recettes	
		RAR 2024	BP 2025	RAR 2024	BP 2025
Dispositifs de promotion et de valorisation favorisant le transport collectif, le transport à la demande, le covoiturage, les modes doux de déplacement	Budget fin du marché Covoit'ici (ECOV) de janvier à Mars : un total de 94 020€ qui se décompose comme suit : Exploitation 40 K€ +Garantie Départ : 5 520€ +ISL/IPP : 48 500€		94 020,00		33 367,00
	Budget lignes de covoit'ici (ECOV) 1 an		36 000,00		12 776,00
	Budget plateforme KAROS 1 an		20 400,00		7 240,00
	Budget incitation passager 1 an		75 000,00		26 617,00
	Lignes de covoiturage - groupement de commande métropole de Lyon - exploitation année 1 25%		18 338,00		6 465,00
	Semaine de la mobilité		5 000,00		
	Création / mise à jour de support de communication dédiés		10 000,00		
	Animations / atelier réparation vélo		20 000,00		

Projet : CCPA - DOB 2025		2025: données du DOB pour BP 2025			
		Dépenses		Recettes	
		RAR 2024	BP 2025	RAR 2024	BP 2025
Développement et aménagement économique et emploi		477 707,59	3 722 640,00	0,00	1 849 117,00
Gestion et entretien des zones d'activités économique	Entretiens espaces verts		0,00		0,00
	Enrochement frères		30 000,00		7 000,00
	Participation annuelle au fonctionnement du SM PIPA		122 400,00		0,00
	marché d'entretien des ZA historiques + commercilzs communes (nouvelles zones)		116 000,00		0,00
Promotion et valorisation économique du territoire / Accueil et soutien des entreprises / soutien aux commerçants	INNOVATION				0,00
	Aide à l'innovation (coûts externes)		150 000,00		0,00
	Aides stage		25 000,00		0,00
	programmation evenementielle 2023		10 000,00		0,00
	animation du dispositif (prestataire)				0,00
	STRATEGIE FONCIERE				0,00
	AMO éco (Droit de tirage faire ici)		18 000,00		0,00
	AMO juridique		18 000,00		0,00
	Convention URBALYON (atlas)		15 000,00		0,00
	ETUDES STRATEGIE ECO		60 000,00		0,00
	GUIDE BONNES PRATIQUES (prestataire)		25 000,00		0,00
	ACCOMPAGNEMENT (formation élus/ent)		10 000,00		0,00
	ECONOMIE CIRCULAIRE		20 000,00		0,00
	OUTILS INFORMATIQUE (outil enquête en ligne pour éco)		15 000,00		0,00
	ANIMATION ZAE		5 000,00		0,00
	COMMUNICATION ECO (organisation séminaire, vidéo, flyer, plaquettes...°		35 000,00		0,00

Projet : CCPA - DOB 2025		2025: données du DOB pour BP 2025			
		Dépenses		Recettes	
		RAR 2024	BP 2025	RAR 2024	BP 2025
Soutien aux commerçants	Amblamex				
	Poste animateur Amblamex (new 2025)		52 500,00		
	Animations commerciales		24 000,00		0,00
	Dispositif d'aide aux commerces		90 000,00		0,00
	Indemnisation commerçants PEM		75 000,00		0,00
Soutien aux entreprises	Remboursement FRU		0,00		130 797,00
	Aide à l'investissement productif durable	367 318,00	400 000,00		0,00
Soutien à l'initiative économique et adhésion à la plate-forme d'initiative locale	Participation annuelle Initiative Côtière Plaine de l'Ain (IPAC) – 1 € par hab		80 000,00		0,00
	Structure d'aide entrepreneariat		40 000,00		0,00
	Soutien partenaires (CPME, Ainpulse, club pipa-campus ...)		17 000,00		0,00
	Adhesion structures économiques (Rhônapi...)		10 000,00		0,00
	Adhésion au pôle de compet Nuclear Valley		22 000,00		0,00
FROMENTAUX	Défense incendie		0,00		0,00
	Loyer versé Bâtiment Totem		96 000,00		0,00
	Charges locatives refacturables sous location		27 240,00		14 000,00
	Loyer perçu Bâtiment Totem		0,00		48 000,00
Service et équipement ZAE	signalétique générale : étude		20 000,00		
	signalétique générale : investissement		40 000,00		
	ZAE du Vorgey (Charnoz)- requalif				
	Etudes		0,00		
	Travaux	51 270,81	0,00		

Projet : CCPA - DOB 2025		2025: données du DOB pour BP 2025			
		Dépenses		Recettes	
		RAR 2024	BP 2025	RAR 2024	BP 2025
REQUALIFICATION ZAE	ZAE du Triangle (ambérieu) - requalification				
	Etudes		0,00		
	Travaux	8 062,14	0,00		
	ZAE pt boeuf (Amb) - Création d'une aire de services				
	acquistion (DIA OUDOUL)		0,00		
	Etudes (amiante, topo...)		0,00		
	MOE	7 530,00	0,00		
	Démolition	0,00	170 000,00		
	ZAE pt boeuf (Ambérieu) - Amgt parking entrée ZA				
	Etudes		0,00		
	Travaux	9 372,00	0,00		
	ZAE Beauvoir (Ch. Gaillard) - Plantations				
	Etudes	0,00	0,00		
	Travaux	177,84	116 000,00		
	ZAE BACHAS - Plantations				
	Etudes				
	Travaux	8 839,80	93 000,00		
	ZAE de la Laya (Ch. Gaillard) - refection voirie				
	Etudes	16 380,00	15 000,00		0,00
	Travaux	2 925,00	600 000,00		0,00

Projet : CCPA - DOB 2025		2025: données du DOB pour BP 2025			
		Dépenses		Recettes	
		RAR 2024	BP 2025	RAR 2024	BP 2025
	ZA des Granges - meximieux		0,00		0,00
	ZA des Granges - Leyment	0,00	0,00		0,00
	Etudes	912,00	0,00		
	Travaux	4 920,00			
	ZA Montagnieu	0,00	0,00		0,00
	ZA Bassette Meximieux	0,00	0,00		0,00
	Clôture zone (virement au BZAE)		647 000,00		
	Ligne travaux non prévus (toutes ZAE)				0,00
	Etudes		10 000,00		0,00
	Travaux		80 000,00		0,00
	Ligne travaux réparations ZAE				0,00
	Etudes		0,00		0,00
	Travaux		0,00		0,00
Versement /remboursement avance en provenance du BZAE	Avance ou versement sur le BZA		0,00		637 320,00
	Avance ou versement sur le BZA				1 000 000,00
	Mardis de l'emploi (communication, achat divers)		1 500,00		0,00
	Promotion des métiers en réalité virtuelle		20 000,00		0,00
	Boussole de l'emploi - prestataire		0,00		0,00
	Mission Locale Jeune - prestataire projet rebondir		36 000,00		0,00
	Location salles de formation (Ambérieu-en-Bugey - Gaïa + Lycée Saint-Sorlin)		0,00		12 000,00
	Autres actions emploi / formation		50 000,00		0,00

Projet : CCPA - DOB 2025		2025: données du DOB pour BP 2025			
		Dépenses		Recettes	
		RAR 2024	BP 2025	RAR 2024	BP 2025
Emploi, formation	SOMET (salon orientation) : bus, informatique, communication, repas		3 000,00		0,00
	SMILE (Budget SUD) (new 2025)		4 000,00		
	Go-on formation - langue pour l'emploi		18 000,00		0,00
	Go-on formation - en route pour le code		3 000,00		0,00
	Enquete logements des jeunes (new 2025)		11 000,00		0,00
	Moby'lam - Orsac		10 500,00		0,00
	CIDFF - promotion métiers petite enfance		0,00		0,00
	Déplacement des jeunes en entreprises (new 2025)		6 500,00		0,00
	Diane - De l'ombre à la lumière		0,00		0,00
	Aide à l'investissement CECOF (new 2025)		160 000,00		
Soutien à l'alimentation et à l'agriculture locale		0,00	155 190,00	0,00	0,00
Soutien aux activités agricoles présentes sur le territoire et au développement de nouvelles activités	Soutien Ain de ferme en ferme , SEMA		8 000,00		
	Suivi foncier et capacité d'accueil		25 000,00		
	Accompagnement de porteurs de projets		0,00		
	Soutien aux PAEC		22 902,00		
	Adhésion au fond local de replantation du Bugey		69 500,00		
Analyse des filières et des réseaux logistiques du territoire	Etude départementale de logistique alimentaire		5 930,00		
Accompagnement aux changements de comportement alimentaire	Concours d'innovation culinaire		858,00		
	TablOvert - Sensibilisation et éducation à l'agriculture durable et à l'alimentation		18 000,00		
	Accompagnement test rrestaurant collectivite (new 2025)		5 000,00		
Immobilier d'entreprise (budget annexe BLI) - montant HT		0,00	319 600,00	0,00	287 200,00
	Loyers BLI ZAE la laya FEDEX		0,00		134 000,00
	Loyers centrale solaire (Ste Julie et Lagnieu)		0,00		21 000,00
	BLI BCM (St Rambert) - Échéance contrat de vente		0,00		102 000,00
	Emprunts - intérêts		4 600,00		
	Emprunts Remboursement du capital		95 000,00		0,00

Projet : CCPA - DOB 2025		2025: données du DOB pour BP 2025			
		Dépenses		Recettes	
		RAR 2024	BP 2025	RAR 2024	BP 2025
Gestion et entretien des Bâtiments Locatifs Immobiliers	Taxe foncière		30 000,00		0,00
	Loyer EPIC (point d'info touristique de St Sorlin)		0,00		3 200,00
	Loyer point de vente collectif (St Sorlin en Bugey)		0,00		27 000,00
	Assurance dommage ouvrage		100 000,00		0,00
	Taxe d'aménagement		40 000,00		0,00
	BLI entretien intérieur et extérieur		50 000,00		0,00
Stratégie territoriale / politique contractuelle		0,00	677 610,00	0,00	87 000,00
Stratégie de développement	Projet de territoire		50 000,00		
	Conseil de développement		30 000,00		
Convention ANRU 2 - Contrat de Ville "Les Courbes de l'Albarine" à Ambérieu-en-Bugey	Politique de la ville : Appel à projets (29,6 k€) + convention AVEMA (7,9k€) + convention d'animation (10,5K€)		48 000,00		
Maison France Services	Agora : Loyers payés (54 k€) + charges et frais (38 k€) + participations des utilisateurs aux charges annuelles et aux loyers (7 k€)		92 000,00		7 000,00
	MFS Agora : Animation et fonctionnement : RH (242 k€) + Loyers payés (27 k€) + charges et frais (35k€) + Subv. Etat (40kE)		304 000,00		40 000,00
	MFS Albarine : Animation / coordination et fonctionnement du service (convention) + Subv. Etat (40kE)		83 100,00		40 000,00
	Conseiller numérique (animation/convention centre social Ambérieu) : du 01/09/24 à 31/08/2025 (18 030€) ; 01/09/2025 à 31/12/2025 (20 580€)		38 610,00		
Programme européen LEADER - Ancienne programmation 2014-2021	Secteur Bugey (2023 à 2025): € et Dombes (0 E)		9 900,00		
Programme européen LEADER - Nouvelle programmation 2023-2027	Convention générale programme Aindinois		10 000,00		
CRTE Plaine de l'Ain			12 000,00		
Aménagement, habitat, urbanisme		531 126,00	2 762 200,00	0,00	135 000,00
Elaboration, approbation, suivi et révision d'un Schéma de Cohérence Territorial (SCOT) et de schémas de secteur	Cotisation annuelle au syndicat mixte BUCOPA		111 500,00		
	MAD Loyer et moyens (4 k€) + frais véhicule (1,8k€)		1 800,00		4 000,00

Projet : CCPA - DOB 2025		2025: données du DOB pour BP 2025			
		Dépenses		Recettes	
		RAR 2024	BP 2025	RAR 2024	BP 2025
Urbanisme, planification, aménagement (ADS)	RLPI (Règlement de Publicité Locale Intercommunale): conseil, élaboration, animation		50 000,00		
	Programme d'animation et de sensibilisation autour de l'habitat, du paysage et des ENR		20 000,00		
	PICS (Plan Intercommunal de Sauvegarde)		0,00		
Conseil, appui et assistance aux communes en matière d'urbanisme et d'aménagement (ADS)	Charges de fonctionnement du service hors salaires		17 200,00		
	Charges de fonctionnement en copies/maintenance (9 k€), affranchissement : 7,6 k€ et fournitures 3k€		19 600,00		
	Documentation, abonnement juridique		1 200,00		
	Formation		3 000,00		
	Prestations de conseil/instruction		15 000,00		
	Animation programme d'information/formation en urbanisme		10 000,00		
	Travaux agencement des bureaux (new 2025)		20 000,00		
Elaboration d'un Programme Local de l'Habitat (PLH)	Adhésions au FSL (24 k€) et à l'ADIL (8 k€)		33 000,00		
	Animation de la plateforme locale de rénovation énergétique (SPL ALEC 01)		120 000,00		
	Participation des propriétaires plate-forme de rénovation énergétique		0,00		
Réalisation d'une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH)	Animation et suivi OPAH (engagement pour 3 années - 900 k€)		300 000,00		
	Animation de la plateforme locale de rénovation énergétique (SPL ALEC 01)		50 000,00		
	Subv. ANAH pour OPAH		0,00		125 000,00
	LHI : Subvention CAF		0,00		6 000,00
Soutien aux bailleurs et aux personnes de droit privé dans le cadre de la politique communautaire du logement et du cadre de vie (dans le cadre du PLH et de l'OPAH)	Etude plan partenarial du logement social et Observatoire de l'habitat		0,00		
	Adhésion au SIAO pour le suivi des publics prioritaires (8 k€) + adhésion observatoire de l'habitat (10 k€)		18 000,00		
	Aides aux bailleurs sociaux (PLH)	254 000,00	600 000,00		
	Participation au salon de l'habitat	0,00	0,00		
	Aides aux propriétaires occupants et propriétaires bailleurs (OPAH) + aide RU primo-accédants	275 170,00	200 000,00		
	Aide aux propriétaires occupants (sur trois années) : Bonus performance énergétique		100 000,00		

Projet : CCPA - DOB 2025		2025: données du DOB pour BP 2025			
		Dépenses		Recettes	
		RAR 2024	BP 2025	RAR 2024	BP 2025
	Soutien au service logement de la Mission Locale (projet logements étudiants et alternants)		20 000,00		
	Aide à la démolition pour Bailleurs sociaux (new 2025)	0,00	400 000,00		
	Stratégie foncière (acquisitions et étude foncière) (new 2025)		500 000,00		
	Petites actions de communications (new 2025)		5 000,00		
EPF de l'Ain	36 B avenue Sarraill : Annuité (25 k€)		25 400,00		
	36 B avenue Sarraill : frais de portage (1,5 k€)		1 500,00		
	Rue Paul pain levé : Annuité (78 k€) + frais de portage (1,500€)		0,00		
	Parc du Cheval Chazey sur Ain (new 2025) (fonct61)	1 956,00	70 000,00		
	Parc du Cheval Chazey sur Ain (new 2025) (fonct61) frais de portage		5 000,00		
	Réserve portage foncier EPF (new 2025) (192) (fonct 420)		45 000,00		
	Réserve portage foncier EPF (new 2025) (frais de portage 6268) (fonct 420)		5 000,00		

Projet : CCPA - DOB 2025		2025: données du DOB pour BP 2025			
		Dépenses		Recettes	
		RAR 2024	BP 2025	RAR 2024	BP 2025
Collecte et traitement des déchets (hors masse salariale)		0,00	9 917 420,00	0,00	13 442 800,00
Fiscalité et redevances (TiEOM)	TiEOM (produit 2021 = 8 463 kE - produit 2022 = 9 379 kE - produit 2023 = 9 987 K) réalisé 2024 = 10 793 000€				10 730 000,00
	Redevance spéciale (yc redevance camping)				450 000,00
Pré-collecte	Maintenance des bacs et gestion TiEOM (Sulo)		179 000,00		
	Gestion et maintenance des conteneurs enterrés et semi-enterrés		51 000,00		
	Lavage des conteneurs et colonnes		45 000,00		
	Frais liés à la dotation en bacs jaunes individuels (new 2025) non prévu en 2024 (location St vulbas, ouvertures compteurs		7 900,00		
	Achat des sacs blancs pour les OMR		0,00		
	Achat des sacs jaunes pour la collecte sélective		70 000,00		
Collecte	Collecte bacs OMR et sacs jaunes ex CCRCP (OMR et CS)		120 000,00		
	Collecte des conteneurs enterrés et semi-enterrés (OMR et CS)		200 000,00		
	Collecte et transport du verre - 2024 : iso tonnages, prix nouveau marché + intéressants / 2025 : légère hausse tonnages		205 000,00		
	Revente matière issue de collecte sélective (Arcelor, Revipac, OI Manufacturing, Affimet, Valorplast, Paprec) 371 160 € (soutiens 2024) / 2025 : iso soutiens		0,00		400 000,00
	Soutiens éco-organismes OMA (Citeo - filières emballages et papiers) 1 371 288 € en 2024. 2025 : baisse des soutiens (malus) ?		0,00		1 300 000,00
	Centre technique: fonctionnement du service (hors RH), eau, élec, maintenances, espaces verts, fournitures et produits, entretien voirie et mobilier DOB 2024 = 172 k€ (double-compte avec ligne bâtiment siège) / 2025 : 40k€ d'entretien bassins & fossés + Location 2 bâtiments modulaires sur 12 mois au lieu de 1 en 2024 + Location dépôt Serrières-de-Briord (reprise en régie Rhône Chartreuse de Portes).		199 260,00		
	Réparation & entretien de l'aire de lavage des véhicules2025 : besoin de séparer la ligne pour meilleur suivi		500,00		

Projet : CCPA - DOB 2025		2025: données du DOB pour BP 2025			
		Dépenses		Recettes	
		RAR 2024	BP 2025	RAR 2024	BP 2025
	Permis PL, FCO, CACES Réparation & entretien de l'aire de lavage des véhicules		12 000,00		
	Vêtements de travail et blanchisserie 2024 : gants + autres EPI + lavage / 2025 : marché de fourniture lavage à partir du 2e sem		30 000,00		
	Aide élaboration marchés / assistance juridique		10 000,00		
	Communication sur le tri et la collecte		38 000,00		
	Domage aux biens Animations scolaires, outils de comm (création + impression)		2 000,00		
	Coût annuel interim CTOM 2024 : Nombreux arrêts maladies + accidents de travail / 2025 : marché à partir du 2e sem		50 000,00		
Transfert des déchets	Transport des emballages (du quai de transfert au centre de tri) 2024 : Régul prix 2023 / 2025 : iso		145 000,00		
	Tractopelle (y compris carburant, formation CACES et contrôle périodique)		10 500,00		
	Maintenance pont-bascule et réparations quai OMR DOB 2024 : avec dépenses de réparations du quai (19k€) mis en investissement		1 125,00		
	Maintenance pont-bascule et réparations quai CS		375,00		
	Réparation entretien quai (new 2025)		3 200,00		
	Remboursement par Organom frais gestion quai transfert Ste Julie		0,00		30 000,00
Véhicules	Carburants collecte 2024 : baisse du prix au litre / 2025 : légère hausse		209 700,00		
	Taxes / assurances		23 000,00		
	Fournitures, entretien, main d'œuvre des véhicules et pièces 2025 Grosses réparations non faites (fond de tôle des BOM) / 2025 = programmation annuelle		271 000,00		
	Cotisation habitant Organom (800 k€ en 2019 - 885 k€ en 2020 - 963 k€ en 2021- 1 000 kE en 2022) 2025 : Aug. de 9€ par tonne + 6€ (TGAP)		1 400 000,00		
	Traitement des OMR (Organom) 2025 : Aug. de 1€ par hab. et aug. démographique (800 k€ en 2019 - 885 k€ en 2020 - 963 k€ en 2021- 1 000 k€ en 2022)		2 350 000,00		

Projet : CCPA - DOB 2025		2025: données du DOB pour BP 2025			
		Dépenses		Recettes	
		RAR 2024	BP 2025	RAR 2024	BP 2025
Traitement des déchets	Traitement des OMR (SITOM Nord-Isère) 2025 : Baisse de 5€ par tonne '2024 : + de tonnages envoyés au SITOM que prévu / 2025 : hypothèse 50% des tonnages d'encombrants triatés au SITOM		90 000,00		
	Traitement des encombrants (SITCOM Nord-Isère) '2024 : + de tonnages envoyés au SITOM que prévu / 2025 : hypothèse 50% des tonnages d'encombrants triatés au SITOM		240 000,00		
	Traitement des encombrants (ORGANOM) 2024 : moins de tonnes que prévues apportées à Organom + prix réel (hors marché déchèteries) / 2025 : hausse de 6€ par tonne + 6€ TGAP, hypothèse 50% tonnage encombrants traités à ORGANOM		410 000,00		
	Traitement amiante (Organom)		20 000,00		
	Traitement hors encombrants 2024 : baisse des tonnages en déchèteries + baisse prix avec le nouveau marché à partir du 2e trimestre / 2025 : baisse prix sur année entière		475 000,00		
	Tri des emballages 2024 : forte augmentation des prix (formule révision marché) / 2025 : nouveau marché avec aug. des prix unitaires mais sorti du traitement des refus de ce marché		1 122 000,00		
	Entretien de l'ancienne décharge		50 100,00		
Déchèteries communautaires	Accès particuliers en déchèterie				140 000,00
	Accès professionnels en déchèterie				
	Participation CC Bugey-Sud à l'utilisation de la déchetterie de Lhuis pour la Commune de Groslée Saint-Benoit				65 000,00
	Gestion des déchèteries : prestation de services haut et bas de quai		1 620 000,00		
	Vidéosurveillance des déchèteries 2024 : arrêt progressif des contrats Securitas / 2025 : frais fonctionnement nouveau svstème caméra		1 500,00		
	Contrôle des accès en déchèteries 2025 : fonctionnement normal		40 000,00		
	Déchèteries : fonctionnement du service : eau, élec, maintenances, espaces verts, foruniture et produits, entretien voirie et mobilier 2024 : gros entretien bassins / 2025 : légère hausse des prix sur contrats (eau, élec, nettoyage, tél...)		81 960,00		
	Communication déchèterie		500,00		
	Revente matière issue des déchèteries (Marcelpoil, Briordures)				180 000,00

Projet : CCPA - DOB 2025		2025: données du DOB pour BP 2025			
		Dépenses		Recettes	
		RAR 2024	BP 2025	RAR 2024	BP 2025
Opérations exceptionnelles	Déchetteries : taxe foncière		1 200,00		
	Soutien éco-organismes déchèteries OCAD3E , Eco-mobilier, EcoDDS, COREPILE				140 000,00
	Enlèvement des épaves		4 000,00		
	Location enlèvement bennes		1 500,00		
	Intervention des brigades natures sur les bords de l'Ain		7 500,00		
	Participation CC Dombes à la collecte estivale sur les bords de l'Ain a CC de la Dombes ne participe plus depuis 2024		0,00		
Abonnement métier	AMORCE		4 000,00		
Prévention déchets	Participation acquisition des composteurs		15 000,00		
	Recyclerie - Rénoverie : redevance panneau publicitaire				2 800,00
	Prévention - Taxe foncière Rénoverie		0,00		
	Prévention - Réparations, entretien bâtiments		1 000,00		
	Communication prévention déchets		98 600,00		5 000,00
Environnement et développement durable		431 744,70	2 729 954,00	179 258,00	1 600 241,00
Actions innovantes et durables à rayonnement communautaire visant à la protection et mise en valeur de l'environnement ; à l'éducation à l'environnement et au développement durable	Biodiversité - Subvention / adhesion aux organismes de lutte contre les esp. Invasives GDS Ain et FREDON		27 000,00		
	Aquisition pièges reines frelons (new 2025)		1 500,00		
Etude transfert Eau Assainissement	QA / GES - Adhésions ATMO AuRA et AURAE		20 000,00		
	Schéma directeur EAU / Assainissement		320 570,00		304 200,00
	AMO		0,00		0,00
	FNCCR: adhésion annuelle		0,00		0,00
	Etude Transfert des compétences Eau et Assainissement (180 000 E répartis en 2024, 2025, 2026) + 10 000 E de journées complémentaires + Aide de l'Agence de l'eau 50% (de 180 000E) sur 3 ans	74 415,00	32 000,00	63 863,00	0,00

Projet : CCPA - DOB 2025		2025: données du DOB pour BP 2025			
		Dépenses		Recettes	
		RAR 2024	BP 2025	RAR 2024	BP 2025
	Installation de compteurs de sectorisation sur les communes		25 000,00		0,00
Suivi, mise en œuvre et révision du schéma d'aménagement et de gestion des eaux de la basse vallée de l'Ain : conseil, animation et communication auprès la commission locale de l'eau (CLE)	Taxe GEMAPI 2023 = 475 082€				631 500,00
	Cotisation au syndicat mixte SR3A (2022 : 513 011 € / 2023 : 629 756 €) (2024 :) (prev 2025 683 124,75€)		683 125,00		
	Cotisation au syndicat des rivières des territoires de Chalaronne		1 500,00		
PCAET	Ateliers énergie dans les écoles - Watty/Ecopass		10 000,00		
	Box et SLIME climat eau énergie animations, sensibilisation et communication		28 000,00		10 000,00
	Lutte contre le développement des espèces invasives		7 000,00		
	Communication PCAET		15 000,00		
	Accompagnement BEGES		0,00		
	Eclairage public (trame noire) : poursuite accompagnement des communes		0,00		
	Marathon de la biodiversité + Subv. Agence de l'Eau	249 513,24	157 159,00	115 395,00	434 541,00
	Événements éco-responsable - accompagnement des associations		0,00		
	Energie: IMPACTe		123 500,00		
	Energie: ACTEE Amélioration énergétique des bâtiments : SEQUOIA		0,00	0,00	0,00
	PCAET / COT - référentiel et évaluation mi-parcours				20 000,00
	Exemplarité de la CCPA - refuge LPO		2 600,00		
	Marathon / défi jardins		21 000,00		

Projet : CCPA - DOB 2025		2025: données du DOB pour BP 2025			
		Dépenses		Recettes	
		RAR 2024	BP 2025	RAR 2024	BP 2025
	Accompagnement des communes à la gestion de la végétalisation et ressources en eau		10 000,00		
	Animation / accompagnement éco-écoles		0,00		
	Diagnostic de vulnérabilité		46 000,00		
	Animation et inventaire espèce patrimoniale d'intérêt		15 000,00		
	Identification des îlots de chaleur		0,00		
	Sensibilisation / formation élus		5 000,00		
Energies nouvelles	Etudes courantes Energies et déclinaison feuille de route énergétique		50 000,00		
	Plainénergie/ACERPA		15 000,00		
	Plainénergie/ACERPA		140 000,00		
	Appui à la constitution de communautés énergétiques (étude auto conso section de fonctionnement)		36 000,00		
	Recette solarisation des parcs de covoiturage				200 000,00
	Frais complémentaires mis en œuvre Ombrières parc covoiturage		0,00		
	Modélisation économique SCIC		0,00		
	Solarisation CCPA		15 000,00		
	Prise de participation société de projet Ombrières parc covoiturage		70 000,00		
	Prise de participation autres projets Energie		70 000,00		
	Appui à la constitution de communautés énergétiques (étude strucuture section d'investissement)		400 000,00		
	Relampage	94 064,70	200 000,00		
	Soutien aux projets Photovoltaïques des Communes		0,00		
	Frais complémentaires mis en œuvre Ombrières parc covoiturage (taxe d'aménagement Péroutes)	13 751,76	183 000,00		
Accueil des gens du voyage		0,00	210 421,00	0,00	159 000,00
Gestion et entretien des trois aires accueil des gens du	Tarification 2024 droits de places aires GDV + remboursement de fluides (encaissés via la régie)				46 000,00
	Recettes CAF : 116 k€ en 2019 - 119 k€ en 2020 - 137 k€ en 2021 (dont 22,8 k€ de régul)- 122 k€ en 2022				105 000,00
	Fluides (élec+eau+contrôle élec+espaces verts)		73 000,00		

Projet : CCPA - DOB 2025		2025: données du DOB pour BP 2025			
		Dépenses		Recettes	
		RAR 2024	BP 2025	RAR 2024	BP 2025
voyage	Réparations		10 000,00		
	Fonctionnement Réparations importantes en 2025 + maintenance logiciel		37 000,00		
	Curage des réseaux eaux usées et eaux pluviales		15 600,00		
Gestion et entretien du terrain de grand passage	Tarification terrain GP				8 000,00
	Loyer terrain grand passage versé à la Commune d'Ambérieu-en-Bugey		42 821,00		
	Nettoyage BETTANT		4 000,00		
	Fluides (élec+eau+contrôle élec+espaces verts)		12 000,00		
	Vidanges des fosses		3 000,00		
	Réparations		10 000,00		
	Fonctionnement		3 000,00		

Projet : CCPA - DOB 2025		2025: données du DOB pour BP 2025			
		Dépenses		Recettes	
		RAR 2024	BP 2025	RAR 2024	BP 2025
Sport, jeunesse, insertion, solidarité, seniors		156 000,00	928 102,00	0,00	113 242,00
Appel à projet annuel: aides dans les domaines du sport, de la solidarité, de l'insertion et de la jeunesse aux actions, manifestations et évènement à rayonnement intercommunal, régional ou national	Enveloppe globale		292 000,00		
Soutien aux clubs sportifs de niveau national, aux associations comprenant un ou plusieurs sportifs de haut niveau et aux écoles de sport labélisées	Subventions aux clubs niveau national ou sportifs de haut niveau		80 000,00		
	Subventions aux clubs avec écoles de sport labellisées		25 000,00		
Participation aux transports des élèves des écoles primaires vers les lieux d'apprentissage de la natation	Remboursement transport piscine pour les scolaires		70 000,00		
Autres actions dans le domaine sportif	Le marathon de la Plaine de l'Ain		18 500,00		
	provision qualif championnat de France		2 500,00		
Aides dans les domaines de la solidarité, de l'insertion et de la jeunesse aux actions, manifestations et événements à rayonnement intercommunal, régional ou national.	Participation annuelle à la Mission Locale		99 408,00		
	Centre de planification : Loyer (11 k€), charges (3,5 k€), électricité (1,2k€)		15 700,00		
	Maison médicale de garde		16 356,00		
	Aide au BAFA		2 000,00		
Animation et gestion d'un Centre Local d'Information et de Coordination gérontologique (CLIC)	Fonctionnement général du service		39 500,00		
	RH: 3 postes + renfort été		179 138,00		
	Subvention Département		0,00		78 542,00
Promotion des usages du numériques	Association LAB01 : Convention pluriannuelle (solde 2024: 13 000€; 202: 75 000€)		88 000,00		
	Association LAB01 : Bail de location 46 / 48 rue Gustave Noblemaire		0,00		34 700,00
Tour de France 2024	Travaux rond-points	156 000,00	0,00		
Culture / Patrimoine		0,00	591 600,00	0,00	51 000,00
Culture : aides dans les domaines de la culture aux actions, manifestations et événements à rayonnement intercommunal, régional ou national.	AAP : Centre culturel d'Ambronay + Printemps de Pérouges + Sylak + Engrangeons la Musique + Le Préau + Autres festivals et projets culturels + écoles de musique		360 000,00		
	Projets itinérants		30 000,00		
CTEAC: projets d'éducation artistique et culturelle pour une diversité de publics	Prestation artistique pour 5 projets EAC + Besoins de communication (site Internet CTEAC, livrets, affiches, flyers) + Déplacement en bus prévisionnels + frais annexes (restitutions des projets, actions de valorisation, accueil café des réunions)				
			116 600,00		51 000,00

Projet : CCPA - DOB 2025		2025: données du DOB pour BP 2025			
		Dépenses		Recettes	
		RAR 2024	BP 2025	RAR 2024	BP 2025
	Fête de la sciences		25 000,00		
Patrimoine	Soutien à l'édition		5 000,00		
	Journées du patrimoine		10 000,00		
Projet fresques participatives	Prestation artistique pour 4 projets de fresques participatives : temps de concertation, maquettes, temps de création avec les habitants, fournitures, déplacements		45 000,00		
Budget Communication, événementiel CCPA, promotion du territoire		31 668,00	223 750,00	0,00	0,00
Site Internet	Conception nouveau site internet	31 668,00	0,00		
Communication, événementiel CCPA, promotion du territoire	Plaine Ainfo		45 550,00		
	Logiciel WEB		1 200,00		
	Projets de promotion du territoire (photothèque, vidéos...)		20 000,00		
	Maintenance photothèque		1 600,00		
	Encarts promotionnels		5 000,00		
	Supports de communication		17 600,00		
	Relations presse		20 000,00		
	Plan de communication		30 000,00		
	Partenariats évènementiels		56 000,00		
	Rapport d'activité		8 000,00		
	Carnet jeune (semestriel)		8 000,00		
	Jingle (identité sonore)		800,00		
	Roll up institutionnel + CLIC et autres		2 000,00		
	Matériel de communication banderolles Kakemono (new 2025)		8 000,00		
	Remboursement avance		0,00	0,00	20 000,00
Taxe de séjour	Frais de la plateforme de gestion (yc permis de louer)		0,00		0,00
	Collecte et versement à l'EPIC		180 000,00		0,00
Sites touristiques	Données observatoires départemental et régional		2 800,00		
	Divers : licence éco-compteur, frais bancaires, documentation, maintenance application Château		3 300,00		
	Participation collectif Viarhônga		3 550,00		
	Entretien Via Ferrata et sentiers de randonnée		25 000,00		
	Pas à pas randonnée		10 400,00		
Plan de gestion ENS Vallée de l'Albarino	Mise en œuvre d'actions du plan de gestion de la Pernaz (new 2025)		11 500,00		

Projet : CCPA - DOB 2025		2025: données du DOB pour BP 2025			
		Dépenses		Recettes	
		RAR 2024	BP 2025	RAR 2024	BP 2025
Plan de gestion ENS vallée de l'Ain	Mise en œuvre d'actions du plan de gestions + subv du Département		144 973,00		
Communication - Evènementiel - Associations	Cotisations : Participation au label Vignobles et Découvertes (5 000 E) / Comité de randonnée (50 E) / GIP Pérouges 2030 (13 euros)		7 863,00		
	Subvention d'équilibre GIP		0,00		0,00
	Subv. Comité du Vieux Pérouges , Conservatoire d'Espaces Naturels , Asso des Amis du Château de St Germain + Comité course d'orientation		30 000,00		
	Impression de la carte randonnée		7 000,00		
	Code de Marque		15 000,00		
	Stratégie de communication et déclinaisons en opération		50 000,00		
	Mise à jour documents OT		5 000,00		
	Nouvelles éditions		20 000,00		
	Conceptions graphiques		15 000,00		
	campagne photo/vidéos		120 000,00		
	Participation Grande Dombes		5 000,00		
	Etude pré-opérationnelle boucle Grande Dombes		35 000,00		
	Actions de communication / salons		5 000,00		
Gymnase du Lycée de la Plaine de l'Ain		0,00	69 500,00	0,00	25 000,00
Gestion et entretien du gymnase du Lycée de la Plaine de l'Ain	Gestion et fonctionnement partagé et fourniture (élec 49,1 k€ + gaz 5,1 k€ + eau 800 € + maintenance 5 k€ + fournitures 2 k€ + contrats 11,8 k€ + espcaes verts 2,7 k€)		69 500,00		
	Participation de la Commune d'Ambérieu-en-Bugey				25 000,00
Ressources humaines, Elus communautaires		4 707,00	5 931 293,27	0,00	63 600,00
	Administration générale - Ressources (15,1 ETP + renfort été); Rbst MAD GIP Pérouges		988 659,03		25 400,00
	Service attractivité et promotion du territoire (9 ETP + 1 CDD de 9 mois animateur culturel et touristique) Rbst MAD GIP Pérouges		638 960,78		6 200,00
	Service collecte et traitement des déchets (47 ETP + CDD collecte + renfort été 2 mois; hors interim)		2 372 140,87		
	Service aménagement (4,8 ETP, sans E&A)		295 420,76		
	Service préparation transfert Eau et Assainissement (1 ETP chargé projet et 3 ETP technicien et budgets à compter de sept. 2025)		124 807,11		
	Service technique/batiment (4,8 ETP + remplacements et interim);		267 654,65		

Projet : CCPA - DOB 2025		2025: données du DOB pour BP 2025			
		Dépenses		Recettes	
		RAR 2024	BP 2025	RAR 2024	BP 2025
Ressources humaines (en recette remboursement congés maternité et arrêt maladie ; emplois aidés...)	Service GDV (3,5 ETP + CDD saisonnier 6 mois)		187 867,44		
	Service ADS (7,8 ETP) + renfort été 1 mois		404 642,63		
	Recours interim (hors service spécifique)		20 000,00		
	Subvention : amicale du personnel dont CNAS		40 900,00		
	Formation des agents (autres organismes ; hors CNFPT)		60 000,00		
	Archives: convention mise à disposition Ambérieu-en-Bugey		700,00		
	Frais de déplacement		25 000,00		
	Assurance Gras Savoye prévoyance (taux 4,88%)		100 000,00		
	Divers : visites médicales CDG, visites médicales d'embauche, contre visite, remboursement frais suite AT contractuels, vaccins antigrippe		12 000,00		
	Recettes RH transversales				32 000,00
	Logiciel E-MAGNUS GRH	4 707,00	0,00		
	Abonnement Logiciel BL SEDIT RH		8 134,00		
	Logiciel Eurécia (gestion temps, activité)		10 000,00		
Elus communautaires	Indemnités des élus (Président + 11 Vice-présidents + 11 membres du Bureau)		297 406,00		
	Formation des élus (selon programme annuel)		36 000,00		
Autres frais administratifs	Cotisations diverses aux associations d'élus et des collectivités (ADCF 9 k€, AMF 4,2 k€, ARCICEN 2 k€, AFIGESE 300 €, CAUE 8,5 k€, Agence départementale de l'Ain 10 k€, Agence d'Urbanisme 5 k€, CEREMA 2 k€)		41 000,00		

Projet : CCPA - DOB 2025		2025: données du DOB pour BP 2025			
		Dépenses		Recettes	
		RAR 2024	BP 2025	RAR 2024	BP 2025
Frais de gestion courante		5 968,10	2 192 920,00	0,00	42 000,00
Charges de gestion courantes tous sites (hors gymnase du Lycée de la Plaine de l'Ain)	Gaia : eau/élec/gaz 10 k€ ; charges copro 8 k€ ; maintenance 7 k€ + esp verts 2,5 k€, ménage avec CLIC et ADS 14 k€, taxe foncière sans CLIC et ADS (3,5 k€)		45 000,00		
	Site de Chazey-sur-Ain (Château + siège) : eau 2 k€ ; gaz 15 k€ ; élec 28 k€ ; ménage 40 k€ ; maintenances 13 k€ ; réparations diverses 30 k€		128 000,00		
	Site de Chazey-sur-Ain (parc) : espaces verts 10 k€ ; fournitures 5 k€		15 000,00		
	Site de Chazey sur Ain (siège) : élec 34,5 k€ + gaz 14,8 k€ + eau 1,1 k€		50 300,00		
	Site de Chazey sur Ain (siège) : ménage 3k€, maintenance/entretien 32,2 k€		41 000,00		
	Documentation professionnelle, fournitures administratives et autres (new 2025)		15 000,00		
	Contrats de maintenance divers (cont. Périodiques, chauf. Clim. Alarmes...)		20 000,00		
	Marché Internet et abo fibre + marché mobiles + système téléphonie en ligne		49 500,00		
	Réceptions (14 k€) - participation à des événements (2 k€)		16 000,00		
	Assistances juridiques (KPMG : 12 k€ - Avocats : 25 k€ - Aides juridiques : 30 k€) + experts immo et comptables + Ecofinance		77 000,00		
	Autres sites : élec. 47,1 k€ + eau 5 k€ + maintenance/entretien 15,2 k€		70 000,00		
	RAR Salle de formation BAT Noblemaire GAIA		0,00		
	Provisions sur impayés + 2 ans		42 000,00		42 000,00
	Agencement petits travaux Siège	2 121,81	0,00		
	Taxes foncières		55 000,00		
	Fournitures administratives, documentation		20 000,00		
	Réorganisation informatique		44 560,00		
	Hébergement de processus et données en mode cloud		30 000,00		
	Assistance et maintenance informatique		20 000,00		
	Conformité RGPD		9 000,00		
	RESAH		12 000,00		
	Autres maintenances système d'information		4 200,00		

Projet : CCPA - DOB 2025		2025: données du DOB pour BP 2025			
		Dépenses		Recettes	
		RAR 2024	BP 2025	RAR 2024	BP 2025
Charges administratives tous sites (hors gymnase du Lycée de la Plaine de l'Ain)	Abonnements gestion informatique et systèmes d'information		38 993,00		
	Logiciel signature libriciel (achat et installation) (new 2025)		10 000,00		
	Logiciel signature Libriciel (abonnement) (new 2025)		5 270,00		
	Hébergement site internet		900,00		
	Locations imprimantes, copieurs et photocopieurs		20 000,00		
	Changement postes informatiques renouvellement du parc	3 846,29	13 200,00		
	Achat postes informatiques pour recrutement nvx agents		7 800,00		
	Achat et Changement mobiles agents		8 170,00		
	Logiciel comptable E-Magnus + abonnement connexion divers		8 773,00		
	Affranchissements		23 000,00		
	Assurances (dommage aux biens..)		45 000,00		
Emprunts	Emprunts sur budget principal intérêts globaux 2025 (new 2025)		60 604,00		
	Emprunts sur budget principal remb capital global 2025 (new 2025)		1 002 650,00		
Commande publique	Convention de mutualisation avec la Commune d'Ambérieu-en-Bugey		150 000,00		
	Annonces et insertion		17 000,00		
	Facilitatrice des clauses sociales		18 000,00		
3. LES PROJETS STRUCTURANTS DU TERRITOIRE		2 819 393,35	18 709 810,27	616 562,64	2 868 102,00
Aménagement des Zones d'Activité Economiques (budget annexe ZAE)		0,00	3 487 320,00	0,00	1 017 000,00
	TRAVAUX DE FINITION SUR ZAE EXISTANTES				
	Travaux finition ZAE (Entrées, raccordements...)		100 000,00		
	ZAE Bassettes Meximieux verseemt avance PAL				647 000,00
	NOUVELLES ZAE				

Projet : CCPA - DOB 2025		2025: données du DOB pour BP 2025			
		Dépenses		Recettes	
		RAR 2024	BP 2025	RAR 2024	BP 2025
Aménagement de ZAE	Acquisitions foncières		1 300 000,00		
	Etudes aménagement ZAE		150 000,00		
	Travaux nouvelles zones		300 000,00		
	Travaux aménagement ZAE				
	COMMERCIALISATION DU FONCIER ECONOMIQUE EN ZAE				
	ZAE en Beauvoir (Château-Gaillard)		0,00		60 000,00
	ZAE du Bachas (Lagnieu)		0,00		80 000,00
	ZAE des Granges 1 (Meximieux)		0,00		60 000,00
	ZAE des Piques (Ambronay)		0,00		170 000,00
	ZAE du Triangle (ambérieu)		0,00		0,00
	ZAE en Tapon (Torcieu)		0,00		0,00
	ZAE Portes du Bugey (Ambérieu)		0,00		0,00
Remboursement/versement avance du budget PRINCIPAL			637 320,00		0,00
Remboursement/versement avance du budget PRINCIPAL			1 000 000,00		0,00
Immobilier locatif économique (budget annexe BLI / montant HT)		108 266,70	2 213 875,31	181 379,90	6 700,00
	BLI BCM (St RAMBERT) - Échéance contrat de vente				0,00
	BLI St SORLIN (PVC+EPIC)				
	BLI St SORLIN (PVC+EPIC) Etudes + Moe	0,00	0,00	0,00	0,00
	BLI St SORLIN (PVC+EPIC) Travaux	19 496,00	31 875,31	0,00	0,00
	BLI St SORLIN (PVC+EPIC) Subvention (BIT)			6 379,90	

Projet : CCPA - DOB 2025		2025: données du DOB pour BP 2025			
		Dépenses		Recettes	
		RAR 2024	BP 2025	RAR 2024	BP 2025
Aménagement d'équipements favorisant le développement économique	BLI St So Formation (AMBERIEU)				
	BLI St So Formation (AMBERIEU) Etude et Moe	88 770,70	500 000,00		
	BLI St So Formation (AMBERIEU) Travaux		1 000 000,00		
	BLI SAINT SO Formation Ambérieu divers (new 2025)		32 000,00		
	BLI St So Formation (AMBERIEU) Subvention			175 000,00	0,00
	BLI sur ZAE du Bachas (Lagnieu)- Projet				
	BLI sur ZAE Bachas Lagnieu Terrain		80 000,00		
	BLI sur ZAE du Bachas (Lagnieu) : Travaux		100 000,00		
	BLI sur ZAE du Bachas (Lagnieu) : Etudes + Moe		100 000,00		
	BLI ZAE des Piques Ambronay				
	BLI ZAE des Piques Ambronay terrain (new 2025)		170 000,00		
	BLI ZAE des Piques Ambronay études (new 2025)		100 000,00		
	BLI ZAE des Piques Ambronay Travaux (new 2025)		100 000,00		
	BLI ZAE des Oiques Ambronay autres charges (new 2025)		0,00		
	Complément aménagement au BIT de St SORLIN (Bocal)				6 700,00

Projet : CCPA - DOB 2025		2025: données du DOB pour BP 2025			
		Dépenses		Recettes	
		RAR 2024	BP 2025	RAR 2024	BP 2025
Aménagement économique structurant		156 375,00	1 234 500,00	0,00	93 000,00
Les Fromentaux: Acmutep + Tranpolis	Voirie expérimentale		36 000,00		
	Loyers piste d'essais TRANSPOLIS				93 000,00
	entretien route d'accès TRANSPOLIS		10 500,00		
	Dépôt de garantie Bâtiment Totem (nv)		0,00		
	Amenagement Bâtiment Totem (nv)		7 000,00		
QDAS - Quartier des Savoirs Ambérieu en Bugey	Acquisitions (dont frais de notaire)		350 000,00		
	AMO (étude programmation pré-op)		0,00		
	AMO montage marché dialogue compétitif		0,00		
	MOE deconstruction		0,00		
	Deconstruction (socatra)		0,00		
	Etudes techniques (géothermie...)	22 800,00	0,00		
	TRAVAUX (forage geothermie)	67 372,80	0,00		
	ETUDE MARKETING CULUTUREL	33 240,00	0,00		
	AMO : etude programme pré-op	32 962,20	0,00		
	AMO : montage marché de concours		40 000,00		
	Captation drone		6 000,00		
	Rélevés topographiques		10 000,00		
	Etude alimentation électrique		50 000,00		
	Communication /concertation		5 000,00		
	MOE		500 000,00		
	Frais SECURITAS		25 000,00		
	Entretien espaces verts , réparations		35 000,00		
	Etude divers (montage juridique...)		30 000,00		

Projet : CCPA - DOB 2025		2025: données du DOB pour BP 2025			
		Dépenses		Recettes	
		RAR 2024	BP 2025	RAR 2024	BP 2025
Gestion du Foncier éco hors ZAE	Acquisitions foncières		100 000,00		
	Commercialisation				
	Lagnieu la poipe (CD01)				
	Château Gaillard (Balland)				0,00
	Travaux		30 000,00		
Développement touristique		485 389,01	2 101 444,00	58 368,00	215 250,00
	Subvention d'équilibre GIP		231 000,00		
	Etude Médiévale Histoire de Pérouges		0,00		
	OT Pérouges travaux préparatoires		60 000,00		
	MOE OT Pérouges	125 433,64	163 200,00		
	Construction nouvel OT communautaire à Pérouges		816 294,00		98 250,00
	Conception maquette muséographie et scénographie OT	71 534,40	79 950,00		
	Etudes (conventions Agence départementale d'ingénierie) Charabotte et maison à Chaley	27 036,00	0,00		
	Aménagement projet verticale - phase 1 de Torcieu (parc de stationnement, sentier découverte, espace loisirs)	24 470,00	250 000,00		50 000,00
	Tourisme outils numériques (new 2025)			38 043,00	
	Aménagement projet verticale - phase 1 de Torcieu (Acquisitions de parcelles + frais de notaire)		15 000,00		
	Aménagement projet verticale - Chaley > sentier vers la cascade + requalification du sentier de l'eau	79 068,40	130 000,00	9 450,00	30 000,00
	Maison de Chaley travaux et MOE		0,00		
	Actions du GIP Pérouges dont sentier pédestre Meximieux-Cité (RAR) + Subv. Etat DETR		0,00		
	Sentier de randonnées et APN : balisage (RAR), signalétique rando complémentaire (25 k€) / panneau Viaferrata (1,5 k€) / et Grotte du Pissoir (1,5 K€) + Subv. Département	57 110,57	47 000,00	10 875,00	23 500,00

Projet : CCPA - DOB 2025		2025: données du DOB pour BP 2025			
		Dépenses		Recettes	
		RAR 2024	BP 2025	RAR 2024	BP 2025
	Aménagement RIT		5 000,00		0,00
	Eco compteur Canyon Chaley				
	Etude Point Vert		30 000,00		7 500,00
	Signalisation véloroute Schéma directeur Via Rhôna		59 000,00		6 000,00
	Suite étude point vert zone de baignade	11 760,00			
	Maison du Petit Prince : Achat foncier + Stationnement (RAR)	88 976,00	150 000,00		
	Aménagements plan d'eau Chaley		35 000,00		
	Aménagement circuit de la Pernaz		5 000,00		
	Aménagement du circuit des Méandres du Rhône		10 000,00		
	Eco compteur veloroute Torcieu		4 000,00		
	Aménagement de circuits de VTT		11 000,00		
Développement économique – emploi - formation		0,00	0,00	0,00	0,00
Equipements solidarité, Séniors, Jeunesse		18 323,46	5 000,00	12 000,00	0,00
CLIC	Matériel de bureautique et d'informatique	342,00	0,00		0,00
Gymnase de la Plaine de l'Ain	Achat matériel (29 476 €) et aménagement extérieur (7 099 €)	17 981,46	5 000,00		
	RAR				
	Subv. RAR : 12 k€ ADEME (géothermine)		0,00	12 000,00	
Mobilité, déplacements, stationnement		951 091,20	3 697 231,96	325 250,74	300 000,00
Aménagement des parcours cyclistes hors agglomération	Piste 6 Bourg Saint-Christophe / Pérouges :reprise des études nx tracé / travaux en 2025	83 142,00	600 000,00		
	Piste 7 Charnoz sur Ain / Meximieux : MOE et géomètre ?? k€ + travaux (marché travaux) + Subv. Etat 100 k€, Département 96 k€ + Convention MOD Charnoz (150 k€)	38 293,52	973 643,00		
	Piste 2 Ambérieu-en-Bugey / Lagnieu : MOE jusqu'à AVP (21 k€) + études divers (30 kE) en 2025 - travaux en 2026	4 759,20	61 200,00		
	Piste 1 Lagnieu / PIPA : MOE jusqu'à AVP (15kE) + études diverses (30 kE) + AMO Foncier et DUP (45k€) - travaux en 2027	0,00	10 800,00		
	Piste 1 Bis PIPA / Marcilleux : MOE + études diverses (7000) - travaux en 2025	33 540	600 000		300 000
	Piste 4 Charnoz/ PIPA : MOE jusqu'à AVP (20k€) + études diverses (30kE) + AMO Foncier et DUP (25 k€) en 2025		75 000,00		

Projet : CCPA - DOB 2025		2025: données du DOB pour BP 2025			
		Dépenses		Recettes	
		RAR 2024	BP 2025	RAR 2024	BP 2025
dans le cadre d'un schéma d'aménagement communautaire	Groupement de commande "vélo en Dombes : boucles loisirs et voie verte ViaRhona Voie Bleue" - étude de faisabilité voie verte Trévoux Perouges	6 495,70	0,00	7 166,11	0,00
	Piste3 Ambérieu-en-Bugey / Torcieu : RAR MOE + travaux (860 k€) + recettes (40% des travaux) enrochement et travaux divers à prévoir en complément	161 303,79	80 000,00	130 289,41	
	Viarhona ente Villeboid eet Briord reste sur lot 2 + plantations	12 200,24	0,00		
	Ligne covoiturage PIPA Centrale			100,00	
	Reprises aménagements divers pistes existantes		50 000,00	0,00	
	Achat balayeuse pour mise à dispo des communes - entretien Via rhona	20 174,40	0,00		
	Jalonnement et signalétique des pistes cyclables	19 380,00	59 014,00		
Soutien aux communes et aux personnes de droit privé, dans le cadre de la politique communautaire de mobilité et de déplacements	Participation aux vélos et trottinettes à assistance électrique	400,00	36 000,00		
Dispositifs de promotion et de valorisation favorisant le transport collectif, le transport à la demande, le covoiturage, les modes doux de déplacement	Abris vélos : aménagement (consignes collectives ou individuelles, abris...) + Subv. Alvéole	41 160,00	15 000,00	34 300,00	
	Signalétique et équipement parkings de covoiturations		5 000,00		
	Ligne de covoiturage - groupement de commande métropole de Lyon - études + déploiement en 2025	54 000,00	18 000,00		
	Transport à la demande - investissement arrêts		12 000,00		
	Etude déploiement de nouveaux services vélos (déploiement prochain mandat)		0,00		
Mobilité	Etude d'opportunité A42 (RAR)		0,00		
	Parc de covoiturage Ambérieu en Bugey : Travaux (RAR)	145 004,56	0,00		
	Parking de covoiturage Ambérieu ZA du Point Bœuf (nouvelle opération 174-5) (new 2025)	240,00	200 000,00		
	Parc de covoiturage St Sorlin-en-Bugey : Travaux (RAR 5 k€) + MO (RAR) + Borne recharge (RAR - 780 €) + Subv. RAR Région	23 700,06	90 000,00		

Projet : CCPA - DOB 2025		2025: données du DOB pour BP 2025			
		Dépenses		Recettes	
		RAR 2024	BP 2025	RAR 2024	BP 2025
Etudes, réalisation et aménagement de parcs de stationnement d'intérêt communautaire (ceux liés aux gares ferroviaires et aux péages autoroutiers)	PEM Phase 1 - Etudes + SPS + OPC // recettes RAR CAG : Région (48 k€)	1 234,80	0,00		
	PEM Phase 1 - Travaux (PEM + Sarraïl) // recettes 50% région + 260 k€ CD01	0,00	117 283,00	110 090,22	
	PEM Phase 1 - enfouissement réseaux + divers plantations (6156€)	182 258,87	0,00		
	PEM Phase 3 - MOE Parking Cordier	16,50	288,96		
	PEM Phase 3 - MOE Démol + SPS	118 423,60	0,00		
	PEM Phase 3 - Travaux démol hangar cordier + barrières		0,00		
	PEM phase 2 : études stationnement (parking longue durée gare + modulaire cordier) + Subv. (environ 50%) dans un APCP (SNCF)		288 000,00		
	PEM Phase 3 - MOE Parking Cordier (études préalables 73 392 € + MOE 332 611€°		406 003,00		
	Parking covoiturage support 70 places	11,66	0,00		
	Parking DDE /80 places	5 352,30	0,00		
	Aménagement études place Semard ANRU		0,00	43 305,00	

Projet : CCPA - DOB 2025		2025: données du DOB pour BP 2025			
		Dépenses		Recettes	
		RAR 2024	BP 2025	RAR 2024	BP 2025
Politique de gestion des déchets		1 018 442,39	4 390 980,00	0,00	636 152,00
Site de Sainte-Julie	CTOM - Travaux de mise en sécurité du site	87 861,88	14 000,00		
	CTOM - Travaux d'aménagement (extension)	86 815,91	1 460 000,00		200 000,00
	CTOM - Travaux autres	48 345,60	119 000,00		39 152,00
	CTOM - Matériel divers	2 887,30	5 000,00		
	CTOM - Achat mobilier		0,00		
Pré-collecte	Aménagement plateforme regroupement ou point collecte		0,00		
	Atelier mécanique - Travaux d'amélioration (new 2025)		36 000,00		
	Aire de lavage - Travaux d'amélioration (new 2025)		160 000,00		
	Fourniture et pose de colonnes aériennes		10 000,00		7 000,00
	Fourniture de conteneurs enterrés et semi-enterrés	200 440,77	0,00		
	Achats de bacs Collecte Sélective - Déploiement des bacs jaunes en masse	0,00	430 000,00		390 000,00
	Installation de conteneurs enterrés et semi-enterrés + génie civil	0,00			
Fiscalité et redevance	Achats de bacs OMR et Collecte Sélective	163 216,23	60 000,00		
	Logiciel gestion TIEOM	0,00	0,00		
Collecte	Equipement véhicule en système informatique	2 668,80			
	Tri - Achat de matériel d'animation		15 000,00		
	Etude		0,00		
Transfert	Achat tracto-pelle - quai de transfert		0,00		
	Quai de transfert - Travaux d'amélioration (new 2025)		61 500,00		
	Quai de transfert - Travaux de mise en sécurité (new 2025)		707 500,00		
	Vente véhicule (tracto-pelle,etc)		0,00		
Traitement des déchets (new 2025)	ISDND - Travaux d'amélioration et d'entretien		180 000,00		
Véhicules	Achat machines-outils atelier		6 000,00		
	Achat véhicule de service		0,00		
	Achat véhicules de collectes	385 501,23	790 000,00		
Déchèteries	Déchèteries - Matériel divers	40 224,67	39 000,00		
	Déchèteries - Travaux aménagement et mise en conformité	0,00	85 000,00		
	Déchèteries - Travaux de mise en sécurité du site	0,00	166 000,00		
	Déchèteries Travaux autres	0,00	5 000,00		
Prévention	Prévention - Travaux Rénoverie	480,00	36 980,00		
	Prévention - Achat de matériel d'animation		5 000,00		
Gens du voyage		26 675,55	80 951,00	0,00	0,00

Projet : CCPA - DOB 2025		2025: données du DOB pour BP 2025			
		Dépenses		Recettes	
		RAR 2024	BP 2025	RAR 2024	BP 2025
Gestion et entretien des trois aires accueil des gens du voyage + terrain de grand passage	Travaux sur les aires : Rénovation blocs sanitaires + rénovation des aires (chauffe-eau, étanchéité, carrelage, plomberie)	26 675,55	80 951,00		
Bâtiments communautaires		54 830,04	1 498 508,00	39 564,00	0,00
Bâtiment Château et parc (Chazey-sur-Ain)	Réhabilitation du château RAR : travaux divers	2 004,00	0,00		0,00
	Château travaux préparatoires	45 225,00	48 000,00		0,00
	Château de Chazey - T3 - Lot 1 Réaménagement paysager du parc historique et valorisation scénographique (AP/CP)		61 800,00		
	Château de Chazey - T3 - Lot 2 Aménagement muséographique et scénographique du château, du parc et du bâtiment d'accueil (AP/CP)		149 890,00		
	Château de Chazey - T3 - Lot 3 Construction, aménagement intérieur et mobilier bâtiment d'accueil (AP/CP)		33 049,00		
	Château de Chazey - T3 - Lot 4 mission OPC (AP/CP)		4 855,00		
	Château de Chazey - T3 - Architecte ARCHIPAT		19 200,00		
	Mise en lumière du château		0,00	33 972,00	0,00
	RAR Aménagement stores bureau Siège	3 611,04	0,00		0,00
	AMO MOE Diagnostic décors peints du château	0,00	40 000,00		0,00
	AMO MOE Modif du portail d'entrée côté RD	0,00	120 000,00		0,00
	Plantation de nouveaux arbres dans les parcs du château	0,00			0,00
	Vidéoprojection siège + cheminement parc	3 990,00		5 592,00	
	Château de Chazey - Parc -Etude historique		0,00		0,00
	Château de Chazey - Parc -raccordements divers		10 000,00		0,00
	Château de Chazey - Parc -comité scientifique		2 000,00		0,00
	Château de Chazey - Parc -renaturation parking		0,00		0,00
	Château de Chazey - Parc -communication affichage		0,00		0,00
	Achat de mobilier (siège et autres sauf parc du cheval)		50 000,00		
	cessions dans l'année (véhicule bien immobilier ou autre) compte 024		0,00		0,00
	Dépôt de garantie Bâtiment (autre que Totem (nv) (new 2025)		71 554,00		
Bâtiment Agora (Ambérieu en Bugey)					

Projet : CCPA - DOB 2025		2025: données du DOB pour BP 2025			
		Dépenses		Recettes	
		RAR 2024	BP 2025	RAR 2024	BP 2025
AGORA	Achat d'un défibrillateur		0,00		0,00
	Achat bâtiment		520 000,00		
	MOE et études préalable		40 000,00		
	Travaux		100 000,00		
Bâtiment du Parc du cheval (Chazey sur Ain)					
Parc du cheval	Achat bâtiment				
	AMO et études		4 560,00		
	Travaux		156 000,00		
	Mobilier		27 600,00		
	Véhicules		40 000,00		
FCTVA sur dépenses d'investissement		0,00	0,00	0,00	600 000,00
	Dépenses 2024 prévisionnelles				600 000,00

Fonctionnement Montant TTC

Investissement Montant TTC, sauf budgets annexes ZAE et BLI

BUDGETS BLI fonctionnement

BUDGETS ZAE

BLI investissement